### Département de la Seine-Saint-Denis

## **VILLE DE SEVRAN**

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevran

# CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022 A L'USAGE DE l'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à dix-neuf heures et huit minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevran, légalement convoqué le sept octobre, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevran

#### **Présents**

**BLANCHET Stéphane** YILDIZ Umit **GAUTHIER Raymond BERNEX Brigitte MOULINNEUF Serge CAMARA Mariama MERIGUET** Dominique BOITTE Gilles (à partir de 21h58) LOUJAHDI Brahim **BACH RUSSO Safia** SELEMANI Ivette **BAILLON Jean-François** CHANTRELLE Laurent **VELTHUIS Asaïs BRAIHIM Marwa BENAMMOUR Mériem CEPRANI Eric** CAMARA N'Na Fanta BACON Jean-François (à partir de 19h50) **KOUYATE Hawa GEFFROY Philippe** 

JACQUART LudovicPRUNIER GéraldHAMDAOUI Naïma (jusqu'à 00h12)MEKKI ChérifaCHERIGUENE AbdelouahebCORDIN Olivier (jusqu'à 22h15)

CHAUVET Claude (à partir de 19h50) PEDRAZO Jennifer (jusqu'à 00h31) PERRAN Dominick
BASTARAUD Sébastien LARDIC Stéphan SAKI Mireille
MABCHOUR Najat WAVELET Manuel JOUS Sullivan

Excusés ayant donné procuration

donne procuration jusqu'à 19h50 à **BACON Jean-François** PRUNIER Gérald ARAB Dalila donne procuration à LOUJAHDI Brahim donne procuration à ROUSSEL Danièle **BAILLON Jean-François CHAUVET Claude** donne procuration jusqu'à 19h50 à **MERIGUET** Dominique donne procuration à DA SILVA Elodie **BASTARAUD Sébastien BOITTE Gilles** donne procuration jusqu'à 21h58 **BENAMMOUR Mériem** donne procuration à RATNATHURAI Ziromi **BLANCHET Stéphane MOILIME Hassanata** donne procuration à **BACH RUSSO Safia** donne procuration à **GEFFROY Philippe** AGUIRREBENGOA Carole LIBERT Arnaud donne procuration à **CORDIN Olivier BOREL YERETAN Stéphanie** donne procuration à HAMDAOUI Naïma

ETIENNE Walnex donne procuration à PERRAN Dominick
PEDRAZO Jennifer donne procuration à partir de 00h31 à CHANTRELLE Laurent

#### Excusés et absents

M. Cordin (à partir de 22h15), M. Libert (à partir de 22h15), Mme Hamdaoui (à partir de 00h12), Mme Borel Yeretan (à partir de 00h12)

Madame Benammour est désignée secrétaire de séance

(La séance est ouverte à 19 h 08, sous la présidence de Monsieur le Maire de Sevran, Stéphane Blanchet.)

### M. le Maire. - Bonsoir à tous.

Tout d'abord, je tiens à vous proposer de rendre hommage à Mme Françoise Blézy, qui nous a quittés il y a quelques semaines.

Cette grande dame, membre de la Résistance et agent de liaison de la FTPF, était l'épouse de M. Louis Blézy, dit « Colonel Grandville », compagnon de la Libération.

Après la Seconde guerre mondiale, elle a consacré sa vie à l'accompagnement des enfants en situation de handicap dans différents établissements de notre département.

Au nom du Conseil municipal, je tiens à apporter tout mon soutien à sa famille et à ses proches.

Je vous propose, en sa mémoire, d'observer une minute de silence.

(Debout, l'Assemblée respecte une minute de silence en la mémoire de Mme Françoise Blézy.)

Je vous remercie.

Ensuite, je tiens à exprimer tout mon soutien et celui des élus ici présents auprès de la Ville de Stains et de son Maire, M. Azzédine Taïbi. Ils sont actuellement victimes d'attaques racistes inadmissibles sur les plateaux de télévision d'abord, sur les réseaux sociaux ensuite, avec des vidéos malveillantes et diffamantes.

Samedi dernier, l'Action française, un groupe d'extrême droite, a même envahi la mairie en scandant des slogans racistes.

Cela est absolument intolérable et c'est toute la République qui est attaquée.

Encore une fois nous présentons tous nos vœux de soutien et de solidarité à l'intention de M. Azzédine Taïbi -Maire de Stains- et de sa Ville.

L'autre point, qui n'a rien à voir mais qui est aussi d'actualité, porte sur les mesures de sobriété énergétique qui ont été prises par le gouvernement.

Ces mesures nous concernent comme toutes les collectivités territoriales, mais aussi chacune et chacun d'entre nous en tant que particuliers et même les entreprises.

Ce soir, nous sommes à la Salle des fêtes pour tenir notre Conseil municipal mais nous étudions la possibilité de déplacer notre assemblée de façon temporaire et exceptionnelle au Préau Crétier pour limiter les dépenses énergétiques.

Nous aurons l'occasion de nous revoir où j'aurai le plaisir de vous consulter, chacune et chacun, et de faire état de l'utilité et de la faisabilité technique de ce déplacement s'il y a lieu.

Un groupe de travail a effectivement été mis en place pour prendre des mesures, localement, au niveau de notre Collectivité.

Nous avons décidé de réduire au maximum l'utilisation de cette même Salle des fêtes pendant la période hivernale. Chacun sait qu'elle est énergivore et donc des travaux auront lieu pour revoir un peu tout cela.

Nous avons décidé de retarder la mise en chauffe des bâtiments publics, sauf température trop basse selon les normes, avec un traitement particulier –dont nous vous tiendrons informés– pour les écoles, les crèches et PMI.

S'agissant des illuminations de Noël, nous avons décidé de procéder à leur extinction la nuit et à une réduction de la période d'allumage de 15 jours.

D'autres décisions sont à l'étude et au sujet desquelles nous vous tiendrons informés.

Ce travail est mis en place avec les élus et les services. Nous aurons l'occasion d'en parler évidemment, mais aussi et davantage dans le cadre de la préparation budgétaire, par rapport à tout ce que nous continuons à mettre en place et donc dans la continuité des actions qui sont mises en place depuis plusieurs années par la Collectivité. Je pense en particulier au verdissement des réseaux de chaleur, à d'autres mesures pour l'isolation ou aux panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Nous allons revoir comment mettre tout cela en place pour apporter une réponse positive et dynamique à cet enjeu de sobriété énergétique. Cela ne concerne pas seulement des mesures exceptionnelles ; il nous faudra aussi l'inscrire durablement dans notre politique publique locale.

Même si Safia Bach Russo n'est pas encore présente parmi nous, je tiens quand même à rappeler certaines initiatives qui vont avoir lieu dont Octobre Rose, qui démarre la semaine prochaine.

Vous l'avez peut-être déjà vu, autrement, nous vous rappellerons qu'à l'accueil des prospectus sont à votre disposition.

Je te laisse poursuivre, Marc.

**M. Nivet.**- Nous avons un petit flyer qui rappelle le programme du mois Octobre Rose, avec une conférence assez importante qui se tiendra mardi prochain à l'Espace Mauriac.

Nous avons des petits pin's comme celui que je porte, également des jetons et des petits sacs rose pour faire connaître ce mois.

M. le Maire.- Merci.

Monsieur Yildiz, vous souhaitez intervenir?

M. Yildiz.- Merci, Monsieur le Maire.

Pour terminer un peu ce petit tour d'actualité et à défaut d'avoir pu proposer un vœu en raison des délais, je tiens à faire une déclaration concernant les attaques du gouvernement contre le droit de grève qui a opéré récemment.

Alors même que les compagnies pétrolières réalisent aujourd'hui des bénéfices record en profitant de la guerre et de la crise économique –on parle de 10 Md€ pour Total au premier trimestre sur le dos de la crise et du portefeuille des Français–, le patronat jusque-là a refusé d'ouvrir des négociations salariales –pas pour tout le monde, puisque le patron de Total s'est quand même augmenté lui-même de 52 %, ce qui monte sa rémunération à 500 000 € par mois et représente 376 SMIC– et a accordé des dividendes exceptionnels aux actionnaires de 2,6 Md€.

La Majorité en Marche, non contente de laisser faire ce gavage en refusant le blocage des prix et la taxe des profiteurs de guerre, a voté contre l'augmentation du SMIC main dans la main avec la droite et l'extrême droite.

Bruno Le Maire a demandé aux entreprises de faire des gestes.

En clair, il laisse les salariés se débrouiller seuls. Se débrouiller, ils le font très bien, avec les moyens qui sont à leur disposition, des moyens légaux protégés par la Constitution : la grève.

La CGT demande une augmentation de salaire à hauteur de 10 %, ce qui correspond à peu près à l'inflation.

Depuis, nous assistons à une lutte sans merci de la part des grands médias et des politiques de droite et à une attaque inédite contre le droit de grève.

On connaît habituellement le traitement des syndicalistes et des grévistes par les patrons : la mise au placard, le harcèlement moral ou le blocage dans la progression de la carrière, mais lorsque les gouvernements s'en mêlent, c'est une autre histoire.

La semaine dernière, quatre salariés de RTE ont été mis en garde à vue par la DGSI pour des faits de terrorisme parce qu'ils exerçaient leur droit de grève et de blocage de l'entreprise.

Le *summum* a été atteint lorsque la Première ministre a annoncé les réquisitions des raffineurs grévistes; réquisitions qui ont été permises par M. Sarkozy et que l'Organisation internationale du travail à l'époque avait dénoncées comme étant parfaitement injustes.

Le résultat, concrètement, est le suivant : ce sont des policiers, des gendarmes qui pourraient être employés à la sécurité, à la lutte contre le trafic ou d'autres choses, que l'on envoie toquer chez les grévistes le matin pour les forcer à se remettre au travail.

Le gouvernement s'est montré fort avec les faibles et faible avec les forts, et non content dans un premier temps de laisser les salariés se débrouiller, il a choisi aujourd'hui son camp : celui du patronat, et son ennemi : les travailleurs.

Je rappelle que la grève, d'un point de vue historique car certains se permettent de l'attaquer aujourd'hui, a permis la semaine de 48 heures en 1919 jusqu'à la semaine de 35 heures

que nous connaissons aujourd'hui, la médecine du travail, les congés payés, l'assurance chômage et le salaire *minimum*.

Ce n'est ni un abus ni une prise d'otage. C'est l'arme la plus efficace et malheureusement souvent la seule dont les travailleurs disposent pour défendre leurs intérêts face à un patronat vorace et sans pitié, appuyé généralement par les gouvernements en place.

La tentative de casser la grève est aujourd'hui un échec puisqu'elle a provoqué une grande réaction dans le monde syndical avec la CGT qui a mis en place une mobilisation générale, soutenue parfois par Force Ouvrière, Solidaires et même la CFDT.

Je transmets aujourd'hui l'appel à la manifestation dimanche contre la vie chère, initiée par la France insoumise, rejointe par les Écologistes, les Socialistes, les Communistes et maintenant la CGT.

Il y aura aussi une journée de mobilisation mardi prochain initiée par la SNCF.

Le mouvement s'est ainsi étendu dans plusieurs secteurs, rejoint notamment par l'Énergie, en solidarité avec les grévistes attaqués.

Comme quoi cela marche quand même puisque, alors qu'à la base les négociations salariales n'étaient même pas ouvertes, Total a proposé aujourd'hui une augmentation de 6 %. Ce sera aux grévistes de voir s'il faut l'accepter ou non.

Force est de constater que non seulement la grève fonctionne mais qu'elle est aussi malheureusement le seul langage que les patrons entendent dans ces moments de crise.

Je finirai en rappelant que notre Ville est aussi concernée indirectement par ce bras de fer, au-delà du grand nombre de travailleurs et chômeurs dans notre commune qui souffrent de ce système économique où tout pouvoir est concentré entre les mains de ceux qui détiennent les capitaux : les actionnaires.

La complicité du gouvernement avec ces grandes entreprises doit nous rappeler que toutes les logiques d'asphyxie des collectivités locales et toute la casse du service public que nous subissons et contre laquelle nous nous battons, c'est aussi contre les mêmes adversaires, c'est aussi une affaire de classes et c'est aussi une affaire d'intérêts de classes. Car, en définitive, c'est toujours aux mêmes que cela profite.

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci.

Monsieur Geffroy...

**M. Geffroy**.- Je souhaiterais intervenir à la suite de l'intervention du représentant de la France insoumise.

Je crois qu'il ne faut pas simplifier les choses comme vous le faites. Sinon, à ce moment-là, soyez clair et proposez un régime collectiviste c'est-à-dire avec la nationalisation. Il faut être clair !

Si vous permettez, je m'exprime et je vais aller jusqu'au bout.

Je ne comprends pas non plus car pas un seul mot pour toutes ces personnes qui aujourd'hui sont bloquées. Je pense notamment à toutes ces professions qui ont effectivement besoin du gasoil, de l'essence etc. : les soignants, les infirmières libérales, les médecins, les pompiers, j'en passe et des meilleurs. Pas un seul mot là-dessus!

J'avais entendu Mme Clémentine Autain, après les élections législatives, lorsque la France insoumise ne l'avait pas emporté et que M. Jean-Luc Mélenchon n'était pas devenu Premier ministre parce qu'on ne le devient pas en claquant simplement des doigts. Il y a un processus, et les Français ne lui ont pas donné une majorité loin s'en faut.

Là, vous faites l'amalgame en disant la droite, l'extrême droite etc. Vous faites toujours cet amalgame et je ne suis pas d'accord là-dessus !

Par ailleurs, qu'est-ce que vous dites pour dimanche : il faut sortir les piques, il faut sortir les fourches ? Mais franchement, ce n'est pas le langage d'un homme responsable !

Monsieur Mélenchon, pour lequel j'avais un grand respect notamment par rapport à sa force de caractère, sa grande culture et un certain nombre d'options qu'il avait prises, a bien changé par rapport à son époque où il était ce lambertiste de l'organisation communiste internationaliste.

N'oublions pas qu'il a quand même été aussi social-démocrate dans un gouvernement de M. Lionel Jospin.

Monsieur Mélenchon change donc aussi un peu en fonction du vent!

Edgar Faure, qui était un spécialiste dans le domaine, disait : « Ce n'est pas la girouette qui tourne, c'est le vent. ».

Pas un mot pour les gens qui souffrent aujourd'hui!

Le droit de grève est tout à fait légal et il doit être complètement reconnu. Il est dans la Constitution, il n'y a aucun problème par rapport à cela, mais on ne peut pas tenir complètement un pavs surtout par une partie des gens.

Vous parlez de Sevran et de gens qui se retrouvent au chômage, avec parfois plus de 25 % de nos jeunes dans certains quartiers, voire 32 %. En effet, ce n'est pas admissible.

Je ne veux pas transformer la France en Venezuela dont je sais que c'est votre pays culte. Ce n'est pas le mien !

Je dis aux Sevranais, pour qui je m'exprime et pas par rapport aux Français : faites attention à ce genre de régime.

La France est le pays où l'imposition est la plus forte, où la redistribution est la plus élevée et on reste dans des régimes de liberté. Tant mieux !

Je ne veux pas d'un collectivisme qui réduirait tous les gens.

Faites donc attention aux propos que vous tenez.

La grève est un droit sacré, elle doit être respectée. Mais demander aux gens de ramener le Président comme on a ramené Louis XVI, Marie-Antoinette et le fils du roi avec des piques et des fourches, il ne faut peut-être pas aller trop loin dans un langage qui pourrait créer dans notre pays une vague de renversement qui ne serait pas souhaitable. Ce n'est pas souhaitable!

M. le Maire. - Merci.

Monsieur Wavelet, puis M. Cordin.

**M.** Wavelet.- Comme tout le monde, je n'ai pas entendu M. Yildiz demander la tête de qui que ce soit et d'aller manifester dimanche avec une pique.

Pour le parti Socialiste nous nous associons entièrement à la déclaration et surtout à la très bonne analyse qui a été faite par M. Yildiz sur la situation et sur la prise d'otage du groupe Total.

Ce n'est pas la CGT qui prend en otage la population, mais le patronat et deux grands groupes (BP et Total) qui refusent de négocier sur l'augmentation des salaires.

Je rejoins exactement les termes utilisés : ce sont des profiteurs de guerre.

M. le Maire.- Merci.

Monsieur Cordin.

M. Cordin.- Deux choses.

Déjà, si Total est un profiteur de guerre, *a priori* la CGT voudrait que les employés deviennent aussi des profiteurs de guerre en partageant l'argent gagné comme cela, ce qui est un peu « dégueulasse ».

Ensuite, je vous rappelle que le 16 octobre, ce seront les deux ans de l'assassinat de Samuel Paty. Aussi, je voudrais qu'on se remémore cet événement dramatique car il montre qu'il nous faut continuer à lutter pour la laïcité et la République.

À mon sens, la date du 16 octobre pour les manifestations de la France insoumise et ses collègues est un très mauvais choix : on aurait plutôt pu célébrer, à la place, la laïcité et notre République.

M. le Maire. - Madame Bernex.

**Mme Bernex**.- Je voudrais apporter également le soutien du parti Communiste à la manifestation du 16 octobre prochain pour le pouvoir d'achat de tous les salariés et les réponses aussi nécessaires, et qui sont en souffrance, à l'urgence climatique.

Nous sommes face à des urgences sociales et climatiques qui sont de plus en plus dramatiques parce qu'effectivement –et ce n'est pas pour rien– renaît une inflation à deux chiffres qui avait disparu depuis plus de 10 ans et qui impacte tous les ménages.

Lorsque des salariés chez Total ou ailleurs font grève, en réalité ils font grève pour l'ensemble du monde du travail.

Je pense qu'il faut l'avoir en tête et on ne jouera jamais les divisions parce que ce n'est pas du tout comme cela que l'on envisage le mouvement social.

C'est grâce aux grèves -comme l'a rappelé Umit Yildiz- que les grandes avancées sociales ont pu se réaliser.

Monsieur Gabriel Attal ferait bien de se taire lorsqu'il dit que ce n'est pas en marchant que l'on fait des avancées sociales.

C'est bien parce que nos prédécesseurs se sont mobilisés et ont manifesté qu'il y a eu les grandes avancées sociales, qu'a citées entre autres Umit Yildiz mais il y en a bien d'autres.

Quant à l'amalgame que vous déplorez, Monsieur Geffroy, je vous invite à regarder comment ont été faits les votes lors de la loi « pouvoir d'achat », au début de l'été, où effectivement le Rassemblement national a voté comme la droite et les députés de la majorité présidentielle contre l'augmentation des salaires. C'est factuel. Ce n'est pas un amalgame.

M. le Maire. - Madame Mabchour.

**Mme Mabchour**.- Je partage ce qui a été dit.

Je retiens surtout Total qui maltraite à la fois ses salariés et il n'y a pas besoin de le décrire davantage, mais j'aimerais particulièrement insister sur Total qui maltraite la planète que ce soit dans les pays où il exploite du pétrole, où il pollue et ne vient pas du tout compenser les pollutions qu'il émet. Quant à l'action qui a été menée par différentes collectivités –notamment la Mairie de Sevran– contre Total pour pollution et non-respect des normes pour protéger la planète, encore une fois ce groupe s'est désengagé. En tout cas, ses représentants ont envoyé les documents assez tardivement pour ne pas passer devant le tribunal. C'est aussi une façon de faire de Total, de toujours maltraiter ses salariés et la planète au profit de quelques-uns qui profitent de nos ressources et aussi de l'être humain.

M. le Maire.- Merci.

Monsieur Baillon.

M. Baillon.- J'apporte tout mon soutien à la déclaration d'Umit Yildiz ainsi qu'aux déclarations de mes amis du parti Communiste et du parti Socialiste.

Je ne vais pas en rajouter mais Umit Yildiz l'a très bien dit, on voit bien que la défense des travailleurs passe malheureusement par la grève.

Quand le patronat n'entend rien, c'est par la grève que l'on obtient.

Les avancées sociales que nos parents ont connues, dont nous bénéficions d'ailleurs, sont véritablement attaquées. Actuellement, on le voit : elles sont attaquées tant à l'école que dans le domaine de la santé et des transports.

Les Sevranais vivent actuellement ce libéralisme à outrance qui fait que dans nos villes, on est de plus en plus hors citoyenneté parce qu'on a de moins en moins de droits.

La manifestation de dimanche risque d'être importante car elle montrera le mécontentement par rapport à ce qui se passe actuellement vis-à-vis du gouvernement, et aussi à ce qui se passe à l'Assemblée nationale où on ne veut pas nous écouter et prendre en compte un certain nombre d'amendements qui sont proposés par les députés de la Nupes.

Je crois qu'il y a là un phénomène.

En tout cas, j'invite l'ensemble des élus à participer à cette manifestation et à faire en sorte d'y apporter tout le soutien, avec un nombre d'amis assez important, pour que ce soit une vraie réussite.

Aussi, ie vous invite tous à venir dimanche place de la Nation.

M. le Maire.- Merci.

Sans transition, je vais procéder au déroulement de la séance.

# Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2022

M. le Maire.- Madame Hamdaoui, ensuite M. Jous.

**Mme Hamdaoui.**- Nous souhaiterions que soient dissociées les délibérations qui portent sur l'action sociale et le logement.

M. le Maire. - Peut-on en parler lorsque je passerai à l'ordre du jour ?

Mme Hamdaoui.- D'accord.

M. le Maire. - Monsieur Jous...

M. Jous.- Merci et bonsoir à tous.

Je suis ravi de voir que nos remarques aient porté leurs fruits et que nos interventions soient enfin retranscrites dans le compte rendu analytique. Il aurait été bien que cela soit fait un peu plus tôt mais à force de persévérance on voit que le travail finit par payer.

Dans ce compte rendu, sur les deux premières délibérations, Mme Saki et moi-même n'apparaissons pas. Il est marqué 11 voix contre. Les groupes « Aimer Sevran » et « Vers une nouvelle dynamique » apparaissent, mais nos noms ne figurent pas, contrairement à d'autres délibérations qui sont à peu près à l'identique, un peu plus loin. S'il était donc possible de corriger... Merci.

M. le Maire.- Merci à vous pour ces remarques.

En fait, je n'avais pas compris que vous vouliez intervenir sur le compte rendu. Je vous redonne donc la parole et vous prie de m'excuser. J'ai cru que vous vouliez parler de l'ordre du jour après.

Mme Hamdaoui.- Oui, c'est bien de l'ordre du jour dont je veux parler.

M. le Maire. - C'est après, donc j'avais bien compris.

C'est parce que la loi de 2021 nous oblige à produire ce procès-verbal *in extenso* que nous faisons appel à un prestataire extérieur, qui est le même que celui de l'EPT Paris Terres d'envol.

Y a-t-il d'autres remarques ou interventions sur ce compte rendu ? (Il n'y en a pas.)

Je vous invite à procéder au vote sur le procès-verbal de la séance du 30 juin 2022. voix Unanimité Adoptée par 45 Présents ou représentés 45 voix Exprimés 45 voix Pour 45 voix Contre Abstention NPPV

<u>Article 1 :</u> APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2022 tel que présenté en annexe.

M. le Maire.- S'agissant de l'ordre du jour, chacun a sur table des pièces complémentaires concernant :

La modification de l'ordre des délibérations.

La délibération, initialement prévue au point n°28, sera étudiée au point n°4.

> La modification d'un titre d'une délibération.

Le bon titre de la délibération n°2 est bien : « Révision de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire » tel écrit dans le dossier et non celui donné par erreur dans l'ordre du jour. Et nous vous prions de nous en excuser.

> La rectification d'une erreur matérielle

La délibération n°32 contient une erreur matérielle : les colonnes du tableau des créations / suppressions de postes sont inversées.

La délibération corrigée est remise sur table.

Encore une fois, nous vous présentons toutes nos excuses pour cette inversion.

Vous trouverez également dans les documents qui vous ont été remis un modèle de la « liste des délibérations » qui sera affichée, avec les votes, dès le lendemain de notre Conseil municipal.

Nous aborderons un premier chapitre : Affaires générales, avec la délibération n°4 portant sur la restitution des différents travaux et réunions qui ont été organisées pour la piscine olympique dans le cadre du projet Héritage JOP 2024.

Je prononcerai une suspension de séance de 15 minutes avant l'examen de cette délibération, pour vous inviter -si vous le souhaitez- à vous rendre dans la cafétéria où sont exposées des images du projet qui a été retenu par le jury et par la commission d'Appel d'offres. Nous aurons ensuite à voter une délibération dans ce sens ou pas.

Je vous informe, et je vous le rappellerai ainsi que d'autres personnes même si c'est énervant, qu'aucune photographie et aucun film ne doivent être pris et surtout pas diffusés pour des raisons de sécurité juridique sur lesquelles nous reviendrons si besoin.

Les membres du jury, les membres de la commission d'Appel d'offres et vous-mêmes devez être informés que le processus n'est pas complètement entamé au sortir de la séance de ce soir.

# <u>1 - Révision du Règlement intérieur du Conseil</u> municipal

- M. le Maire.- La révision du Règlement intérieur de notre assemblée nous permet :
- D'adapter les règles en vigueur

Ce que l'on vient de voir par rapport au CRA et au verbatim du PV.

➤ De répondre aux objectifs de dématérialisation du Conseil municipal, qui sera effectif dès la prochaine séance du 15 décembre.

Par ailleurs, avant qu'on ne me pose la question : s'agissant des séances de formation dont une avait été proposée auprès de vous, vous n'avez pas pu forcément être disponibles et donc nous en organisons d'autres dès la semaine prochaine.

Des dates vous seront communiquées, et nous organiserons aussi des rendez-vous individuels avec la direction des Systèmes informatiques si ces dates ne sont pas toujours possibles. On peut comprendre que pour des questions d'agenda ce ne soit pas forcément simple à organiser avec ces contraintes.

Ensuite, il faudra bien que nous organisions la dématérialisation du Conseil pour le 15 décembre.

➤ La modification de la salle du Conseil -le lieu- a également été inscrite dans le Règlement intérieur.

Ce sont des demandes de précision qui étaient récurrentes et totalement légitimes, avec la possibilité de le déplacer.

Nous avons souhaité introduire cette nuance pour les raisons exceptionnelles que j'ai évoquées tout à l'heure au début de notre séance.

L'inscription de commissions municipales mixtes.

6 commissions réunies en 3 commissions mixtes pour faciliter le travail des élus et fluidifier la transmission des informations.

Y a-t-il des questions ou des interventions ? Madame Hamdaoui, ensuite M. Jous, puis M. Cordin.

Mme Hamdaoui.- Je souhaiterais revenir sur les commissions.

Si on refait des commissions mixtes, que deviennent les vice-présidents qui sont actuellement chacun vice-président d'une commission ?

Si j'ai bien saisi, il n'y aura dorénavant que des commissions mixtes. De ce fait, qu'en est-il des délibérations qui ont été prises pour la création de ces commissions : les abroge-t-on, les scinde-t-on ? Comment cela va-t-il se passer ? Selon moi, il faudrait clarifier ces points.

Je redis ce que je répète régulièrement : à un moment donné, il serait intéressant que l'on puisse avoir si ce n'est un compte rendu au moins un relevé de décisions pour que l'on ait une trace écrite de ce qui se passe quand on est en commission.

Je l'ai régulièrement réclamé.

La seule commission, pour laquelle on a aujourd'hui un compte rendu ou un relevé de décisions -peu importe-, est la commission Services publics.

Nous prenons le temps de venir, d'être présents et de participer à ce débat démocratique : la moindre des choses est que nous ayons un retour écrit de ce qui s'y dit et s'échange.

Je vous remercie.

**M. le Maire.**- Non, c'est moi qui vous remercie parce que vous avez raison de me demander de préciser : il n'y aura pas de suppression, d'abrogation des commissions municipales telles qu'elles existent aujourd'hui et qui ont été organisées par délibération. C'est pourquoi les commissions municipales telles qu'elles ont été créées par délibération existent toujours. Elles seront réunies sous forme de réunions mixtes et donc cela ne change rien.

S'agissant des vice-présidents, nous aurons l'occasion d'en reparler aux premières séances de ces prochaines réunions de commissions mixtes : un système sera mis en place pour gérer les vice-présidences.

Concernant la question des comptes rendus, c'est normal et donc c'est entendu : j'y veillerai, y compris sur l'évaluation et les avancées de ce qui est fait dans le cadre de la feuille de route par rapport aux réunions et aux travaux qui sont réalisés.

Il n'y a pas à rougir de ce qui est fait dans ces commissions et du travail qui y est effectué, c'est pourquoi il me semble évident qu'il faille d'une part le valoriser et, d'autre part, que chacune et chacun d'entre vous sache où l'on en est pour regarder comment on ajuste ou réajuste si le besoin s'en fait ressentir - si c'est validé par vous tous.

Monsieur Jous?

M. Jous.- Merci.

J'ai un propos liminaire pour introduire ma réflexion sur ce Règlement intérieur.

Monsieur Blanchet, les années passent et malheureusement votre compréhension juridique n'évolue guère.

Vous avez tout d'abord souhaité diaboliser notre label et notre groupe politique : les Bâtisseurs d'Égalité / le Renouveau à Portée de Main, en menant une campagne municipale de dénigrement à notre endroit, affirmant haut et fort que nos pratiques étaient diffamantes, insultantes et même indignes du suffrage universel et j'en passe.

Bien heureusement, la justice vous a démontré que vous étiez complètement hors sujet et a affirmé que dire de vous que vous êtes un escroc et un marchand de sommeil comparable dans le traitement judiciaire à un trafiquant de drogue n'était en rien diffamatoire ni insultant.

Heureusement qu'à cette occasion vous étiez partie civile et que la Cour n'avait pas vocation à vous condamner lors de cette procédure, sinon cela aurait pu être très compliqué pour vous.

Vous savez dorénavant que nous sommes déterminés, que nous ne lâchons rien et que les rôles seront bientôt inversés : vous serez le prévenu, et nous la partie civile, car comme je m'y étais engagé lors du précédent Conseil municipal, un juge d'instruction est en cours de saisine.

Plus le temps passe, plus vous vous rendez compte que nos analyses juridiques sont précises et pertinentes.

À ce titre, avant de poursuivre mon propos, j'exige que M. Bastaraud me présente des excuses publiquement car il a tenu des propos mensongers et diffamatoires à mon endroit au sein de cette assemblée lors du Conseil municipal du 12 décembre 2021, osant affirmer que la seule condamnation qui existait était la mienne alors que je n'ai jamais été condamné à ce jour par la justice.

Maintenant que l'action judiciaire est définitivement clôturée et que ma relaxe est totale, car vous avez été, Monsieur Blanchet, débouté de l'intégralité de vos demandes, j'exige donc que la

vérité soit rétablie publiquement à mon endroit, à la fois lors de ce Conseil municipal par des excuses de M. Bastaraud et de vous-même, mais également dans le journal de la Ville dans lequel, Monsieur Blanchet, vous avez affirmé à tort que j'avais été condamné par la justice. C'est donc une erreur que vous devrez rectifier dans le prochain magazine de la Ville.

Vous avez également tenu plusieurs fois des propos dénigrants à mon encontre et à l'encontre de notre groupe politique pour des affirmations que nous avons faites à votre endroit, et comme vous avez annoncé publiquement que ces propos étaient diffamatoires et insultants, j'espère que votre amour de la République et de la démocratie feront que vous nous présenterez également vos excuses publiquement dès aujourd'hui.

Je vous invite même à observer, pourquoi pas, un moment d'applaudissements pour le combat que nous menons pour l'intérêt général et cette victoire historique rendue au nom du peuple français.

Pour en revenir à ce Règlement intérieur, je vous ai déjà alerté à plusieurs reprises sur ce dernier qui ne respecte pas la loi mais visiblement vous n'entendez pas, ou plutôt vous ne voulez pas entendre.

Vous persistez dans vos erreurs, peut-être devrais-je dire vos errements mais cette fois-ci je ne laisserai pas les choses se passer sans conséquence.

Premièrement, je le redis, ce Règlement intérieur est discriminatoire envers notre groupe politique : le Renouveau à Portée de Main, car vous avez volontairement modifié le nombre de personnes qui caractérise un groupe -passant de 2 à 3 personnes - purement et simplement pour empêcher Mme Saki et moi-même de bénéficier de ce que la loi et le suffrage universel nous accordent.

Non seulement cela ne correspond pas à la loi mais je ne savais pas qu'il faudrait un jour prodiguer des cours de français et de mathématiques au sein de cette assemblée parce qu'un groupe, en France, est un ensemble formé de plusieurs personnes et le pluriel en français commence à partir de 2.

Le RPM est donc bien un groupe politique qui doit jouir des mêmes droits que tous les autres groupes de cette assemblée.

Chers conseillers, en tant que personnes chargées d'une mission de service public et ayant tous votés ce Règlement intérieur dans les délibérations antérieures malgré mes alertes, vous êtes donc tous responsables aujourd'hui de discrimination envers notre groupe d'après l'article 432-7 du Code pénal que je vous invite à consulter. Ce n'est d'ailleurs pas un petit délit car il est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende.

Madame Bernex, vous aviez même affirmé que ceci était une volonté politique assumée, ce qui en dit long sur votre respect de la démocratie.

Cela n'est que le premier élément qui n'est pas conforme à la loi dans ce Règlement.

Deuxièmement, il est écrit en page 12 dudit Règlement intérieur : « Le temps de parole des orateurs est limité à trois minutes (hors le cas du rapporteur). ».

Je l'affirme et je vous l'apprends sûrement, même à ceux qui disent que je suis déjà à quatre minutes, que ceci est complètement hors et contraire à la loi.

Comme je ne me permets jamais de parler sans élément de preuve, je vous invite à consulter la décision de la Cour administrative d'appel de Versailles du 30 décembre 2004 qui expose textuellement : « Considérant qu'il résulte des dispositions des articles 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et notamment des articles L2121-29 et L2121-12 précités de ce Code que les conseillers municipaux ont un droit à l'expression pour les affaires inscrites avec débat à l'ordre du jour du conseil municipal ; qu'en limitant à 6 minutes le temps de parole total des conseillers municipaux s'agissant de ces affaires, sauf en ce qui concerne le rapporteur, le maire et l'adjoint compétent, le conseil municipal de la commune de Taverny a méconnu le droit à l'expression des conseillers municipaux. ».

Cette décision, qui est reprise dans une réponse du ministère de l'Intérieur à la suite d'une question écrite au gouvernement, nous démontre une nouvelle fois toute l'incompétence dont vous et certains de vos agents administratifs font preuve.

Limiter à 6 minutes caractérise une méconnaissance du droit à l'expression des conseillers municipaux et vous, vous vous permettez de le réduire encore à trois minutes.

Je commence maintenant à comprendre pourquoi certains Sevranais décrivent vos méthodes comme dictatoriales mais nous ne vous laisserons pas faire.

Il y a encore d'autres éléments, que je laisserai le soin au service Juridique de la Ville de découvrir. Et si la tâche est trop ardue, je me propose de me mettre à leur disposition.

Je vous invite donc, chers camarades du Conseil, à rejeter ce Règlement intérieur tant qu'il ne sera pas en conformité avec la loi.

Dans le cas contraire, il sera contesté au Tribunal administratif dans un premier temps avant d'engager une procédure pénale pour que cessent ces infractions sur notre commune, au sein même de l'organe représentatif que nous composons, par des mesures coercitives qui sauront corriger les actions contraires à la loi orchestrées par votre chef de fil, M. Blanchet.

Pour conclure, chers conseillers, si vous êtes tentés de faire encore confiance au discernement juridique de M. Blanchet, je vous rappellerai que sur les deux dernières protections fonctionnelles qu'il a sollicitées, il a chaque fois été débouté de l'intégralité de ses demandes.

Comme le dit un proverbe latin, pour conclure : « L'erreur est humaine, persévérer est diabolique ».

À bon entendeur, je vous laisse la parole.

(Arrivée de M. Chauvet et de M. Bacon à 19 h 50.)

M. le Maire.- Monsieur Cordin.

M. Cordin.- Ce n'est pas facile de parler après cela.

J'ai trois points à lever sur ce Règlement intérieur.

D'abord, lorsque j'ai vu qu'il était à l'ordre du jour, j'étais content parce que cela fait quand même plusieurs mois que je demande qu'il passe. Seulement, j'ai été très déçu lorsque j'ai vu que les décisions ne sont toujours pas passées en fin de Conseil municipal.

On devrait inscrire que les discussions sur les décisions se font à la fin du Conseil municipal alors que, pour le moment, dans le Règlement intérieur, elles doivent se faire au début. Ce serait donc bien de le rajouter.

Je l'ai demandé plusieurs fois, et vous étiez d'ailleurs favorable à ce que ce soit changé, donc ce serait bien de le faire un jour.

Ensuite, j'ai une question par rapport aux commissions mixtes.

Je pense que plusieurs personnes ici, en faisant partie de deux commissions, vont se retrouver dans la même commission mixte. De ce fait, on risque de rencontrer un problème au niveau des votes qui seront effectués dans ces commissions, avec un problème d'équilibre qui pourrait se représenter, avec une personne qui pourrait avoir éventuellement deux voix mais qui ne sera comptée qu'une fois. Par conséquent, comment pensez-vous le réguler pour cette représentativité ?

Enfin, vous aviez rajouté -c'est une très bonne chose- la possibilité de sanctionner des élus qui étaient trop souvent absents aux commissions ou aux conseils municipaux et qui n'étaient pas excusés.

Ce serait bien de pouvoir rajouter un bilan des manquements des différents élus qui soit public, pour que l'on sache si des sanctions ont été prises et dans quelle mesure.

On vous l'avait aussi demandé l'année dernière, ce serait bien que l'on puisse avoir un bilan en fin d'année de chaque élu qui a une charge, soit en tant qu'adjoint soit en tant que chargé de délégation, pour que l'on sache exactement qui fait quoi et comment.

Il n'y a pas beaucoup de commissions. On est très peu interrogé, on participe très peu aux débats de notre Commune, sauf lors des conseils municipaux, et on n'a pas du tout d'informations sur ce qui se passe et cela manque. Cela nous manque à nous, mais aussi aux citoyens qui nous écoutent.

Je vous rappelle que les indemnités des élus, c'est de l'argent public et il faut pouvoir le justifier. Il faut que l'indemnité perçue corresponde à un travail effectif.

M. le Maire. - Monsieur Baillon.

**M. Baillon**.- D'abord, il faudrait nous semble-t-il profiter des commissions pour apporter quelques thèmes nouveaux dans la réflexion.

Au niveau du groupe « Sevran Écologie - Europe Écologie les Verts », nous avons travaillé en la matière et, selon nous, il faudrait rajouter un certain nombre de points – à voir dans quelle commission et donc à retravailler entre nous.

Lorsque l'on parle du développement économique, par exemple, il ne faut pas oublier le développement touristique.

Nous pensons aussi à l'insertion, à la formation, à la protection du tissu pavillonnaire -qui nous paraît assez important-, à la prévention des risques, aux catastrophes naturelles et notamment par rapport au gypse.

Selon nous, ce sont des éléments qu'il faudrait rajouter dans nos commissions.

Nous pensons également à la solidarité énergétique et au développement des énergies renouvelables, qui nous paraissent assez importants.

Quand on parle des problématiques de transport, nous pensons qu'il faut y ajouter l'accessibilité aux mobilités douces pour tous les Sevranais : le plan Vélo, les sentiers...

Après réflexion de notre groupe, ces éléments nous semblent importants par rapport à la vie des Sevranais.

Ensuite, en ces temps de Rassemblement national et vous l'avez tout à l'heure bien dit par rapport aux attaques qui sont opérées par l'extrême droite notamment à Stains, vis-à-vis de notre ami, M. le Maire Taïbi, il y a un chapitre qui est l'accueil des nouveaux Sevranais et nous pensons surtout à leur intégration dans la ville et aux gens qui veulent être naturalisés. Des séances de naturalisation sont organisées en sous-préfecture et il serait bien que les élus y soient associés car beaucoup de Sevranais font ce choix.

Il est important je pense de montrer que des gens, qui viennent d'ailleurs, veulent être français et sont naturalisés.

C'est un point important, et c'est pied à pied que l'on combat l'extrême droite.

Ce sont simplement des réflexions, Monsieur le Maire, à intégrer dans les différentes commissions.

Nous y retravaillerons et nous vous ferons des propositions écrites, mais je profitais de ce débat pour vous les proposer.

M. le Maire. - Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- Merci.

Dans la même lignée que mon collègue, M. Baillon, il faut en effet que l'on profite des commissions pas simplement pour présenter les délibérations qui auront lieu quelque temps après au Conseil municipal mais pour évoquer aussi des sujets, des questions et des débats qui permettent d'enrichir le processus municipal dans son ensemble.

En ce qui nous concerne, à la commission Finances, nous avons commencé sur certains thèmes, mais je pense que nous pouvons encore l'enrichir.

Je crois que Mme Bernex est tout à fait favorable à ce genre de processus et je pense, Monsieur le Maire, que d'ailleurs prochainement nous allons travailler sur d'autres sujets pour faire aboutir un certain nombre de problématiques que nous avons posées.

Je voudrais aussi vous rendre compte d'une décision du Tribunal de Bobigny, parce que vous m'avez donné une protection fonctionnelle concernant des attaques, des injures et de la calomnie qui m'avaient été proférées à mon endroit.

Aussi, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, je vous informe que le Tribunal de Bobigny a condamné en première instance un conseiller qui vient de s'exprimer. Bien sûr il y a eu appel, donc pour l'instant la condamnation est suspendue. Je tiens à vous en faire part, puisque vous m'avez voté une protection fonctionnelle donc il est tout à fait normal que je le fasse

dans des conditions purement libres. Mais en effet, je vous tiendrai aussi informés de la décision en appel.

### M. le Maire.- Merci.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°1.

Adoptée par	34	voix	Majorité
Présents ou représentés	45	voix	
Exprimés	36	voix	
Pour	34	voix	
Contre	2	voix	Mme Saki, M. Jous
Abstention			
NPPV	9	voix	Groupe « Aimer Sevran », Groupe « Vers une nouvelle dynamique »

Article 1 : ABROGE les délibérations n°3 du 17 décembre 2020 portant adoption du règlement intérieur du Conseil municipal et n°1 du 1er avril 2021 portant révision du règlement intérieur du Conseil municipal.

<u>Article 2</u>: ADOPTE le Règlement intérieur du Conseil municipal tel que présenté en annexe de la présente délibération.

<u>Article 3 :</u> Le Directeur Général des Services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

\*\*\*

# <u>2 - Révision de la délégation de pouvoirs du Conseil</u> municipal au Maire

**M. le Maire.**- Pour une meilleure adaptabilité du travail administratif, pour les services, certains sujets ne seront plus obligés d'attendre la date du prochain Conseil municipal, notamment pour certains marchés, d'où la modification des montants comme précisé dans la délibération.

Il est rappelé que la commission d'Appel d'offres doit passer l'ensemble des marchés et que l'ensemble des décisions du Maire sont transmises au Conseil municipal.

Désormais, la délégation de pouvoirs s'étend à l'ensemble des élus dans l'ordre du tableau, ce qui correspond davantage à l'esprit du Code général des collectivités territoriales. Auparavant il y avait le Maire, la ou le 1<sup>er</sup> adjoint ; maintenant, c'est étendu aux élus dans l'ordre du tableau. Certaines réflexions ou remarques nous ont donc été utiles parce qu'on ne sait jamais, il peut manquer la présence de deux personnes et donc ce sera plus sécurisant.

Y a-t-il des remarques ou des guestions ? Madame Hamdaoui...

Mme Hamdaoui.- C'est plutôt une demande d'éclaircissement.

Dans cette délibération, il est spécifié qu'on abroge la délibération, ce qui veut dire qu'on y met fin donc on est censé en prendre une nouvelle. Or, là, on ne la voit pas.

Cela ne peut pas apparaître dans une seule et même délibération.

On abroge la première, et ensuite on reprend une délibération.

M. le Maire. - C'est l'article 2.

On a l'abrogation dans l'article 1 et, dans l'article 2, on a l'objet de la délibération.

Mme Hamdaoui.- Selon moi, on ne peut pas associer les deux, Monsieur le Maire.

M. le Maire. - Écoutez...

Mme Hamdaoui.- À voir!

M. le Maire. - Oui, à voir.

Y a-t-il d'autres remarques ? (Il n'y en a pas.)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°2.

Adoptée par	34	voix	Unanimité
Présents ou représentés	45	voix	
Exprimés	34	voix	

Pour	34	voix					
Contre							
Abstention							
NPPV	11	voix		Sevran », Saki, M. Jou	« Vers	une	nouvelle

Article 1 : ABROGE la délibération n°4 du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire et autorisation de subdélégation au Premier adjoint dans le cadre des articles L. 2122-18, L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

<u>Article 2</u>: DECIDE de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat les attributions suivantes:

- 1) Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2) Fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ; la mise en place d'une gratuité fera l'objet d'un passage devant le conseil municipal.
- 3) Procéder, dans la limite des inscriptions budgétaires, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;
- 7) Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges;
- 10) Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11) Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts :
- 12) Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13) Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14) Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15) Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 16) Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, en défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation, à l'exception des cas où la Commune serait elle-même attraite devant une juridiction pénale, en demande devant toute juridiction de référé et devant toute juridiction de plein contentieux lorsque la Commune encourt un risque de péremption d'instance ou de forclusion, dans tous les cas où la Commune est amenée à se constituer partie civile devant les juridictions pénales et de transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 €;
- 17) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux. Aucune limite n'est fixée ;
- 18) Donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19) Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative

pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

- 20) Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant illimité ;
- 21) Exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans la limite du périmètre arrêté par délibération 39 du Conseil Municipal du 13 décembre 2007, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code :
- 22) Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles
- 23) Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune :
- 24) Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 25) Demander à tout organisme financeur, dans les limites de 200 000€, l'attribution de subventions ;
- 26) Exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;
- 27) Procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- 28) Exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

<u>Article 3</u>: **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à subdéléguer par arrêté ces attributions à un adjoint pris dans l'ordre des nominations, et à défaut d'adjoint à un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau en application de l'article L.2122-18 et L.2122-23 du CGCT pour le cas où il serait absent ou empêché.

<u>Article 4</u>: **DECIDE**, d'autoriser Monsieur le Maire à subdéléguer par arrêté ces attributions à un adjoint pris dans l'ordre des nominations, et à défaut d'adjoint à un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau en application de l'article L.2122-17 du CGCT pour le cas où il serait absent ou empêché.

<u>Article 5 :</u> Le Directeur Général des Services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

### 3 - Révision des statuts du SEAPFA

M. le Maire.- Cette révision concerne des suppressions de compétences du SEAPFA.
Cette délibération est déjà passée dans les mêmes termes au Conseil de territoire lundi

Des changements, qui apparaissent dans les statuts, sont inscrits là, avec des suppressions de compétences qui soit ont été transférées à l'EPT soit n'ont plus d'actualité et donc ne relèvent plus des missions du SEAPFA.

On peut lire le détail de toutes ces missions et compétences dans le rapport.

Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas.)

soir.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°3.

Adoptée par	45	voix	Unanimité
Présents ou représentés	45	voix	
Exprimés	45	voix	
Pour	45	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

**Article 1 :** APPROUVE les statuts modifiés tels qu'ils figurent en annexe

Article 2 : Le Directeur Général des Services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

### 4 - Piscine olympique - Héritage Paris 2024

Convention-réalisation pour la requalification et l'extension de la piscine de Sevran dans le cadre du projet Héritage JOP 2024 Autorisation donnée à M. le Maire de signer le marché public Titulaire : groupement Colas Île-de-France / BVL Architecture / INCET / Patrick Tual / Meta Atelier acoustique / Paule Green, ayant pour mandataire la Société Colas Île-de-France sise 10, rue Jean Mermoz - 78772 Magny-les-Hameaux - SIRET 329 338 883 01995

**M. le Maire.**- Cette délibération, comme je le précisais en introduction de notre séance, concerne l'héritage Paris 2024 pour la piscine olympique.

Pour des raisons de sécurité juridique, nous ne pouvons pas diffuser l'image du projet ce soir et donc aucun visuel ne peut être projeté.

Cependant, je souhaite vous proposer -en accord avec Laurent Chantrelle et les autres élus- de vous rendre à la cafétéria, pendant la suspension de séance qui sera de 15 minutes, pour le voir. Ce sera ainsi plus intéressant pour nos débats ensuite.

Vous pourrez prendre connaissance de ces visuels et nous pourrons aussi échanger un peu à cette occasion dans la salle de la cafétéria.

Je le répète, je suis un peu insistant mais aucune photographie et aucun film ne doit être pris par vous et surtout pas diffusés mais cela semble évident pour chacun.

Nous nous retrouvons ici dans 15 minutes pour reprendre notre séance. Merci.

(La séance, suspendue à 20 h 03, est reprise à 20 h 19.)

M. le Maire. - Nous sommes au point n°4 de notre ordre du jour.

Avant de laisser la parole à Laurent Chantrelle, je veux rappeler que c'est sur le site même de la piscine actuelle que nous allons accueillir un bassin olympique de 50 m - héritage des Jeux olympiques et paralympiques.

C'est un enjeu de sobriété écologique, mais c'est surtout un choix de réemploi et de recyclage très important.

On parle beaucoup du programme Héritage, mais il faut quand même rappeler ce que c'est.

C'est le résultat d'une bataille politique menée par des élus tels Jean-François Baillon, que je regarde.

Qu'on soit d'accord ou non avec la tenue des Jeux olympiques, en tout cas, ce combat-là a été mené par des élus pour que les villes et surtout les habitants puissent bénéficier des retombées et des bénéfices de ces JO.

Notre futur équipement en est le symbole et même la matérialisation, avec la récupération du bassin mais surtout de financements très importants.

Chacun sait que la piscine dans le cadre de la ZAC Terre d'Avenir devait être démolie pour laisser place à la construction de logements à ce même endroit.

Nous avons indiqué à Grand Paris Aménagement que nous ne souhaitions plus laisser construire ces logements alors même que nous étions candidats pour l'héritage du bassin olympique.

J'insiste encore : la ZAC Terre d'Avenir, c'était la démolition de la piscine pour construire des logements et aux frais de la Ville. Cette piscine démolie, nous devions reconstruire une nouvelle piscine en bordure de Terre d'Eaux lorsqu'il y avait le projet de lac artificiel.

La candidature de Sevran pour l'Héritage JO avait été par ailleurs soutenue par le Conseil participatif citoyen qui souhaitait voir abandonner cette même vague artificielle sur le site des 32 hectares au profit d'équipements au bénéfice des habitants et respectueux de l'environnement.

Je vais laisser la parole à Laurent Chantrelle pour nous présenter le projet dans ses aspects bâtimentaires, de fonctionnement, de financement et surtout le surplus : la requalification d'un équipement de service public très important pour l'image de la ville.

### M. Chantrelle.- Merci, Monsieur le Maire.

L'ensemble de mes propos seront accompagnés par un powerpoint que vous pourrez suivre.

(Projection d'un powerpoint)

Je ferai un petit historique pour revenir sur le passé et notamment sur notre piscine actuelle.

Il faut savoir que l'histoire des équipements natatoires de Sevran s'inscrit dans le sillage des JO, de manière peut-être plus indirecte en 1976, en tout cas plus nette pour 2024.

En 1976, la Ville de Sevran obtient sa première piscine dans le cadre du Plan 1 000 piscines –dont on entend souvent parler– qui a été lancé en 1969 par M. Joseph Comiti, qui était secrétaire d'État chargé de la Jeunesse et des Sports.

Cela découle des mauvais résultats des nageurs français aux JO de Mexico en 1968 et donc une prise de conscience par l'État d'une réelle problématique –au-delà des résultats des athlètes– qui s'inscrit comme la théorie de l'iceberg : on ne regarde pas forcément ce qui est visible mais plutôt ce qui ne l'est pas forcément et c'est cela qui est important.

Au niveau du territoire français, il y a une réelle carence en équipements publics nautiques et notamment sur notre territoire. Il y a la question aussi que beaucoup sont couverts et ne peuvent donc pas être utilisés toute l'année. Il y a également la problématique du coût qui est important. C'est ainsi une prise de conscience de l'État en la matière et aussi, on le voit à travers les différentes chroniques dans les journaux, des problèmes avec des noyades.

En 1969, deux événements tragiques ont appuyé encore cette volonté d'avoir un Plan de 1 000 piscines : le 18 juillet 1969, 19 enfants d'un centre aéré –qui ne savaient pas nager– périssent suite à l'écroulement d'un banc de sable ; le 18 août de la même année, soit un mois après, un bateau de croisière coule, avec 24 personnes qui décèdent dont 14 fillettes qui étaient en colonie de vacances.

C'est donc une vraie problématique en France, avec une population qui n'a pas été intégrée dans une compétence d'apprentissage du savoir-nager.

Les résultats des athlètes français poussent ainsi le gouvernement dans une direction qui a été bénéfique pour la Ville de Sevran puisqu'en 1976 nous avons pu obtenir une piscine.

Il faut savoir que le procédé utilisé par le gouvernement pour arriver à ces 1 000 piscines a été de passer par un concours, ce qui est aussi intéressant, avec une recherche de piscines économes. Il en est ressorti deux vainqueurs : la piscine Tournesol et la piscine Caneton, avec la spécificité de pouvoir construire à grande échelle des piscines.

Afin de pouvoir amener l'ensemble du territoire à accueillir des piscines, il fallait être efficace. Le Plan devait s'échelonner de 1972 à 1976.

En 1969, le projet est donc lancé et en 1970 il y a un concours.

À l'issue de ce concours, des prototypes sont réalisés et des essais sont effectués.

Au final, ce sont ces deux piscines qui sont retenues et on arrive en 1976 avec la possibilité d'accueillir sur la ville cette piscine Caneton. À l'époque, je rappelle qu'il y avait 34 000 habitants sur la ville et donc cela correspondait sans doute aux besoins et notamment d'apprentissage pour les enfants.

Vous avez compris que l'idée du gouvernement était d'avoir des piscines clé en main.

Malgré cette volonté, certaines communes ne souhaitaient pas forcément disposer de l'un des deux équipements et donc un concours a été lancé. Il était aussi intéressant car il était en conception-construction, tandis que nous concernant nous sommes là en conception-réalisation.

Le mode « conception-construction » revient un peu à ce que nous avons connu sur Sevran : un architecte mêlé avec un constructeur pour pouvoir faire des projets, ce qui a conduit à l'ouverture sur d'autres types de piscine.

C'est ainsi une politique de construction qui vient combler les sous-équipements en matière d'édifices destinés à la jeunesse notamment.

Dans le cadre des élections municipales de 2020, il avait été question pour la Municipalité de réaliser un complexe sportif aquatique sur la ville qui puisse répondre à l'ensemble des besoins de la population en matière de savoir-nager mais aussi de pratique sportive et de loisirs.

La première mesure, qui a été prise au niveau de la mandature -si vous vous en souvenez-, a consisté à réhabiliter la piscine actuelle pour la maintenir cinq ans, le temps que nous puissions aboutir à notre projet, avec quasiment 1 M€ investi sur la piscine notamment pour des questions d'étanchéité du bassin actuel.

La deuxième mesure, qui a été portée en 2021, a été de saisir l'opportunité grâce à Paris 2024, à la Préfecture et aussi au Département du 93, de pouvoir accueillir l'un des trois bassins olympiques –provisoires– qui seront utilisés pendant les Jeux olympiques.

Cette opportunité nous permet de proposer un projet d'une ampleur différente de celui que nous aurions pu réaliser.

Tout à l'heure, M. le Maire vous a parlé de Terre d'Eaux avec ce qui était prévu.

L'avantage, là, est que nous récupérions un bassin, avec environ 2,5 M€ d'économies, et de pouvoir voir plus grand et répondre à la demande des habitants sur divers domaines : tant au niveau éducatif –pour nos écoles– qu'au niveau sportif –pour nos clubs nautiques– mais aussi pour des questions de loisirs, pour un public senior, le sport santé etc.

Toutes ces choses-là peuvent être prises en compte grâce à l'accueil de ce bassin.

Près de 50 ans plus tard, sous l'impulsion encore des JO, donc ceux de 2024, nous inscrivons à nouveau un lien fort avec les Jeux olympiques qui nous permet d'envisager un projet –je le redis– qui soit à la fois de service public mais aussi populaire.

Pourquoi ce projet ? Un certain nombre d'éléments vous indiquent un peu ce que j'ai décrit tout à l'heure, avec les besoins qui apparaissent sur la ville.

• Pour rénover les équipements aquatiques en fonction des nouveaux usages et demandes de la population, en respectant une régie municipale.

C'est un élément fort, car nous souhaitions pouvoir garder la main sur la piscine et que cet équipement ne soit pas donné au privé.

Nous aurons l'occasion d'en discuter lorsque nous parlerons du budget.

• Pour résorber les carences et diversifier l'offre - je l'ai précisé précédemment.

Les besoins sont tant éducatifs que sociaux, vous l'avez compris.

Le fait de garder une régie municipale nous permet d'avoir la main sur les tarifs et aussi sur l'accueil des élèves.

Comme nous le verrons plus loin dans les slides, environ 60 % des élèves à leur entrée au collège en Seine-Saint-Denis ne savent pas nager : ils étaient un sur deux avant la période Covid et depuis, on a connu une dégradation de cette situation.

Je vous donne l'exemple, que j'ai déjà pu citer en ComEx pour les élus : dans une école QPV de Sevran, les CM2 font des tests pour se répartir en groupe et sur 45 élèves, seuls 8 savaient nager. Quand je dis « 8 », ce ne sont pas 8 bons nageurs mais simplement 8 nageurs.

La problématique est donc réelle sur la ville et nous avons besoin d'avoir des espaces plus importants afin de pouvoir accueillir les élèves dans ce moment d'apprentissage.

• Ce projet permettra également -point qui a été souligné tout à l'heure et qui est aussi important- un renforcement des équipements de détente, de bien-être et de loisirs pour répondre aussi aux demandes des usagers.

Moderniser notre piscine, c'est aussi s'orienter dans les directions qui permettent de pouvoir accueillir plus de personnes et rendre ce service public.

Nous pourrons accueillir les scolaires, les compétiteurs, les adhérents des clubs aquatiques et les usagers.

- Ce sera aussi l'intégration du sport santé comme je l'ai dit.
- Ce seront plus de créneaux pour les séniors.

Toutefois, il faut revenir en arrière et nous rendre compte que notre piscine actuelle, à la fois vieillissante et véritable passoire thermique, ne permettait pas d'y accueillir beaucoup de personnes. Le bassin de 50 m nous permettra d'y répondre et de nous projeter aussi sur l'avenir – comme le montrent les chiffres qui sont mentionnés sur la slide.

Notre piscine actuelle va sur 50 ans et si nous repartons sur ce même principe, il était important de pouvoir aussi nous projeter sur les cinquante prochaines années.

Les besoins scolaires à l'heure actuelle sont identifiés comme suit :

- ➤ 800 enfants de grandes sections, avec le lancement de l'aisance aquatique (y compris en 2022)
  - → 4 000 élèves d'élémentaires (CE2, CM1 et CM2)
  - ➤ 1 410 collégiens
  - ➤ 119 lycéens.

Ce sont, au total, 6 000 élèves qui bénéficient de notre bassin.

Autant vous dire que le rythme est assez important, et heureusement que l'équipe qui travaille à la piscine et notamment son directeur font un travail remarquable.

S'agissant de l'équipement existant, on voit sur la slide projetée ce qui sera modifié.

Vous avez eu l'opportunité d'observer pendant la suspension de séance ce qui sera proposé au niveau de la piscine.

Monsieur le Maire l'a précisé, nous sommes sur un marché public de conception-réalisation, avec un jury : les choses sont ainsi très bornées. Il y avait même parfois des frustrations à pouvoir donner des informations mais ce n'était pas possible.

La demande, qui a été formalisée dans le cahier des charges au préalable, était une transformation du bassin existant pour passer en bassin estival. Nous pourrons revenir sur l'avantage de le faire.

J'ai aussi précisé qu'à peu près 1 M€ était investi dans la piscine actuelle pour la maintenir, mais ce qui a été proposé en travaux ne sera pas complètement détruit : l'étanchéité qui a été réalisée pour environ 150 000 €, on la garde ; il en est de même pour les vestiaires. Très peu de démolitions vont être ainsi effectuées.

L'avantage du projet est l'espace extérieur qui sera plus important (le solarium) pour pouvoir ainsi accueillir l'été -c'est très important- l'ensemble des familles sevranaises et probablement aussi d'autres familles. Nous savons que Sevran n'est pas une ville-dortoir et des projets comme celui-là l'affichent complètement.

Nous sommes dans une autre dimension, avec aussi une fierté d'accueillir cet équipement car des athlètes olympiques l'utiliseront : celui que nous récupérons sera non seulement un bassin d'entraînement mais également de compétition.

La procédure d'attribution du marché en conception-réalisation a été un choix affirmé.

On l'a vu tout à l'heure avec l'historique, l'État avait pris la décision de lancer des concours parce que des municipalités n'étaient pas forcément prêtes pour faire ce travail qui aurait pris du temps.

Pour nous, c'est un peu la même chose. Nous savons que cela demande des choses précises, y compris de récupérer le bassin actuel et de retransformer les choses. Nous avions donc besoin de passer par une conception-réalisation qui permet à la fois de gagner du temps et d'avoir un seul interlocuteur.

Dans ce cadre, l'idée était aussi d'avoir un jury -dont la liste des membres figure sur la slide projetée- composé d'élus, avec notamment M. le Maire, la 1ère adjointe et l'élu aux Sports. On y retrouve également l'ensemble des élus membres de la CAO y compris de l'opposition, ainsi que quatre personnalités qualifiées. Ce sont des experts en matière de piscine ou de projet de la sorte car il nous semble aussi important de nous entourer de personnes qualifiées, ce qui a été le cas dans ce jury-là.

Ce sont ainsi 12 personnes à voix délibérative qui étaient dans ce jury, ainsi que 4 membres à voix consultative dont deux issus des clubs sportifs nautiques de la ville : le CNS

(Club Nautique de Sevran) et le club de plongée. L'Éducation nationale y est aussi représentée, car c'est un élément important, par une professeure d'EPS du collège Galois, la quatrième personne étant un juge international qui fait partie d'un des clubs de la ville. Nous souhaitions pouvoir ainsi associer ces quatre personnes au dispositif : elles pouvaient poser des questions, mais elles n'avaient pas la possibilité de s'exprimer au moment du vote.

Le jury s'est réuni à trois reprises dans l'objectif de sélectionner des candidats.

Nous avons fait, nous aussi, une forme de concours en expliquant que la Ville souhaitait revoir sa piscine et accueillir un bassin olympique. Ainsi, dans le cadre d'une conception-réalisation, 8 candidats se sont proposés et le jury a tenu une première réunion pour en sélectionner quatre.

Lors de cette première étape du jury, il s'agissait d'examiner les compétences de ces groupements avec architectes et concepteurs et d'observer s'ils avaient déjà travaillé sur des équipements de cette nature. À l'issue, le jury a donc choisi quatre candidats.

C'était aussi passé en Conseil municipal, car l'idée était également de pouvoir les rémunérer pour créer une émulation. Il fallait qu'ils puissent bien travailler sur le projet et donc ils savaient que dans le pire des cas ils pouvaient quand même recevoir une indemnité.

Le 30 août, nous avons eu l'occasion d'auditionner ces quatre candidats (chacun durant environ deux heures). Ils nous ont ainsi exposé leur projet. Nous avons aussi pu leur poser des questions et réaffirmer un certain nombre de points tels que les questions de fonctionnement mais aussi en matière énergétique puisque c'est très d'actualité. Ils ont ainsi été resensibilisés.

Ces candidats ont eu une quinzaine de jours pour retravailler leur projet et nous avons revu l'ensemble des offres le 5 octobre pour réaliser un classement, avec l'ensemble du jury.

À l'issue de ce classement, cela est passé à la CAO environ une heure après. Ses membres ont aussi traduit l'ensemble des votes, avec une notation des entreprises et il s'avère que leur classement était similaire à celui que le jury avait proposé.

La question environnementale, qui a été évoquée y compris par M. le Maire, d'économie aussi en matière énergétique était un aspect très important dans nos échanges et dans notre prise de de décision.

Un certain nombre de points sont affichés sur la slide projetée, avec le vainqueur qui est le groupement Colas, et mis en avant tels que :

- La consommation d'eau et d'énergie
- L'utilisation des matériaux biosourcés, géosourcés et issus du réemploi
- Le respect des démarches de Haute Qualité Environnementale (HQE).

Je le répète, ces aspects sont pour nous primordiaux.

S'agissant de la démarche Héritage :

Nous sommes sur un projet, hors taxes, de 16,9 M€. Je rappelle qu'au début nous avions inscrit 13 M€ lorsque le sujet était passé en Conseil municipal. Nous étions sur une fourchette basse, mais chacun sait aussi qu'il s'est produit une crise : celle-ci entraînant la hausse du prix de certains matériaux, cela peut expliquer aussi que le montant ait également augmenté.

Tel que c'est mentionné dans la slide, 73 % du montant à l'heure actuelle est subventionné. C'est certes un prévisionnel, mais nous savons que l'État nous suit et que le Département, qui a déjà voté son Plan Piscine 2, nous finance aussi. Ainsi, nous obtenons quand même un chiffre intéressant.

Nous ne nous arrêtons pas là : nous poursuivons nos recherches de financement.

Comme je l'ai précisé, nous sommes sur un projet de 16,9 M€. Si je le compare à celui qui s'est fait sur la ville d'Aulnay-sous-Bois, ils sont à peu près à 31 M€, avec une DSP de 25 ans -que ce soit en construction ou en gestion d'équipement-, un loyer d'environ 118 000 € par mois et 800 000 € aussi de fonctionnement par an. Quand on fait le calcul, on se rend compte que l'équipement va leur coûter très cher alors que nous, certes sur la part non subventionnée mais il y aura bien sûr le fonctionnement, nous serons maîtres de notre piscine.

Il faut savoir que pour sa piscine, la Ville d'Aulnay-sous-Bois a connu deux augmentations de prix consécutives.

Leur délégataire fait un peu ce qu'il veut en imposant ses prix.

D'après mes renseignements, ils ont ouvert en juin 2021 et six mois après, en 2022, ils avaient un montant annuel de 5,5 M€ à payer parce qu'il y a eu l'effet Covid. Ils ont souhaité que ce soit la Commune qui paye car lors de la négociation du contrat, ils ont demandé un accord pour qu'aucune perte de recette ne leur soit accordée.

On se rend compte qu'au final l'ardoise sera salée.

Je le répète, ce n'est pas l'objectif que nous nous sommes fixé et si la piscine d'Aulnay-sous-Bois est à 800 000 € de fonctionnement, notre complexe est en-dessous et donc nous devrions être à des niveaux inférieurs.

L'autre point intéressant, dans la démarche que nous avons entreprise, est que nous nous sommes rapprochés des riverains.

Même si nous sommes dans un marché de conception-réalisation très borné, nous avons néanmoins souhaité rencontrer les riverains.

Sans pouvoir vraiment leur parler de l'ensemble du projet, nous pouvions toutefois leur présenter le cahier des charges qui avait été posé, à savoir : conserver notre piscine actuelle et la transformer en bassin estival, et accueillir un bassin de 50 m olympique.

Nous avons écouté leurs doléances et l'idée était que, face au jury, chaque candidat entende le même discours quant aux remontées des riverains. Ces dernières portaient sur les nuisances sonores, avec notamment le fait que le solarium ne soit pas à proximité de leur jardin. Ils ont évoqué le fait de prévoir un recul s'il y avait un mur, d'avoir quelque chose de végétalisé et la question aussi du stationnement.

Nous avons pu profiter de cette occasion pour transmettre l'information à l'ensemble des candidats qui ont pu en tenir compte.

Il y a des questions de recours, c'est pour cela que vous avez compris que nous ne pouvons pas aller au bout et présenter pour le moment l'ensemble des éléments à la population.

Je ne sais pas si le groupement Colas a déjà répondu...

Une intervenante\*.- Ce sera après la délibération votée ce soir.

M. Chantrelle. - C'est exact! Il faut que nous la votions ce soir...

Je suis trop pressé! Elle ouvrira demain, ne vous inquiétez pas. (Sourires)

Nous votons ce soir cette délibération.

Ensuite, il faut que le groupement Colas, le candidat retenu si vous le voulez bien, puisse accepter notre offre.

Enfin, il faudra attendre quelque temps puisqu'il peut y avoir des recours.

Une fois que tout cela sera épuisé, nous pourrons proposer l'ensemble du projet, en parler de façon plus précise et retourner vers les riverains et aussi l'ensemble de la population.

S'agissant du calendrier, vous voyez les étapes qui sont déjà passées comme l'AMO. Pour ce projet, nous nous sommes en effet fait accompagner d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, spécialisée dans les piscines. Il y a aussi eu l'étape de sélection des quatre candidats, la production des offres et nous arrivons là, au mois d'octobre, pour faire le choix pour la commune.

Des études MOE (maîtrise d'œuvre) seront ensuite réalisées : APD (avant-projet-détaillé), PRO (plan pour réalisation des ouvrages) et permis.

Ce sera un démarrage -si tout se passe bien- en septembre 2023 pour une ouverture de l'équipement en juin 2025.

Il était important de vous présenter l'ensemble de ces éléments et de pouvoir par la suite répondre peut-être à vos interrogations.

Je le redis, c'est un vrai projet de service public, à la fois populaire, avec une dimension sociale et sur lequel nous avons la main ce qui est très important.

Vous remarquez aussi que le coût est raisonné et plutôt maîtrisé.

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci, Laurent.

Monsieur Jacquart.

**M. Jacquart.-** Merci, Laurent, pour cette présentation qui nous éclaire un peu pour ceux qui n'ont pas suivi le dossier.

Je me rappelle avoir fait certaines réunions avec toi et les services.

Tu l'as expliqué, cependant j'aimerais y revenir : on parle de la piscine, mais je rappelle qu'un travail a été mené en amont pour obtenir le bassin olympique.

De nombreuses villes ont candidaté, et Sevran a été sélectionnée parce que derrière nous avons montré que nous savions faire, que les services étaient mobilisés et que les élus étaient présents. C'était me semble-t-il important de le rappeler.

Je me félicite de ce Plan Piscine parce que pendant deux ans nous avons pu mettre en place, durant l'été, cette volonté d'apprentissage de la natation aux enfants. Comme tu l'as exprimé Laurent, le nombre de noyades est effarant : ce sont environ 1 500 noyades en France par an, 1 000 décès et 22 % concernent des enfants de moins de 6 ans.

C'est pourquoi il y a aussi derrière l'obtention de cette piscine après les Jeux olympiques, une volonté de combattre et de lutter contre ces noyades d'enfants afin de réduire les risques, leur permettre de savoir nager et ainsi éviter des décès.

Je salue et félicite les différents services qui ont travaillé sur ce projet parce qu'il a fallu aller chercher ces résultats.

C'est le message que je souhaitais transmettre ce soir.

M. le Maire.- Merci.

Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- Merci.

Nous voterons bien sûr ce projet, qui est tout à fait indispensable pour la ville.

D'ailleurs M. Chantrelle l'a bien précisé, la dernière piscine datait de 1976, sous la mandature de M. André Toutain. Puis, il y a eu des réaménagements mais aucun autre équipement n'avait été refait. Par ailleurs, à cette même époque et c'était une très bonne chose, il y avait des colonies de vacances qui se passaient à Pleumeur-Bodou, durant lesquelles on faisait passer à ces enfants des brevets de natation dans les eaux froides des Côtes-d'Armor. C'était tout à fait sympathique. J'ai moi-même appris à nager à Trégastel sous la pluie, mais c'est très tonique. (Sourires)

Au-delà de ces vieilles histoires d'anciens combattants, je pense qu'en effet l'équipement était tout à fait nécessaire.

Sur ces équipements et notre groupe l'a déjà dit plusieurs fois, il faudra travailler aussi à l'échelon du territoire. On n'a peut-être pas besoin de multiplier, en tout cas, il faudrait mieux coordonner les différents équipements publics entre toutes les villes.

Que chaque ville veuille avoir la plus grande piscine n'est peut-être pas toujours non plus des concours qui soient tout à fait souhaitables. L'argent public est quand même payé par les contribuables et il faut effectivement être vigilant dans ce domaine.

À cet égard, nous notons quand même qu'on est parti sur un premier budget de 13 M€.

On avait certainement affiché des montants un peu bas parce qu'après, lorsqu'il y a les appels d'offres, on sait sur quelle base on est parti et on ne veut pas trop de dérive.

Tu l'as indiqué Laurent, on finira vraisemblablement à 20 M€.

Tu as fait une comparaison avec la Ville d'Aulnay-sous-Bois qui, selon moi, n'est pas du tout bonne. Je sais calculer un peu les choses et celle de Sevran, proportionnellement à notre nombre d'habitants, est plus chère.

Tu nous as parlé de 30 M€ pour Aulnay-sous-Bois et de 20 M€ pour Sevran : si on rapporte au nombre d'habitants, la piscine d'Aulnay-sous-Bois coûtera 352 € par habitant quand celle de Sevran coûtera 392 € par habitant, soit 11,40 % de plus.

Je ne vais pas discuter là-dessus, mais je pensais que tu aurais pu t'abstenir de citer Aulnay-sous-Bois.

On a l'impression que ce sont un peu des vieux combats politiques. Aulnay-sous-Bois n'est pas de la même couleur politique et on dit : « Nous, on est mieux qu'eux parce que... » etc. On pouvait s'en passer. Tu l'as dit, donc je rappelle les chiffres simplement.

Nous voterons cette délibération des deux mains. Toutefois, nous devons marquer quelques réserves et notamment, Laurent, je pense qu'il faudra absolument suivre les coûts jusqu'au bout et faire attention à ne pas finir non plus à 25 ou 30 M€. C'est fondamental.

Nous serons très vigilants en la matière. Nous le disons aujourd'hui, nous alertons et réalertons car on ne peut pas non plus faire tout et n'importe quoi.

Nous avons aussi quelques petites réflexions, qui viennent plus d'ailleurs de notre représentante dans ces instances, qui je crois a été particulièrement présente et a participé à la chose et nous devons en cela absolument la remercier. Selon elle, il y a parfois eu un peu de précipitation : le jury s'est tenu, une heure après il fallait que la CAO décide...

On pouvait peut-être se donner un peu plus de temps et éventuellement avoir un laps de temps un peu plus important et donc une réflexion un peu plus grande. Lorsqu'on regarde la décision finale, même si tout cela reste à l'intérieur de la CAO, cela se joue relativement peu etc.

Il faudra être absolument vigilant.

Si le groupement Colas l'emporte définitivement puisque c'est ce qui est proposé ce soir et si aucun recours ne fait tomber les choses, je ne doute pas, à entendre vos discours sur les entreprises, les capitalistes etc., que vous surveillerez véritablement ce groupement au coin des choses, avec votre œil expert d'une ultra-gauche particulièrement collectiviste et anticapitaliste forcenée.

C'est la réflexion dont je voulais vous faire part.

Nous voterons cette piscine, d'autant plus qu'elle est nécessaire.

Selon moi, cela fera un bel équipement pour la ville.

Il faut qu'il y ait des totems dans cette ville ; il faut qu'il y ait des belles choses et qu'on ne dise pas : « Non, à Sevran, on ne va pas faire ce genre de bâtiment. Ce n'est pas possible, on n'est que des pauvres, des loquedus ». Moi, je ne veux plus entendre de tels propos. Cela me vexe non pas pour moi-même, mais pour les habitants de Sevran et c'est une honte lorsque j'entends cela.

C'est une honte notamment lorsque je l'entends dans les médias, mais aussi dans d'autres villes de la part d'ailleurs de municipalités en exercice. C'est inadmissible.

Je me révolte chaque fois et pourtant je ne suis pas avec vous. Comme le dit M. Yildiz, je suis le représentant de la droite, oui, mais une droite qui parfois est plus sociale que vous. N'oubliez pas que je vous ai souvent dit : « La gauche, vous devriez être la présence dans l'histoire de la générosité », et vous avez un peu failli là-dessus ces derniers temps.

M. le Maire. - Madame Mekki.

Mme Mekki.- Merci Monsieur le Maire et bonsoir chers collègues.

Je voudrais réagir sur cette délibération et le principe même de la piscine.

Nous ne pouvons évidemment que remercier les services qui ont travaillé sur ce dossier et se sont mobilisés, de manière à consolider les projets que nous avons portés avant notre installation au sein de ce Conseil municipal.

Je voudrais également féliciter le jury qui s'est mobilisé : quatre séances, c'est bien, ainsi que des auditions.

Je me souviens vous avoir vu sortir d'une journée de jury qui a duré au moins 8 heures, pour enchaîner ensuite avec une réunion.

C'est donc un jury qui a été très présent et très mobilisé.

Je voudrais faire remarquer qu'il s'agit encore une fois d'une belle expérience de démocratie participative, avec la participation de l'ensemble des élus (majorité et opposition). Pour des raisons juridiques, nous ne pouvions certes pas associer les habitants à cette opération mais le principe même d'être allés rencontrer les riverains, de travailler avec eux sur des précisions en tout cas sur la construction de ce projet est une belle expérience, en cohérence avec notre engagement sur les questions de démocratie participative.

Comme vous l'avez souligné Monsieur Geffroy, les Sevranais méritent une piscine digne de ce nom et je m'en félicite.

M. le Maire. - Monsieur Jous.

M. Jous.- Merci.

C'est effectivement un projet auquel nous ne pouvons que souscrire.

Je suis ravi de voir qu'il y a eu une concertation avec les habitants, et j'aurais bien aimé qu'il y ait aussi une concertation avec les élus que nous sommes, représentant quand même 21 % de la part électorale ce qui n'est pas négligeable. Il aurait été toujours bien de nous associer à ce genre de projet. Cela étant, c'est anecdotique.

Comme je le disais, Monsieur Chantrelle, il serait bien aussi d'homogénéiser le site, à savoir que le terrain de football en face est à l'abandon et complètement délabré. Aussi, il serait bien d'envisager qu'il soit refait, ce qui serait énormément profitable au Football Club de Sevran.

J'ai une proposition, qui pourrait éventuellement être approfondie : le sport féminin étant en plein développement notamment au niveau du football, avec de plus en plus d'inscrits chaque année, il faudrait me semble-t-il promouvoir la pratique du football féminin sur notre commune.

Ce terrain pourrait éventuellement être un site dédié à la pratique du football féminin, pour que les femmes puissent bénéficier d'une installation digne de ce nom et pratiquer le football en toute dignité, au même titre que les hommes, même si c'est le cas actuellement.

Optimiser ce site, l'homogénéiser et en faire un lieu dédié à la pratique du football féminin pourrait être une option envisageable.

C'est une proposition que je formule ce soir.

Nous voterons bien sûr pour le projet de la piscine qui est, à notre sens, nécessaire pour la population sevranaise.

M. le Maire.- Madame Braihim.

Mme Braihim.- Merci, Monsieur le Maire.

Je suis assez étonnée que notre opposition municipale sevranaise qui a pris la parole n'aborde à aucun moment la guestion de la jeunesse.

Laurent Chantrelle, adjoint aux Sports, a effectivement souligné ce propos : voilà un bassin olympique de 50 m x 25 m qui va s'implanter sur la ville de Sevran. Je fais évidemment le lien –j'en avais parlé– avec l'équipement ou plutôt le complexe sportif qui va s'implanter sur les anciennes Beaudottes. Il y a un lien et quelque chose effectivement à imaginer ensemble.

Je pense qu'il faut être plus que fier de voir atterrir un service public, un autre sur les anciennes Beaudottes en plus de ce que nous avons aujourd'hui de qualité. C'est aussi cela que méritent nos habitants, notre jeunesse sevranaise, Monsieur Geffroy.

Je voulais revenir au cœur de mon propos : la jeunesse. Le lien à faire avec les jeunes est un sujet d'intérêt public. Mais en réalité le 93, comme nous disons le « 9-3 », est sujet à des inégalités territoriales très importantes et criantes et je pense que nous sommes tous d'accord sur ce point.

Je vais vous donner des chiffres qui m'ont marquée et que j'aimerais partager avec vous. En Seine-Saint-Denis, nous n'avons pas de bassin olympique à la hauteur.

Monsieur Geffroy, vous parliez d'une question ou d'une image territoriale. La difficulté aujourd'hui -j'insiste- est qu'il n'y a pas suffisamment de bassins de natation sur le territoire de Seine-Saint-Denis mais pas seulement. Les zones rurales sont aussi concernées. Nos quartiers sont particulièrement touchés par cette difficulté.

Les chiffres, que je souhaitais partager avec vous, sont les suivants :

- ➤ En Seine-Saint-Denis, il y a moins de 60 m² de bassin de natation pour 10 000 habitants (contre 260 m² en moyenne nationale).
- ➤ Un enfant sur deux ans dans notre département, avant l'entrée au collège, ne sait pas nager. D'où l'importance aussi de la question de la noyade.

Au-delà des compétitions olympiques, sportives etc., la question de l'apprentissage, la question des jeunes, la question du scolaire est touchée.

C'est pourquoi ce projet est me semble-t-il louable et bienvenu. Aussi, je salue cette initiative et je la soutiendrai quand il le faudra.

M. le Maire. - Monsieur Chauvet.

**M.** Chauvet.- Je te remercie, Marwa. Sans ajouter à tout ce qui vient d'être dit, le fait que cette piscine est un équipement nécessaire et qui suscite l'approbation de tous les élus -tant de la majorité que de l'opposition-, je voudrais juste souligner le travail du jury.

Le jury a été très exigeant, dans la mesure où entre la copie de fin août et la copie d'attribution cela a fait évoluer son regard sur le meilleur des candidats. La preuve en est que ce n'était *a priori* pas celui qui a été retenu à la fin.

Un très gros travail a été réalisé par les candidats, pas les quatre malheureusement parce que l'un d'entre eux n'a pas rendu un travail satisfaisant et donc ne recevra pas d'indemnité. Par conséquent, l'indemnité que nous avions votée en Conseil municipal ne sera attribuée qu'aux trois candidats qui ont répondu, moins celui qui est attributaire et qui sera désigné à l'issue de ce Conseil municipal étant donné que cette délibération entérine le choix de la commission d'Appel d'offres.

Vous avez raison sur un point : effectivement, le temps derrière le jury pour réunir la CAO était un peu court, ce qui nous a amenés d'ailleurs à suspendre la séance de façon à laisser aux équipes techniques le temps de vérifier leur notation et de la faire correspondre précisément aux réponses techniques de chacun des candidats. La notation, qui en résulte, n'est pas le fait que c'est l'orientation du jury qui préférait cela ; c'est aussi le résultat de l'analyse des offres présentées et du fait que le feeling du jury correspondait à la notation technique.

M. le Maire.- Merci.

Monsieur Cordin.

**M. Cordin.**- Je ne reviendrai pas sur les propos de Mme Braihim, qui sont un peu ridicules dans la mesure où M. Geffroy a salué les propos de M. Chantrelle et cela incluait bien entendu la jeunesse et les efforts à accomplir envers la jeunesse.

Je reviendrai sur un point plus précis, qui concerne le coût de la structure.

Il est indiqué dans la délibération un coût fixe et une part révisable. Aussi, j'aimerais savoir si vous avez estimé le montant maximal sur lequel vous pouvez vous engager. Dans la mesure où vous avez mentionné 16 M€ et 20 M€, jusqu'où peut-on aller ? Sachant que l'on vit dans une période d'inflation assez importante et que les coûts pourraient donc exploser assez rapidement.

M. le Maire. - Merci.

Madame Mabchour.

**Mme Mabchour.**- Monsieur le Maire, je vais rebondir sur la dernière phrase qui a été prononcée par M. Geffroy : Il faut du beau dans cette ville, et c'est vrai.

L'équipe a travaillé sur du beau et ce que vous avez pu voir tout à l'heure sera un bel équipement.

De plus, compte tenu de la vétusté de notre piscine actuelle, il était impératif d'intervenir.

Il faut aussi souligner le travail du jury dans sa globalité, tous les élus mais aussi l'administration.

Lorsqu'on regarde le diaporama projeté et que l'on entend les propos de Laurent Chantrelle, il y avait dans cet équipement l'exigence écologique à travers les matériaux biosourcés qui seront utilisés, la question de la gestion de l'eau, de l'éclairage et de la récupération des eaux pluviales pour arroser les espaces extérieurs.

Compte tenu des prix actuels de l'énergie et de l'inflation, il était surtout impératif que cet équipement soit relié à notre chaufferie biomasse qui n'est pas si loin que cela.

Les coûts de fonctionnement ont été prononcés par quelques-uns d'entre vous. Il est évident que l'aspect écologique et il faut en tenir compte dès à présent, c'est aussi maîtriser les coûts de fonctionnement à venir et tout cela a été anticipé.

C'est un bel équipement pour tous les Sevranais : vieux, jeunes, moins jeunes, et que nous partageons.

Je tiens également à remercier la démarche qui a été poursuivie car la population est associée, avec des premières rencontres qui ont eu lieu. Il est également envisagé tout le long de la construction que nous puissions continuer à discuter avec les habitants pour démarrer les travaux avec eux, les suivre et dans quelque temps pouvoir inaugurer ce bel équipement avec eux.

M. le Maire.- Merci.

Monsieur Bastaraud.

M. Bastaraud.- Bonsoir.

Il était difficile de ne pas prendre la parole sur un sujet comme celui de la piscine olympique, qui est un beau projet.

C'est à la fois extraordinaire et unique de pouvoir y participer dans un mandat. Tu l'as dit Laurent, notre piscine date de 1976, nous sommes en 2022 et je pense que ce projet témoigne très concrètement de l'idée que nous nous faisons de l'« habiter en ville ».

Tu l'as indiqué Laurent, habiter en ville ce n'est pas simplement y dormir ; c'est aussi accéder à des services publics et là, en l'occurrence avec ce projet, à un service public de haut niveau, de très grande qualité et en plus dans une idée du durable.

Il est en effet difficile aujourd'hui de faire des services publics durables. C'est un vrai challenge, qui plus est à un moment où on sait que pour des problématiques énergétiques on a des piscines qui ont fermé autour de nous parce qu'il y a des difficultés.

La prouesse technologique que va apporter ce projet pour pouvoir chauffer la piscine, tout en étant dans une posture d'éco-responsabilité, est très importante.

C'est pourquoi je tenais à resouligner cet aspect.

À Sevran, l'idée que nous nous faisons de l'« habiter en ville » ce n'est pas simplement dormir comme je le disais, mais c'est aussi très concrètement grandir, apprendre et pouvoir se rencontrer.

Pour rebondir sur ce que disait Marwa Braihim sur le lien entre les quartiers, demain, dans 10 ans ou 15 ans, avec le projet que nous portons sur les Beaudottes, sur les 35 hectares, on pourra même se rendre des Beaudottes à la piscine à pied, en passant par un « poumon vert ».

C'est ainsi l'idée très concrète que nous nous faisons de la ville.

Nous pouvons nous féliciter, féliciter bien évidemment les équipes qui, quand bien même avec l'outil qu'elles ont actuellement, effectuent un très gros travail avec les chiffres que tu nous as donnés et donc nous pouvons leur dire « bravo ».

M. le Maire.- Merci.

Je laisse la parole à Laurent Chantrelle pour répondre aux questions qui ont été posées.

M. Chantrelle.- Je vais essayer de les reprendre dans l'ordre.

Sur la question de remercier l'administration et ceux qui ont travaillé dessus, bien sûr, je crois que nous pouvons tous nous associer à l'immense travail qui a été mené, qui n'est d'ailleurs pas terminé, y compris sur la question du jury car c'était quand même novateur sur la ville. Ils ont mené cela d'une main de maître, en allant chercher des experts etc. Ils nous ont bien aiguillés sur l'ensemble du dispositif. Ce n'est pas simple, on le voit bien : il faut que ce soit bordé et faire attention au juridique. C'est donc un grand merci à eux.

Nous comptons encore sur tous pour la suite car il ne faut pas faiblir : on sait que ce sera encore dur et qu'il faut aller jusqu'au bout. Comme chacun le constate, nous sommes dans une société qui traverse actuellement de nombreuses crises et donc tout est compliqué.

En tout cas, nous avons la ferme volonté que ce projet aboutisse et tout est engagé pour y parvenir.

D'ailleurs, cela répond à l'une des questions de M. Geffroy sur le timing.

Nous devons récupérer un bassin olympique en octobre 2024, donc nous sommes pressés aussi par le temps et c'est pourquoi il nous fallait aller vite.

Jusqu'à présent, nous respectons la temporalité qui était la nôtre et il faut que cela continue ainsi. Cela demande par moments quelques efforts, mais je pense que c'est pour aller dans le bon sens. En tout cas, c'est une volonté parce qu'il faut savoir que le bassin olympique va arriver

-c'est une certitude- et si nous sommes en retard, cela risque de complexifier les choses, même si nous avons bordé l'ensemble car si nous devions stocker ce bassin, ce sont des tarifs acceptables et nous pouvons l'absorber.

Sur la question de l'échelon territorial, on est en déficit sur le département comme l'a souligné Marwa Braihim. Il y a d'ailleurs eu deux Plans Piscine : le premier, de 40 M€ et, le deuxième, de 35 M€ parce que nous sommes sous-équipés et il faut faire quelque chose.

Nous avons été confrontés à cette situation lorsque nous avons fermé la piscine : nous avons en effet sollicité celles aux alentours pour prendre nos scolaires, et malheureusement cela n'a pas été possible. Des communes, qui pourtant sont sur le même territoire, n'ont pas répondu.

La réalité est que même les questions de transport, on le voit bien, sont compliquées.

On l'a vu au travers des chiffres, nous avons une piscine et il nous faut mener un gros travail avec nos scolaires. Je l'ai redit tout à l'heure, même si ce n'est qu'un exemple : sur 45 élèves, seuls 8 savent nager et cela doit aussi nous interpeller.

Il faut faire en sorte que nous puissions bénéficier d'un équipement de ce type sur la commune, qui est ambitieux certes mais à la hauteur de ce que nous voulons pour notre ville.

Sur la question d'Aulnay-sous-Bois, il me semblait effectivement nécessaire de le citer parce qu'on est vraiment dans un rapport entre le privé et le public qui est important. Et encore, j'ai soulevé la question des 31 M€ mais on m'a informé par téléphone qu'ils étaient même à plus que cela. Je n'ai pas tous les détails, en tout cas, le prix était plus important.

Je ne vais pas faire davantage de calculs, mais au final les Aulnaysiens auront une facture salée. Compte tenu des tarifs qui sont ceux de la ville, je ne suis pas certain que socialement cela s'adresse à tous les publics.

Cela nous tient aussi à cœur. Nous faisons ce travail et c'est pour cela qu'il y avait une comparaison avec la Ville d'Aulnay-sous-Bois. Selon moi, ils ont fait un mauvais choix mais après c'est leur problème.

Ce qui est certain c'est que sur cette régie municipale, c'était une volonté de l'affirmer.

Sur la question du tarif qui a été évoquée, Monsieur Cordin, il faut savoir que ce sont 16 M€ HT ; les 20 M€, c'est TTC.

Je rappelle que nous sommes sur un marché en conception-réalisation, ce qui veut dire que le lauréat s'engage sur le prix. Des pénalités sont aussi prévues si certaines choses ne sont pas respectées. Des choses sont donc quand même figées.

Il y aura sans doute une réévaluation en fonction du coût de la construction, et s'il y avait une telle évolution, nous entreprendrions des recherches en matière de subventions en disant que nous sommes impactés et qu'il faut venir nous aider plus conséquemment.

Sur ce projet et c'est la différence aussi avec la Ville d'Aulnay-sous-Bois, il faut savoir qu'ils n'ont pas été subventionnés à la même hauteur que nous. Cela signifie que l'État nous suit et qu'il s'investit vraiment dans ce dispositif.

Pourtant, si je prends le rapport de 2018 de la Cour des comptes, il est demandé à l'État de se désengager sur les piscines municipales qui ne sont pas rentables. C'est un service public : est-il rentable ? D'ailleurs, est-ce qu'on se pose la question de savoir si les gymnases, les stades sont rentables ? Est-ce qu'on se pose la même question sur les écoles ?

On pourrait se poser plein de questions. En tout cas, l'État nous a suivis et plutôt bien, ainsi que les autres partenaires.

Cela veut dire que ce projet est fiable.

Je souligne également, par rapport à ce qui a été dit au début sur le travail réalisé par l'administration, que ce projet a été reconnu comme un des meilleurs projets qui ait été proposé. C'est ce qu'on nous a dit et donc on le relève aussi parce que cela fait toujours plaisir.

Nous récupérions également un bassin entier.

Pourtant, ce projet a été monté en peu de temps, lorsque les services ont répondu à l'AMI. Monsieur Jous, il n'y a pas eu de concertation avec les habitants et si nous le disions, nous serions hors procédure juridique.

Nous sommes simplement allés les rencontrer pour les informer qu'il n'y aurait pas d'immeuble sur les terrains au niveau de la piscine. Comme M. le Maire l'avait rappelé, l'un des premiers projets était de retirer la piscine et d'aller sur Terre d'Eaux. Là, ce ne sera pas le cas et donc ils étaient déjà satisfaits qu'il n'y ait pas d'immeuble.

Ensuite, il s'agissait de leur expliquer qu'il allait y avoir un bassin estival, l'actuel, et un bassin olympique de 50 m et, du coup, comment ils voyaient et ressentaient les choses. C'était seulement cela. Et nous, nous leur avons dit que nous allions être simplement les vecteurs de leurs ressentis auprès des différents candidats. Ça s'est arrêté à cela.

Nous n'avons pas pu ni leur montrer les plans ni leur parler du projet. Lorsque nous les avons rencontrés, nous avions déjà des éléments mais c'était très bordé.

Cette démarche était intéressante dans la mesure où nous avons pu remonter leurs inquiétudes, qui étaient d'ailleurs partagées par les élus qui faisaient partie du jury ainsi que le reste des membres. Cet élément était aussi important.

J'espère avoir répondu à l'ensemble des interrogations. J'ai pris plein de notes, mais j'ai parfois aussi du mal à me relire et donc s'il y avait d'autres questions, j'y répondrais volontiers.

**M.** le Maire.- Sans non plus éterniser le débat... Comparaison n'est pas raison, chacun fait ce qu'il veut sur son territoire communal.

L'Odyssée à Aulnay-sous-Bois est un équipement sublime. Beaucoup d'Aulnaysiennes et d'Aulnaysiens en sont fiers et parmi les Sevranaises et les Sevranais, certains y vont aussi.

Je me souviens de la piscine d'Aulnay-sous-Bois, on en parlait quand on était petits. Aujourd'hui, elle fait partie de l'emblème que l'on peut imaginer partager sur notre territoire.

Vous l'avez dit Monsieur Geffroy et je veux le noter, mais aussi à la suite de Laurent Chantrelle, il y a effectivement intérêt à porter une ambition territoriale pour tous nos projets et de partager avec l'EPT auquel nous contribuons financièrement, et auxquels l'EPT peut contribuer pour un certain nombre d'équipements que nous sommes en train de mettre en œuvre.

Le débat est toujours ouvert. Je ne me permettrai pas de fermer quelque porte que ce soit, surtout pour l'avenir parce que l'EPT est très intéressé par ce qui se passe chez nous par rapport à ce futur bassin olympique qui va non seulement rendre fiers tous les habitants de Sevran mais également tous les habitants du territoire et notamment de Paris Terres d'Envol.

Monsieur Baillon.

M. Baillon.- Je suis content que nous héritions des Jeux olympiques.

Nous y avons travaillé à quelques-uns. Nous étions allés voir à Rio et à Londres -au cours d'une autre mandature- les retombées des Jeux olympiques et à partir de là, avec un certain nombre d'élus et d'administratifs, une réflexion avait été menée sur la notion d'héritage, la mission « héritage », qui effectivement a été mise en place pour faire en sorte qu'il y ait des retombées non seulement sportives mais également pour les habitants qui héritent d'infrastructures.

Lorsqu'on voit ce qu'ont donné les derniers Jeux olympiques à Rio, avec des favelas juste au-dessus de terrains qui ne sont pas occupés et que les équipements ne sont pas mis à disposition des habitants, je suis ravi et je salue le travail que M. le Maire a entrepris afin de pouvoir bénéficier d'un héritage à Sevran, c'est-à-dire faire en sorte que notre crédibilité financière puisse nous permettre d'être concurrents dans les soumissions qui avaient été faites par l'État.

J'en suis ravi parce que c'est un travail que j'ai mené il y a de nombreuses années. Je ne pensais même pas à une piscine sur Sevran, mais au moins que cela hériterait à la Seine-Saint-Denis puisque c'était Paris – la Seine-Saint-Denis. Pour moi, tout ne devait pas aller sur Paris et nous devions, effectivement, hériter de structures qui bénéficiaient à la Seine-Saint-Denis pour nos habitants.

En ma qualité d'ancien chef d'établissement sur cette ville, je me souviens de batailles mémorables pour avoir des plages horaires à la piscine Caneton. Je ne sais pas si cela existe encore mais je me souviens d'arbitrages terribles. J'ai été principal à Galois, La Pléiade, Georges Brassens et je peux vous assurer que cela a été des discussions pour avoir des plages et faire en sorte que nos

enfants... Tout ce que vous dites sur le nombre d'élèves qui ne savent pas nager à l'entrée de la sixième, bien évidemment j'y adhère! Notre piscine Caneton, oui, a ses limites.

Bienvenue à cet héritage et bienvenue à cette piscine olympique qui aura des retombées pour nos enfants.

M. le Maire. - Merci.

Madame Bernex.

Mme Bernex.- Merci, Monsieur le Maire.

J'ai une certaine affection nostalgique pour la piscine Caneton, mes enfants y ayant appris à nager et j'y suis allée pendant un an avec mon fils « bébé-nageur ».

Toutefois, cela faisait quand même des décennies que nous savions que ce n'était plus adapté pour notre ville, pour les besoins de notre jeunesse mais aussi de toute la population.

C'est pourquoi je pense que nous pouvons tous nous réjouir que ce projet aboutisse et ce, durant la mandature.

Je crois que cela nous change aussi un peu des épisodes précédents, où on nous a souvent parlé de certains projets -je ne les citerai pas- qui souvent sont tombés à l'eau.

Là, au contraire, par la qualité du travail qui a été réalisé, notre dossier a été pris en considération avec beaucoup de sérieux.

Nous sommes aussi les premiers sur le département –sans dire qu'il y a une course mais pour montrer la qualité du travail qui a été mené– en termes d'avancement du projet.

Pour moi, ce projet est très emblématique de ce que nous voulons faire pour la ville. Comme vous l'avez souligné Monsieur Geffroy et d'autres, nous voulons embellir la ville pour les Sevranais et cela me semble un point important.

Nous voulons aussi que socialement cet embellissement bénéficie aux Sevranais. C'est la raison pour laquelle nous nous orientons délibérément car c'est une volonté politique, vers le développement des services publics dans la ville et c'est pourquoi nous avons fait le choix, qui me paraît économiquement plus intelligent, de maintenir la gestion de la piscine en régie publique.

Ce projet est emblématique en termes de ce que nous faisons du point de vue écologique et développement durable. Il y avait quelques questions, tout à fait légitimes, des uns et des autres. En tout cas, les trois groupements qui nous ont présenté les dernières offres ont fait un travail très intéressant en la matière, ce qui veut dire que les réunions du jury successives –en plus du cahier des charges– ont mis l'accent sur ces aspects–là.

Ce projet est emblématique par rapport au fait que nous voulons embellir la ville sans la densifier. Comme l'a rappelé M. le Maire, cette opération permet effectivement de réduire le nombre de constructions qui vont se faire sur la ZAC Terre d'Avenir. C'est une utilisation non seulement intelligente du foncier dont nous disposons mais qui limite aussi l'artificialisation des sols. De ce point de vue, je pense que c'est tout à fait intéressant.

Ce sera la première réalisation concrète. Il y aura peut-être d'autres équipements sportifs qui verront le jour à peu près dans la même temporalité. Je pense à la rénovation complète du gymnase Victor Hugo. Mais nous savons bien que les projets sur l'ANRU seront d'une plus grande ampleur du point de vue de la réalisation.

Ce projet est significatif de ce que nous voulons faire pour la ville et, vraiment, je pense que nous pouvons tous nous en réjouir parce que les Sevranaises et Sevranais auront un équipement à leur disposition et complètement accessible.

#### M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? (Il n'y en a pas.) Je vais ainsi pouvoir conclure.

Restons vigilants. Restons mobilisés, comme les uns et les autres vous l'avez dit. Nous allons voter ce soir. Mais après, il reste encore du travail.

C'est une procédure exemplaire dans la consultation pour le suivi de la restitution des projets par les candidatures concurrentes.

Restons mobilisés et vigilants comme l'a dit notamment Laurent Chantrelle à l'instant.

Marwa Braihim l'a aussi souligné, c'est un vrai enjeu d'égalité territoriale. Certes, il ne s'arrêtera évidemment pas là, mais il y a un réel enjeu : le savoir-nager, le fait aussi de respecter l'environnement, faire de la ville sur la ville. C'est aussi exemplaire de cette volonté politique que nous affichons, avec l'accueil d'un bassin olympique dans la piscine actuelle, à proximité du Parc de la Poudrerie mais pas loin non plus de l'émergence de la future gare de métro à Sevran – Livry sur laquelle il y aurait encore beaucoup à dire.

Ce sont des choses sur lesquelles nous reviendrons parce que ce sera nécessaire par rapport au besoin de communication et de participation populaire et citoyenne comme l'a indiqué Laurent Chantrelle. Il nous faudra communiquer sur le suivi du chantier, qui doit aussi être exemplaire en termes de calendrier et d'aboutissement parce qu'il y a là un vrai enjeu et je pense que tout le monde nous regarde.

Le Préfet, M. Jacques Witkowski, ainsi que le Président du Conseil départemental, M. Stéphane Troussel, sont venus nous rendre visite et organiser tout cela avec nous. Ils nous ont aussi dit des choses très intéressantes en termes financiers et donc nous allons continuer à travailler avec tous nos partenaires en n'oubliant personne.

Il y a là un réel besoin de participation et de montrer comme l'a expliqué aussi Jean-François Baillon que nous sommes complètement dans les JO notamment par l'héritage, un enjeu de sobriété tout court par rapport à certains gâchis que l'on a pu connaître par le passé ailleurs.

Je vais terminer en précisant –certains comprendront pourquoi j'y fais allusion– que c'est M. le Préfet Leclerc qui a également impulsé cette candidature. Il nous avait confié tout le soutien que l'État apporterait à nos efforts et notre mobilisation. Nous avons beaucoup travaillé ensemble. C'était à l'occasion d'une conférence d'investissement et aussi, comme le disait Jean-François Baillon, à la suite des résultats et du travail que nous avons mené pour la crédibilité financière de notre collectivité. Il y a donc eu un énorme soutien de la part de l'État et je tiens à le souligner. Il nous faut bien sûr continuer et rester exigeants. La continuité de ce soutien s'est ainsi incarnée avec l'actuel Préfet.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°4.

Adoptée par	45	voix	Unanimité
Présents ou représentés	45	voix	
Exprimés	45	voix	
Pour	45	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

<u>ARTICLE 1</u>: PREND ACTE des termes du dossier de consultation des entreprises élaboré pour la passation du marché public de travaux en conception-réalisation pour la requalification et l'extension de la piscine de Sevran dans le cadre du projet Héritage JOP 2024.

<u>ARTICLE 2</u> : PREND ACTE du déroulement de la procédure de dévolution du marché public susvisé en procédure avec négociation.

ARTICLE 3: PREND ACTE de la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 5 octobre 2022, portant attribution dudit marché public au profit du groupement COLAS Île-de-France / BVL Architecture / INCET / Patrick TUAL / META Atelier acoustique / Paule GREEN, ayant pour mandataire la Société COLAS Île-de-France, pour son offre de base.

<u>ARTICLE 4</u>: AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché public et ses annexes avec ledit groupement, ainsi que tout autre document afférent.

<u>ARTICLE 5</u>: PRÉCISE encore que ledit marché public est traité à prix global et forfaitaire révisable pour un montant de 16 953 198.90 € HT.

<u>ARTICLE 6</u>: **DIT** que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur l'autorisation de programme « Ville vivante – implantation d'un bassin olympique » ;

<u>ARTICLE 7</u>: CHARGE Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

**M. le Maire.**- Pour poursuivre nos travaux avec le chapitre Affaires financières, Mme Bernex nous proposera de relier dans la présentation les délibérations n°5 et n°6, puis les délibérations n°12 et n°13.

La délibération n°8 est pour partie la conséquence de la délibération n°4 qui porte sur le bassin olympique, que nous venons d'aborder et de voter.

Je laisse Brigitte Bernex intervenir, notamment sur la décision modificative n°2.

\*\*\*\*

### 5 - Décision modificative n°2 - Budget principal

### Ville

(Projection de visuels)

Mme Bernex.- Je vais vous présenter la décision modificative n°2.

Nous vous avons présenté une première décision modificative au Conseil municipal de juin et cette décision modificative n°2 est pratiquement rendue nécessaire du fait du contexte de crise mondiale et nationale, de l'inflation et des décisions qui ont été prises dans ce cadre par le gouvernement.

Les dépenses de fonctionnement (charges à caractère général) connaissent une hausse de 11 % au niveau national selon une étude de la Banque Postale.

Les principales raisons en sont l'augmentation des coûts relatifs aux fluides, aux denrées alimentaires et aux dépenses de personnel.

Je ne suis pas certaine que la slide projetée soit la dernière version, Madame Lereverend, mais en termes de montant cela ne change rien.

Nous avons la nécessité d'inscrire :

- > 1,4 M€, pour faire face à l'augmentation attendue des dépenses de fluides, alors que nous avions déjà fait une provision de 300 000 € en juin ;
  - > 250 000 €, pour le deuxième ajustement de la rémunération des agents
  - > 355 000 €, pour faire face à l'augmentation des cantines scolaires.

La prévision d'augmentation des dépenses de chauffage et d'électricité se décompose de la manière suivante :

En électricité, nous avions une inscription initiale à 1,2 M€ : nous avons inscrit 150 000 € de plus en DM 1 et nous inscrivons 200 000 € en DM 2. Et encore, c'est parce que nous avons un contrat capé –comme dit notre DGS– qui limite les augmentations.

En chauffage, nous étions à 1,164 M€ : nous avions inscrit également 150 000 € en juin et nous sommes obligés de rajouter 1,210 M€ pour finir l'année.

Nous avons également une dépense supplémentaire pour le gardiennage qui est due à diverses interventions ponctuelles suite à des intrusions ou des dégradations dont vous avez eu connaissance.

Je m'arrête juste sur l'électricité et le chauffage.

Il faut savoir que déjà entre juillet 2021 et aujourd'hui les tarifs du gaz ont été multipliés par 7.

Qu'est-ce que cela donnera en 2023 ? C'est une vraie interrogation.

Nous allons devoir faire des prévisions pour la construction du budget 2023 mais, a minima, vous remarquez déjà qu'il faudra multiplier par deux les dépenses supplémentaires que nous inscrivons par les DM 1 et DM 2 pour au moins avoir une extension en année pleine sur l'exercice 2023. Cela donne ainsi : 300 000 €, 500 000 € et 1,7 M€.

Soit 3,4 M€ de plus de prévision de dépenses, toutes choses étant égales par ailleurs. Même si nous pourrons parler du plan de sobriété énergétique, mais vous voyez que c'est une hausse plus que significative.

La prévision d'augmentation des dépenses d'alimentation, qui se traduisent dans la DM, recouvre deux réalités :

- ➤ Une hausse attendue de la fréquentation des cantines scolaires dans la continuité de ce que nous avions constaté à la rentrée 2021
  - ➤ Une convention d'indemnisation de la société Elior pour 204 000 €.

Dans cette DM, 9 000 € sont également provisionnés pour l'indemnisation d'un autre marché. Mais pour le moment, comme cela n'a pas été acté avec le contractant, nous ne l'affichons pas en tant que tel.

Il est également proposé dans les dépenses de fonctionnement de régler un différend avec l'EPT, sur les sommes que nous devons dans le cadre du Fonds de compensation des charges transférées pour les eaux pluviales à l'EPT, pour un montant de 1 M€. Nous proposons de le régler cette année pour nous libérer de cette charge sur le budget 2023. Cela permettra ainsi d'accélérer le déploiement d'un programme de travaux d'assainissement −même si nous devons y travailler− et d'eaux pluviales.

Sur le personnel, nous connaissons une évolution qui est proche de l'inflation mais qui aussi ne tient pas compte des non-rattrapages pendant 10 ans de la revalorisation du point d'indice et de l'inflation.

Il nous faut prendre en compte plusieurs revalorisations ou dispositifs.

D'abord, l'augmentation du budget initial avait été prévue pour revaloriser notamment le régime indemnitaire des agents et effectuer quelques recrutements. Dans la DM 1 de juin, nous avions anticipé une revalorisation du point d'indice pour une revalorisation prévisionnelle de 1,5 % et chacun sait qu'il a été revalorisé à 3,5 %.

Ensuite, c'est l'application des dispositions du Ségur pour les agents du CCAS.

Enfin, ce sont les revalorisations du SMIC qui, à deux reprises, ont bénéficié aux agents titulaires et contractuels qui étaient en-dessous du niveau du SMIC revalorisé.

Au total, les inscriptions budgétaires sont en évolution de 5,5 % pour une évolution connue à ce jour de 5,4 % mais c'est toutes opérations confondues.

Nous sommes toujours en recherche de financements.

Sur la piscine, notamment le bassin olympique, nous avons été particulièrement performants pour le moment. Mais cela ne s'arrêtera peut-être pas là, puis nous pouvons toujours avoir une petite déconvenue néanmoins ce n'est pas souhaitable.

Il est proposé de poursuivre cet effort pour recueillir le maximum de subventions. C'est toujours plus facile en investissement qu'en fonctionnement, je vous l'ai assez répété.

Dans cette DM, sur les recettes, nous en intégrons qui résultent de cette démarche.

Pour équilibrer les 3,8 M€ de dépenses de fonctionnement supplémentaires, il est proposé d'intégrer :

- ➤ Des recettes de dotations et subventions obtenues en cours d'année, pour 1,5 M€ (le détail figure dans le rapport).
- ➤ 400 000 € d'avance sur la recette de compensation dont je vous parlerai du mécanisme
  à la fin de mon propos. Nous attendons -nous espérons même, car rien n'est acquis à ce jour1,2 M€ de compensation sur ces dépenses supplémentaires de fluides, d'alimentation et de dépenses
  de personnel.
- ➤ Un prélèvement sur le résultat de fonctionnement de 2021 pour 1,9 M€ c'est cela qui fait le lien avec la délibération suivante.

Nous envisageons une recette en diminution sur le Centre municipal de santé de 150 000 €.

Nous avions dans le budget primitif budgété des dépenses de personnels médicaux et, du coup, des recettes liées à l'activité de ces mêmes personnels. Mais nous n'avons pas pu réaliser tout

à fait ce que nous espérions en matière de recrutement et donc nous n'avons pas de dépenses de personnel mais nous n'avons pas non plus de recettes liées à la tarification des vacations médicales, des prescriptions etc. Pour autant, nous avons eu le souci –et en particulier Safia Bach Russo– de ne pas dégrader le service que nous avions envisagé au profit de la population puisqu'un accord a été passé avec l'Hôpital Ballanger pour des interventions dans les locaux du CMS sur les mêmes spécialités (par exemple, en radiologie).

Des recettes nouvelles en investissement :

Vous les connaissez pratiquement toutes, ce sont celles qui reviennent de façon récurrente et qui sont les subventions que nous obtenons après les avoir demandées et présenté des projets, à savoir :

- > DSIL pour la construction du centre de loisirs Denise Albert
- > FIM (Fonds d'Investissement Métropolitain)
- > DSIL pour le réemploi du bassin olympique
- > Installation des ENI dans les écoles
- ➤ Nous avons aussi les amendes de Police dont nous avons déjà parlé. Ce ne sont pas celles qui sont faites sur Sevran mais c'est un *prorata* au niveau du Département, en fonction de la population sevranaise, que nous récupérons et qui arrivent en investissement puisqu'elles doivent permettre de renforcer la sécurité routière sur la ville.
- ➤ Reliquat du Plan Urbain Partenarial (PUP) dans le cadre de Westinghouse, de 200 000 €.

Ceci compense partiellement le montant de 1,9 M€ basculé sur le fonctionnement, qui était des recettes reportées en investissement au départ.

Pour terminer l'équilibre de cette DM 2, il est proposé de constater que certains investissements ne seront pas payés en 2022 et reportés en 2023 et donc de moindres dépenses :

- ➤ Pour 440 000 € des véhicules électriques pour lesquels l'appel d'offres a été infructueux.
  - Pour 250 000 € des travaux d'espaces verts qui ont été décalés sur 2023.
  - > Pour 200 000 € des dépenses prévues pour l'EPT payées en fonctionnement.

S'agissant de cette année 2022, et je pense que ce sera un peu pareil sur 2023, la prévision au départ n'était pas forcément compliquée mais c'est l'exécution budgétaire qui a montré que c'était un exercice périlleux.

Nous l'avions anticipé en DM 1 mais la DM 2, c'est flagrant, se résume pour l'essentiel à des ajustements qui ne pouvaient pas être anticipés lorsque nous avons voté le BP en début d'année. Elle reste de l'ordre de 4,5 % des dépenses de fonctionnement et en investissement, à un niveau limité, néanmoins qui témoigne de notre volonté de maintenir le cap mais qui pèse lourdement quand même sur la réalisation de cette année et qui pèsera –comme je vous l'ai dit– d'autant plus sur la prévision de 2023.

C'est parce que ces dépenses -que sont la hausse des fluides, des denrées alimentaires et les revalorisations du personnel- n'étaient pas prévisibles au moment où nous avons élaboré le BP -comme tous les collectivités- que le gouvernement, lorsqu'il a discuté du projet de loi de finances rectificative au début de l'été, a prévu des mécanismes de compensation en direction des collectivités pour faire face à ces dépenses.

À cet égard, la première proposition du gouvernement était particulièrement inique dans la mesure où l'unique référence était un indicateur de dégradation de la capacité d'autofinancement des villes qui est, pour résumer, ce que l'on dégage du fonctionnement pour permettre de financer l'investissement. Et nous, nous sommes extrêmement vigilants à tenir les dépenses de fonctionnement et cela nous coûte, afin de pouvoir financer des projets d'investissement à l'instar de la piscine mais il y en a bien d'autres et vous le savez. Il fallait donc qu'il y ait une dégradation de la capacité d'autofinancement de 25 % par rapport à 2021, ce qui a mené à une situation complètement

inique qu'une ville comme la nôtre, qui est une des villes les plus pauvres de France, soit exclue du mécanisme de compensation.

Nous sommes intervenus auprès des parlementaires de toutes tendances politiques, députés et sénateurs du Département, pour leur signaler ce point et leur indiquer que d'autres indicateurs pouvaient être retenus, notamment ceux qui servent à l'attribution de la dotation de solidarité urbaine.

Nous étions dans la période où cela avait été vu par l'Assemblée nationale et cela passait au Sénat, en donc en l'espace de quelques jours nous avons saisi ces parlementaires, avec l'appui des services bien évidemment.

Une sénatrice communiste, Mme Éliane Assassi, nous a alors répondu pour dire qu'ils avaient bien en tête cette préoccupation et qu'ils veilleraient à ce que des dispositions plus justes soient retenues, ce qui a été le cas, au final pas autant que ce que souhaitaient les sénateurs mais le ratio de dégradation a été diminué. Nous pensons ainsi que nous pourrons bénéficier –c'est pour cela que je le mettais au conditionnel tout à l'heure– des mécanismes de compensation qui ont été prévus par la loi de finances rectificative.

C'est sur ces bases que je vous propose d'approuver cette décision modificative.

Vous remarquerez que c'est un exercice auquel nous n'étions plus habitués du fait de l'inflation mais auquel nous allons être je pense confrontés encore l'année prochaine.

M. le Maire. - Merci, Madame Bernex.

Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- Merci, Monsieur le Maire.

Je dirais que cette décision modificative n°2, cette année, est une décision modificative négative. Pourquoi dis-je « négative » ? Car nous sommes contraints et Mme Bernex l'a indiqué dans sa conclusion, de décaler quasiment presque un million d'euros d'investissement en 2023.

Les raisons en sont que nos charges explosent, non pas dû à des inconsidérations de la Municipalité sevranaise mais parce que les fluides tels le chauffage et l'électricité c'est 1,2 M€ en plus.

Nous avons aussi le coût de la restauration scolaire.

Les points d'indice au personnel, c'est très bien et je ne les remets pas en cause. Ici, nous n'avons pas du personnel qui en moyenne gagne 5 000 € par mois, nous en sommes quand même loin donc là admettons, effectivement, quand nous pouvons le faire... Mais enfin, nous sommes contraints par les textes et donc nous ne pouvons pas faire beaucoup plus. Donc là, n'hésitons pas.

Pourquoi dis-je aussi « négative » ? Car ce sont les errements... Pourquoi aujourd'hui allons-nous payer notre électricité plus cher et cela aura des conséquences fondamentales encore l'année prochaine ? Parce que nous payons les conséquences du sabrage de notre parc nucléaire depuis M. Hollande et, qui plus est, par M. Macron, qui a été complètement le petit enfant –que décrit M. de Villiers d'ailleurs dans une de ses réflexions– qui n'a pas du tout vu les évolutions en la matière.

C'est quand même fou aujourd'hui qu'on soit obligé de rouvrir des centrales au charbon alors même que si on avait simplement maintenu notre parc nucléaire, on aurait au contraire des recettes au niveau de la France. On serait une sorte de « Arabie Saoudite du nucléaire » au niveau de l'Europe. On voit déjà que nos coûts d'électricité sont moins chers... Regardez l'Italie, c'est plus cher ; l'Allemagne, etc. Ce serait bien moins cher et là nous n'aurions pas cette DM négative. On ne peut donc pas dire « merci » à M. Macron, c'est évident.

Je dis que c'est une DM négative parce qu'effectivement on reporte un certain nombre d'investissements. On est obligé de cadrer les choses.

Cela annoncera aussi l'année prochaine un exercice budgétaire plus contraint, plus difficile, sur lequel il faudra travailler. On ne pourra pas non plus faire tout et n'importe quoi notamment –et j'alerte– par rapport à des augmentations éventuellement des impôts locaux. Car déjà cette année, lorsque les Sevranais propriétaires vont recevoir leur taxe foncière –c'est en cours–, ils vont voir des augmentations de l'ordre de 6, 8 voire 10 % par rapport à l'année dernière. Or, aujourd'hui, le pouvoir d'achat n'a pas progressé de cette façon pour la plupart des habitants. Cela aura des

conséquences non négligeables, sans oublier non plus qu'on a encore une partie des Sevranais -environ 20 %- qui continuent à payer leur taxe d'habitation.

J'ai d'ailleurs été surpris récemment d'apprendre que sur Sevran, jadis lorsqu'on payait 100 % de taxe d'habitation, cela pouvait aller jusqu'à 4 400 € pour un pavillon correct en superficie. C'est un chiffre, à mon avis, que les Sevranais doivent méditer.

C'est pourquoi, selon nous, on ne pourra rien faire sur les augmentations en matière d'impôt.

Il faudra que l'État soit vigilant et il est aussi inadmissible de la part du gouvernement Macron et compagnie que sur la DGF le calcul n'y soit pas.

Vous avez dit, Madame Bernex, qu'un amendement -d'ailleurs voté par la majorité de droite du Sénat- a permis la correction que vous avez citée, sur intervention d'une sénatrice communiste certes, mais c'est quand même la majorité de droite qui là-dessus a mis les choses au point. Mais sur la DGF, le Président de l'Association des Maires de France, M. David Lisnard, réclame 6 % au minimum. On ne les a pas ! C'est inadmissible. Le gouvernement doit payer par rapport à cela.

M. le Maire. - Madame Braihim.

Mme Braihim.- Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voudrais remercier la présentation très claire faite par Brigitte Bernex.

J'aimerais intervenir en deux temps.

Quelque chose m'a marquée : l'augmentation du prix des fluides, comme l'a présenté Brigitte Bernex, multipliée par 7. C'est assez criant et flagrant.

Sur les dépenses de la Ville, cela a été dit : aux 300 000 € sont ajoutés 1,2 M€ sur le budget, et c'est un montant provisoire de ma compréhension de la présentation.

Ce qu'il faut retenir, c'est que le budget de la Ville n'évolue pas quand l'inflation, elle, est bien présente et sachant que la Ville ne bénéficie pas du bouclier tarifaire.

Je veux bien qu'un débat national soit posé ici, en Conseil municipal, par M. Geffroy.

Nous avons des représentants à l'Assemblée nationale qui ont posé un débat très légitime, par exemple, sur la taxation des superprofits. Ce matin, à la radio, j'entendais parler de la question de la désindexation par rapport au prix de l'énergie. Ça, c'est un vrai sujet.

Vous êtes représentant de la droite au sein de ce Conseil municipal et peut-être seriez-vous en mesure de porter cette parole auprès des représentants de droite au sein de l'Assemblée nationale ? Car c'est le vrai sujet, et je pense qu'il serait intéressant de vous entendre à ce propos.

Nous sommes ici une collectivité et agissons d'un point de vue local.

Nous avons des responsabilités et j'aimerais dire un mot sur le rôle de l'ALEPTE, qui est un pur produit du Territoire –là, pour le coup, Monsieur Geffroy, vous ne le contesterez pas– et qui agit sur les questions énergétiques, sans contestation à destination des foyers mais également à destination des collectivités et c'est important.

Sans trop m'attarder et j'espère que je respecterai le temps, je tiens à souligner qu'un travail est effectué avec les services Techniques et le service Développement durable sur la question des éclairages publics qui représentent aussi un budget important.

Chacun sait qu'il y a un Plan Lumière et qu'un bureau d'étude est mandaté. Cependant, dans la phase 2, une fois que nous passerons à l'action, les entreprises pourront intervenir à titre gratuit, sans aucune dépense de la collectivité, pour remplacer des LED, parce qu'elles se feront financer dans le cadre des Certificats d'économies d'énergie (CEE).

De la même manière pour ce qui concerne les isolations de toiture des différentes collectivités, aucun sou ne sera dépensé par la Ville et l'ALEPTE apportera les aides qu'il faut parce qu'il y a des dossiers à monter et les entreprises qui interviendront, s'agissant des isolations, se rémunéreront à travers les Certificats d'économies d'énergie.

Il en sera de même pour la question du changement des tuyauteries d'eau et des réducteurs d'eau s'agissant des équipements publics.

En tout cas, il y a un travail qui est fait et des dossiers à monter, et des réponses aux différents appels à projets seront apportées.

Sans être exhaustive, néanmoins j'insiste parce que c'est important, l'ALEPTE réalise des audits énergétiques gratuits sur les différents établissements publics. Elle l'a déjà fait pour quatre bâtiments publics et elle va continuer à le faire pour dresser un état des lieux et les travaux qui pourront être mis en place, et surtout les aides que la Collectivité pourra obtenir.

La Ville agit ainsi avec toutes les forces vives qui peuvent l'aider en la matière et c'est le sens de mon propos.

M. le Maire.- Merci.

Madame Bernex.

**Mme Bernex.-** Très rapidement, sur l'électricité, je ne vais pas revenir sur le nucléaire mais d'autres facteurs font qu'aujourd'hui grand nombre de collectivités, d'entreprises et de ménages paient l'électricité au prix fort. À ce propos, je vous invite à lire la tribune que le groupe des élus « Front de gauche, Communistes et citoyens » a publié ce mois-ci pour connaître notre opinion en la matière.

Je souhaite revenir sur les taxes afin que ce soit clair pour les habitants.

Je pense que nous le savons tous autour de cette table, nous n'avons -nous- jamais augmenté le taux des impôts locaux et ce depuis le début de la mandature et c'était déjà le cas précédemment.

Les bases ont augmenté l'an dernier de 3,4 % du taux de l'inflation et l'année prochaine, pour le moment, le projet de loi de finances projette de reconduire ce taux d'évolution des bases.

Je le comprends du point de vue de l'intérêt des ménages, bien évidemment. Dans le même temps, pour la Collectivité, c'est une dynamique en termes de rentrée d'argent, que ce soit par les impôts directement ou par les compensations liées à la suppression de la taxe d'habitation, qui n'y est pas.

Comme vous le disiez Monsieur Geffroy, la dotation globale de fonctionnement ne va pas être à la hauteur. Selon l'Association des Maires de France, il faudrait rajouter 1,2 Md€ à cette dotation pour que les collectivités puissent faire face.

Je ne vais pas entrer dans le détail, je pense que nous aurons l'occasion d'y revenir lors du Débat d'orientations budgétaires et du Budget primitif.

Nous y verrons plus clair sur le projet de loi de finances mais, effectivement, ce ne sont pas des signes encourageants.

### M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? (Il n'y en a pas.)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°5.

Adoptée par	34	voix	Majorité
Présents ou représentés	45	voix	
Exprimés	43	voix	
Pour	34	voix	
Contre	9	voix	Groupe « Aimer Sevran », Groupe « Vers une nouvelle dynamique »
Abstention			
NPPV	2	voix	Mme Saki, M. Jous

<u>ARTICLE 1</u> : ADOPTE la Décision Modificative n°2 portant ajustements des crédits budgétaires 2022 comme suit :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 739 056,37	013 – ATTENUATIONS DE CHARGES	.00
OTT - STIANGES A GANAGTENE GENERAL	1703 000,07	VIO - ATTENDATIONS DE STIANCES	,,,,
012 - DEPENSES DE PERSONNEL	250 000,00	70 – PRODUITS DES SERVICES	-150 000,00
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 504 260,12	73 – IMPOTS ET TAXES	118 234,00
66 – CHARGES FINANCIERES	,00	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 962 197,28
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	335 000,00	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	,00
		77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	,00
		002 - RESULTAT REPORTE	1 897 885,21
TOTAL DEPENSES REELLES	3 828 316,49	TOTAL RECETTES REELLES	3 828 316,49
023 – virement à la section d'investissement	,00	042 – opérations d'ordre de transferts entre sections	,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	,00
TOTAL DEPENSES	3 828 316,49	TOTAL RECETTES	3 828 316,49
ECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-170 632,12		
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-262 000,00	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 199 938,20
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	,00	10 -DOTATIONS – Excedent de fonctionnement reporte	-2 370 801,91
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-979 399,92	16 - EMPRUNTS	,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	241 068,33		
26 – PARTICIPATIONS	100,00		
45 – COMPTE DE TIERS	,00	45 – COMPTE DE TIERS	,00
001 – RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE			
TOTAL DEPTHACE	4.470.000 7 :	TOTAL PROFITE	4.470.000.7
TOTAL DEPENSES	-1 170 863,71	TOTAL RECETTES	-1 170 863,7
040 - opérations d'ordre de transferts entre sections	,00	021 - virement de la section de fonctionnement	,00
041 – opérations patrimoniales		041 – opérations patrimoniales	
	,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	-		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE  TOTAL DEPENSES	-1 170 863,71	TOTAL RECETTES	-1 170 863,7

\*\*\*\*

<u>6 - Budget principal Ville - Modification de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du Compte administratif 2021</u>

Mme Bernex.- Cette délibération est une conséquence de la DM.

Nous avons une recette de fonctionnement qui est prise sur l'excédent de fonctionnement de 2021 reporté sur 2022. Comme je vous l'ai expliqué, nous prenons 1,9 M€ sur cet excédent de fonctionnement, qui avait été inscrit en investissement, pour le mettre sur le fonctionnement.

M. le Maire. - C'est la suite du débat que nous venons d'avoir.

Y a-t-il des questions ou des interventions ? (Il n'y en a pas.) C'est compréhensible pour tout le monde.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°6.

Adoptée par 34	voix	Majorité
----------------	------	----------

Présents ou représentés	45	voix	
Exprimés	43	voix	
Pour	34	voix	
Contre	9	voix	Groupe « Aimer Sevran », Groupe Vers une nouvelle dynamique »
Abstention			
NPPV	2	voix	Mme Saki, M. Jous

<u>ARTICLE 1</u> : Approuve la modification de la reprise définitive des résultats pour l'exercice 2021 comme suit :

Pour le budget principal :

Article 002 : « recette de fonctionnement reportée » : 1 897 885,21 euros Article 001 : «déficit d'investissement reporté » : 8 158 656,31 euros

Article 1068 : « excédent de fonctionnement reporté » : 16 762 720,94 euros

<u>ARTICLE 2</u>: Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*

# 7 - Rapport d'utilisation du Fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF) perçu au titre de l'exercice 2021

Mme Bernex.- C'est une délibération que nous présentons chaque année.

Nous percevons de la part du FSRIF, annuellement, des montants qui entrent dans le Budget général, qui ne sont pas des subventions affectées et qui nous permettent de développer notre activité, selon certains critères mais nous sommes éligibles. Par contre, il nous est demandé un exercice tout à fait formel, qui vous est donc proposé et présenté aujourd'hui, à savoir ventiler les sommes que nous avons perçues selon trois grandes familles de dépenses :

- > Famille
- > Interventions sociales et santé
- Sports, jeunesse et culture.

Nous faisons ainsi une répartition des sommes perçues, selon ces trois familles, un peu au *prorata* de leur budget global.

Encore une fois, c'est purement formel.

M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il des questions ? Monsieur Geffroy.

**M. Geffroy**.- C'est typique de l'administration française : c'est une délibération qui ne sert à rien et que personne ne regarde.

Vous ici, à la Ville, mettez les chiffres un peu dans Famille etc. Mais cette délibération ne sert absolument à rien.

Mme Bernex.- Absolument.

M. Geffroy.- C'est à supprimer!

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ? (Il n'y en a pas.)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°7.

Adoptée par	45	voix	Unanimité
Présents ou représentés	45	voix	
Exprimés	45	voix	
Pour	45	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

<u>ARTICLE 1</u> : **DECIDE** d'approuver ledit état de répartition du FSRIF 2021 pour un montant de 6 828 645,00 euros tel que défini dans le tableau ci-après :

Fonctions comptables	Dépenses de fonctionnement	% de la fonction pris en charge par le FSRIF	Montant FSRIF
Famille	5 971 337,00	22,07	1 507 081,95
Interventions sociales et santé	5 814 729,00	21,50	1 468 158,68
Sports, jeunesse et culture	15 267 212,00	56,43	3 853 404,37

<u>ARTICLE 2</u>: Le Directeur Général des Services et Le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

# <u>8 - Actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP)</u>

**Mme Bernex.-** Ce sont des actualisations d'autorisations de programme et de crédits de paiement pour deux opérations dont une que nous avons déjà largement discutée puisqu'il s'agit du bassin olympique.

Il est question de porter les AP à 23,5 M€ et de réduire l'aménagement des voies vertes pour le Plan Vélo dans la mesure où un moindre coût a été constaté sur la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Il s'agit d'approuver l'actualisation de ces autorisations de programme.

Nous avons aussi les inscriptions en CP pour 2022 et 2023 et je vous rappelle que nous ferons sur le budget 2023 des inscriptions pour 2023 et 2024.

M. le Maire.- Là, c'est quelque chose qui sert vraiment. C'est un bon outil.

Mme Bernex.- Là oui, de suivi des dépenses par projet.

M. le Maire. - Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas.)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°8.

Adoptée par	45	voix	Unanimité
Présents ou représentés	45	voix	
Exprimés	45	voix	
Pour	45	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

### **ARTICLE 1**: **DECIDE** d'actualiser les AP/CP suivante :

		Total des AP	Réalisations Antérieures	2022	2023	Au delà de 2023
VILLE VIVANTE						
Implantation d'un bassin Olympique	DEPENSES	23 500 000,00		400 000,00	2 600 000,00	20 500 000,00
VILLE ACTIVE						
Aménagement de voies vertes- Plan Vélo	DEPENSES	3 000 000,00		900 000,00	600 000,00	1 500 000,00

<u>ARTICLE 2</u>: Le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

(Arrivée de M. Boitte à 21 h 58)

# <u>9 - Admission en créance éteinte de divers produits</u> irrécouvrables

Mme Bernex.- Il s'agit de regarder les admissions en créances éteintes de divers produits irrécouvrables présentés par le Trésorier principal, pour un montant de quasiment 10,5 M€, avec des créances qui remontent pour certaines à 2016.

Le Trésorier principal nous propose ces créances parce qu'elles sont irrécouvrables pour différentes raisons que nous avons déjà évoquées dans cette instance.

#### M. le Maire. - Tout à fait.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? (Il n'y en a pas.)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°9.

Adoptée par	45	voix	Unanimité
Présents ou représentés	45	voix	
Exprimés	45	voix	
Pour	45	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

ARTICLE 1 : DECIDE l'admission en créance éteinte de divers produits communaux irrécouvrables au titre des exercices de 2008 à 2020 pour un montant total de 10 492,58 €.

Année d'émission des créances	Montant
2016	112,00
2017	1 289,53
2018	2 898,80
2019	3 781,25
2020	1 428,50
2021	564,44
2022	418,06
TOTAL	10 492,58

ARTICLE 2 : PRECISE que ces crédits sont inscrits au budget de l'année 2022.

ARTICLE 3: DIT que ces montants sont susceptibles d'être minorés en cas de recouvrement(s) effectué(s) entre la date d'établissement desdits états et à la date de communication de la présente délibération au Comptable Public.

\*\*\*\*

## <u>10 - Dotation de Soutien à l'Investissement Local</u> 2022 - Approbation du plan de financement

**Mme Bernex**.- Il s'agit de vous présenter le plan de financement dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2022.

L'instruction des services préfectoraux va se porter sur les dossiers que nous avons présentés concernant l'extension du gymnase Victor Hugo, dont je parlais tout à l'heure, pour la création d'une salle multisports et la requalification de la Piscine de Sevran dans le cadre du projet Héritage dont nous avons longuement parlé.

Figurent les montants hors taxes sur la base desquels nous sollicitons la DSIL, soit :

- > 936 000 € pour le gymnase Victor Hugo
- > 1.3 M€ pour le bassin olympique.

M. le Maire.- Merci.

Monsieur Jous?

M. Jous.- Merci.

C'est à peu près dans ce cadre-là, j'avais posé une question il y a deux Conseils municipaux sur une dotation qu'aurait ou non touchée la Ville de 3 M€ pour la construction d'une salle de trampoline.

Vous n'étiez pas sûr à ce moment-là et vous deviez revenir vers moi pour savoir si la Ville avait perçu ou pas cette subvention.

Si nous pouvions avoir la réponse, s'il vous plaît. Je vous remercie.

M. le Maire. - La réponse est que nous ne l'avons pas touchée.

Je vous remercie de nous avoir rappelé cette question, qui nécessitait une réponse. Monsieur Geffroy.

**M. Geffroy**.- Comme je vois mon collègue -M. Boitte- arriver, je voudrais quand même qu'il puisse s'exprimer un peu et comme on parle de Victor Hugo, est-ce qu'on va bientôt finir l'embellissement autour du centre de loisirs et de l'extension? Cela reste pour l'instant un peu en jachère, mais je pense que cela ne va pas tarder.

Puis, toutes les nuits, on a un globe qui est allumé en permanence. Toi qui n'es pas très loin, prends ton vélo et va éteindre la lumière dans le cadre de la sobriété énergétique.

M. le Maire.- Monsieur Geffroy... il vous manquait... (Sourires)

M. Geffroy. - Je regarde les choses!

M. le Maire.- Il vous manquait!

M. Geffroy.- II me manquait? Oui, absolument! (Sourires)

M. le Maire. - Sur ce globe, je ne sais pas si tu pourras répondre Gilles.

Tu veux attendre un peu, le temps de t'installer?

On va le laisser s'installer, Monsieur Geffroy! (Sourires)

Madame Bernex.

Mme Bernex.- J'apporterai une précision par rapport à la question de M. Jous.

Il faut savoir qu'il y a deux temps -et c'est le cas dans le cadre de la DSIL- pour recueillir les subventions que nous sollicitons.

Nous formulons une demande de subvention, nous déposons des projets en conséquence et, au regard du projet, il nous est attribué une somme.

Ensuite, un certain nombre de subventions -et c'était le cas en l'espèce- ne nous sont effectivement versées que si nous avons réalisé les travaux.

Nous pouvons ainsi être attributaires mais ne jamais toucher l'argent dès lors que nous n'avons pas réalisé les travaux. Effectivement, sur le gymnase Victor Hugo il y avait effectivement un projet, qui a été abandonné au profit d'un projet qui a été complètement retravaillé depuis le début de la mandature.

M. le Maire.- Monsieur Boitte, tout de suite, pas tout de suite?

**M. Boitte**.- (Intervention hors micro inaudible)

M. le Maire. - C'était une question comme ça, d'accord!

Y a-t-il d'autres questions ? (Il n'y en a pas.)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°10.

Nous n'allons pas faire le Conseil municipal sur un globe. Je pense qu'il faut en effet régler. (Se tournant vers M. Geffroy)

**M. Geffroy**.- (Intervention hors micro inaudible)

M. le Maire. - Régler... pas de discussion inutile.

**M. Geffroy**.- (Intervention hors micro inaudible)

M. le Maire. - Il n'y a pas que lui. (Sourires)

Adoptée par	45	voix	Unanimité
Présents ou représentés	45	voix	
Exprimés	45	voix	

Pour	45	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

ARTICLE 1 : DECIDE d'approuver le plan de financement pour l'opération suivante :

LIBELLE	MONTANT TTC	MONTANT HT	SUBVENTION SOLLICITEE	%	SUBVENTION NOTIFIEE
Requalification et extension de la piscine de Sevran dans le cadre					
du projet Héritage des Jeux Olympiques et paralympiques					
de Paris 2024 (1er phase)	8 748 000,00 €	7 290 000,00 €	1 300 000,00 €	18%	1 300 000,00 €

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document contractuel y afférent.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

\*\*\*\*

<u>11 - Attribution de subventions aux porteurs de projets dans le cadre de l'enveloppe Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) 2022 du Contrat de Ville Intercommunal - Session 2</u>

**Mme Mekki**.- Il s'agit de l'attribution de subventions aux porteurs de projets dans le cadre de l'enveloppe du FIA.

C'est la deuxième session, ayant déjà voté lors du précédent Conseil municipal une partie de l'enveloppe.

Pour rappel:

L'enveloppe versée par l'État à la Ville pour cofinancer des projets est de 45 000 €.

L'enveloppe Ville est de 22 500 €.

Sur la première session, nous avions voté un financement de l'État à hauteur de 23 350 € et, pour la Ville, de 11 375 €.

Pour cette deuxième session, dont le détail des projets figure dans la délibération et, en annexe, dans un tableau qui explique un peu plus clairement les projets qui sont proposés, c'est un financement pour la part « État » de 9 500 € et, pour la part « Ville », de 3 128 €.

Après cette délibération, nous aurons sur cette enveloppe du FIA un solde pour la part « État » de 12 150 € et, pour la part « Ville », de 7 990 €.

Il vous est ainsi proposé de voter cette délibération.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ? Madame Hamdaoui.

**Mme Hamdaoui.-** Nous avons effectivement eu lors d'une commission la présentation de certains dossiers et qui ont abouti à une délibération.

Je suis surprise que nous n'ayons pas eu de commission et l'opportunité de... Certes, nous ne sommes pas décisionnaires mais nous aurions pu avoir une présentation de ces dossiers lors de commissions.

Je trouve dommage que nous n'en ayons pas eu depuis un certain moment.

Est-il envisageable d'avoir un bilan ? Car je vois que dans l'enveloppe la quasi-totalité des fonds a été utilisée : sur les 45 000 €, il ne reste plus que 12 150 €. Aussi, serait-il possible d'avoir un petit récapitulatif de ce qui a été attribué ?

Je vous remercie.

M. le Maire.- Madame Mekki.

**Mme Mekki**.- Vous avez raison, Naïma, il n'y a pas eu de commission Vie citoyenne depuis déjà un petit moment et donc nous n'avons pas échangé sur les projets proposés dans ce cadre-là. Cependant, ils ont été présentés à la commission Finances. Peut-être y a-t-il eu un débat ?

Je ne sais pas, je n'y étais pas. Mais effectivement je vous proposerai à notre prochaine commission, qui sera certainement mixte, un bilan des actions et le financement à côté bien sûr.

**M. le Maire.**- Cela est nécessaire pour une plus grande transparence encore. Puis, la commission Finances ne peut pas aborder tous les sujets. Même s'il est normal qu'elle le fasse, elle ne peut pas aborder tout cela.

Y a-t-il d'autres interventions ? (Il n'y en a pas.)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°11.

Adoptée par	45	voix	Unanimité
Présents ou représentés	45	voix	
Exprimés	45	voix	
Pour	45	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

**ARTICLE 1** : Décide au titre de l'exercice 2022, de subventionner les projets ci-dessous désignés, selon la répartition ci-après :

PORTEURS	ACTIONS	Part ETAT (FIA)	Part VILLE	Total -
Carrozzone Teatro	À toi de jouer !	3 000 €	1 000 €	4 000 €
Radya	Formation médiation au sein de la MDQ Rougemont	2 900 €	600€	3 500 €
CCFT	Découverte culturel et historique des villes de France	2 600 €	1 000 €	3 600 €
Odysseya	"Les petits gardiens de la Paix et Baxter	1 000 €	528€	1 528 €
TOTAL FIA SESSION	1/2022 :	9 500 €	3 128 €	12 628 €

<u>ARTICLE 2</u>: Dit que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours

<u>ARTICLE 3</u>: Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

\*\*\*\*

12 - Attribution d'une subvention aux collèges Évariste Galois, Georges Brassens, Paul Painlevé, La Pléiade, au collège intercommunal Lucie Aubrac Sevran / Livry-Gargan et au lycée Blaise Cendrars pour l'année scolaire 2022-2023

M. Boitte.- Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir Monsieur Geffroy. (Sourires)

Cette délibération n°12 porte sur l'attribution d'une subvention aux collèges et au lycée, donc tous les établissements du second degré fréquentés dans le cadre de la carte scolaire par des élèves sevranais.

Il ne s'agit pas d'une fonction obligatoire de la Collectivité mais c'est dans le cadre de notre politique d'aide aux collégiens ou lycéens et aussi aux équipes pédagogiques dans leurs projets, que nous inscrivons ces subventions.

La règle que nous utilisons, afin de traiter de façon identique l'ensemble des établissements, est d'attribuer 1 000 € à l'établissement qui a le moins d'élèves (en l'occurrence, le collège Paul Painlevé), de calculer le taux unitaire de financement par élève et de l'appliquer à l'ensemble des autres établissements.

Il est ainsi décidé de verser les subventions comme suit :

- ➤ Collège Paul Painlevé : 1 000 €
- ➤ Collège Georges Brassens : 1 116 €
- Collège La Pléiade : 1 018 €
- Collège Évariste Galois : 1 109 €
- Collège Lucie Aubrac (qui n'accueille que partiellement des Sevranais) : 469 €
- > Lycée Blaise Cendrars : 1 929 €.

Il est donc proposé de donner votre accord pour le versement de ces subventions qui représentent un total de 6 641 € aux collèges et au lycée pour l'année 2022-2023.

M. le Maire.- Merci pour cette présentation.

Y a-t-il des questions ou des interventions ? (*Il n'y en a pas.*) Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°12.

Adoptée par	45	voix	Unanimité
Présents ou représentés	45	voix	
Exprimés	45	voix	
Pour	45	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

### **ARTICLE 1** : **DECIDE** d'attribuer les subventions ci-après :

- 1 929 euros ...... LYCEE BLAISE CENDRARS pour 1 200 élèves

<u>ARTICLE 2</u>: Le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

\*\*\*\*

# 13 - Attribution d'une subvention aux coopératives scolaires pour l'année scolaire 2023-2023

M. Boitte.- À chaque rentrée scolaire, nous attribuons une subvention aux coopératives scolaires.

Pour l'année 2022-2023, ces subventions représenteront un montant global de 20 275 €. Les bases de subvention sont les suivantes :

- > 600 € par coopérative scolaire
- ➤ Un supplément de 125 € par classe pour les écoles organisant un séjour en classe de découverte afin de pallier les différentes dépenses exceptionnelles liées à ces classes de découverte. Je voudrais insister sur deux points.

Le premier est que contrairement à un certain nombre de collectivités, nous maintenons les classes de découverte. Malheureusement, certaines villes les ont en effet supprimées cette année ou l'année précédente.

Le deuxième est que l'année 2022 est une année où nous avons plus de classes qui partent en classe de découverte que les autres années, et cela est lié à la répartition de la population dans les écoles.

Il y a deux lots puisqu'elles y ont droit chacune tous les deux ans et l'année 2022 est l'année forte qui se déroule actuellement.

Il vous est proposé d'attribuer l'ensemble de ces subventions aux coopératives scolaires.

M. le Maire.- Merci.

Madame Camara.

**Mme Camara**.- Bonsoir. Je voudrais savoir pourquoi la Ville de Dugny.

M. le Maire. - C'est la délibération suivante.

Monsieur Jous.

M. Jous.- Merci.

J'ai une petite question par rapport aux subventions attribuées aux collèges, précédemment votées : est-ce le même calcul que les années précédentes ou y a-t-il une revalorisation ? Car on sait que l'inflation touche tout le monde et donc je voulais savoir si un effort avait été fait en ce sens ou si c'était resté au *statu quo*.

Je vous remercie.

**M. Boitte.**- Non, c'est la même règle que les années précédentes même si l'évolution de la carte scolaire représente une augmentation pour la plupart des collèges.

M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il d'autres questions ou interventions ? (Il n'y en a pas.)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°13.

Adoptée par	45	voix	Unanimité
Présents ou représentés	45	voix	
Exprimés	45	voix	
Pour	45	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

ARTICLE 1 : DECIDE d'attribuer les subventions ci-après :

600 euros	ECOLE MATERNELLE AUGUSTE CRETIER
600 euros	ECOLE MATERNELLE SEVIGNE
600 euros	ECOLE MATERNELLE SAINT-EXUPERY
600 euros	ECOLE MATERNELLE EMILE ZOLA
	ECOLE MATERNELLE FRANCOIS VILLON
	ECOLE MATERNELLE FRANCOISE DOLTO
	ECOLE MATERNELLE JEAN PERRIN
	ECOLE MATERNELLE MARIE CURIE
	ECOLE MATERNELLE MAURICE RAVEL
	ECOLE MATERNELLE MONTAIGNE
	ECOLE MATERNELLE PRIMEVERES
	ECOLE MATERNELLE ANATOLE FRANCE
	ECOLE MATERNELLE VICTOR HUGO
600 euros	ECOLE MATERNELLE DENISE ALBERT
975 euros	ECOLE ELEMENTAIRE ANATOLE FRANCE
850 euros	ECOLE ELEMENTAIRE AUGUSTE CRETIER
600 euros	ECOLE ELEMENTAIRE CLAUDE BERNARD
850 euros	ECOLE ELEMENTAIRE EMILE ZOLA
600 euros	ECOLE ELEMENTAIRE FRANCOIS VILLON

600 euros	ECOLE ELEMENTAIRE JEAN PERRIN
975 euros	ECOLE ELEMENTAIRE MARIE CURIE
850 euros	ECOLE ELEMENTAIRE MONTAIGNE
850 euros	ECOLE ELEMENTAIRE ROBERT DESNOS
600 euros	ECOLE ELEMENTAIRE ST-EXUPERY
850 euros	ECOLE ELEMENTAIRE SEVIGNE
850 euros	ECOLE ELEMENTAIRE VOLTAIRE
975 euros	ECOLE ELEMENTAIRE LAMARTINE
850 euros	ECOLE ELEMENTAIRE VICTOR HUGO
600 euros	ECOLE ELEMENTAIRE DENISE ALBERT

<u>ARTICLE 2</u>: Le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

M. le Maire. - Nous allons passer au chapitre Affaires culturelles.

Chacun sait que la culture est un bien commun et même essentiel, mais ici à Sevran avec en particulier des objectifs d'éducation populaire.

Nous avons appris dans la nuit de samedi à dimanche la disparition de M. Bruno Latour, un philosophe et un intellectuel engagé sur les questions écologiques mais pas seulement. Il avait initié plusieurs disciplines pour rendre compte de ses analyses. Il était aussi très impliqué, également à Sevran, dans le collectif Où atterrir? Nous saluons toute la famille et les proches de M. Bruno Latour, et je vais laisser Jean-François Bacon présenter les délibérations qui ont le mérite de parler de l'éducation populaire et de la création participative.

(Départ à 22 h 15 de M. Cordin qui portait le pouvoir de M. Libert.)

\*\*\*\*

14 - Signature d'une convention-cadre pluriannuelle entre l'État, le théâtre de la Poudrerie, la Ville de Dugny et la Ville de Sevran, dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (CLEA)

15 - Attribution d'une subvention à l'association « Théâtre de la Poudrerie » au titre de la première année du CLEA pour la saison 2021-2023

**M. Bacon**.- Merci, Monsieur le Maire. Nous évoquerons le travail du collectif Latour après si toutefois il y a des questions.

Pour la première délibération, il s'agit de signer un Contrat Local d'Éducation Artistique et culturelle sous l'impulsion de la DRAC et de l'État qui encourage des conventions entre les collectivités, l'Éducation nationale et la DRAC pour :

- Lutter contre les inégalités d'accès à l'éducation artistique et culturelle
- ➤ Permettre à chacun d'avoir un contact avec les artistes résidents (le milieu professionnel)
  - Mutualiser les moyens.

Je vais répondre tout de suite à la question de Mme Camara : pourquoi la Ville de Dugny ? C'est tout simplement parce que l'État nous encourage à appliquer ce que préconisait M. Geffroy tout à l'heure, à savoir : mutualiser les moyens pour faire faire des économies aux contribuables. Nous mettons ainsi nos outils culturels à disposition d'un dispositif (une convention), auquel nous participons à un quart. Le dispositif complet sur les deux villes coûte 24 000 € et la Ville de Sevran verse 6 000 €, la DRAC finançant 50 % du projet.

Pour la deuxième délibération, il s'agit d'attribuer une subvention à l'association « Théâtre de la Poudrerie » qui a été désignée pour nommer les résidences artistiques.

Elle a mené un travail sur la saison culturelle précédente 2021-2022, avec deux CM2 de l'école Perrin et l'USAP (Unité Spécialisée d'Accompagnement du Psycho-traumatisme) à l'Hôpital Robert Ballanger.

Il s'agira ainsi de voter une subvention de 6 000 €.

- M. le Maire. C'était donc une délibération pour deux délibérations ?
- M. Bacon.- Non. Dans la première délibération on vous propose de voter la convention dans le cadre du contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEA) et, dans la deuxième délibération, on vous demande de voter la subvention de 6 000 €.
  - M. le Maire. D'accord.

Y a-t-il des questions ou des interventions ? Madame Hamdaoui.

Mme Hamdaoui.- Merci, Monsieur Bacon, pour votre présentation.

Est-ce du volontariat s'agissant des collectivités? Pourquoi Dugny et pourquoi pas d'autres villes? Est-ce que les gens sont volontaires et s'inscrivent dans ce parcours-là? Je voudrais bien avoir une explication.

M. le Maire. - Monsieur Bacon.

**M. Bacon**.- Une rencontre est organisée avec la DRAC, qui pilote un peu ces dispositifs et qui va identifier les besoins sur le territoire. Elle a ainsi désigné Dugny comme une ville présentant certains besoins et le Théâtre de la Poudrerie comme compétent pour y répondre.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? (Il n'y en a pas.)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°14.

Adoptée par	43	voix	Unanimité
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	43	voix	
Pour	43	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

ARTICLE 1 : DECIDE d'attribuer les subventions ci-après :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à signer cette convention cadre pluriannuelle, dans le projet du contrat local d'éducation artistique, avec le ministère de la Culture et de la Communication, le théâtre de la Poudrerie et la ville de Dugny.

ARTICLE 2 : PRÉCISE que cette convention est signée pour une durée de trois ans et couvre la période 2022-2024 (saisons 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024).

<u>ARTICLE 3</u>: Le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

M. le Maire.- Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°15.

Adoptée par	43	voix	Unanimité
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	43	voix	
Pour	43	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

<u>ARTICLE 1</u>: **DÉCIDE** d'attribuer une subvention à l'association « Théâtre de la Poudrerie »au titre de la première année du C.L.E.A, pour la saison 2021-2022.

ARTICLE 2 : PRÉCISE que cette subvention est fixée à 6 000 euros (six mille euros) et sera versée en 2022 par la ville de Sevran conformément à la convention signée entre les deux parties.

<u>ARTICLE 3</u>: DIT que le règlement sera effectué par mandatement administratif sur les crédits inscrits au budget 2022.

<u>ARTICLE 4</u>: Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

\*\*\*\*

16 - Attribution d'une subvention au profit de l'association « Théâtre de la Poudrerie » dans le cadre de la convention d'objectifs pluriannuelle entre les Villes de Sevran, Tremblay-en-France, Villepinte et l'association

**M. Bacon.**- Pour faire un peu d'histoire, au moment de la création de Terres de France (la communauté d'agglomération regroupant Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte), il y avait un souhait de ces trois communes de mutualiser leurs outils culturels. Une convention pluriannuelle avait alors été signée et au moment de la disparition de Terres de France, Paris Terres d'Envol –qui était censé les succéder sur ce domaine de compétence– a décidé d'arrêter d'assumer ces compétences culturelles. Pour compenser cette lacune, les trois Villes de Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte se sont réunies et ont signé une nouvelle convention.

Nous arrivons à la dernière année et donc il s'agit juste d'honorer la convention qui a été signée entre les trois villes il y a trois ans.

Il vous est ainsi demandé de voter une subvention de 35 000 € correspondant à ce qu'avait voté la communauté d'agglomération Terres de France il y a quelques années déjà.

(Monsieur le Maire s'étant absenté à 22 h 21, la présidence de séance est assurée par Mme Bernex.)

Mme Bernex.- Merci, Monsieur Bacon.

Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas.)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°16.

Adoptée par	43	voix	Unanimité
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	43	voix	
Pour	43	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

<u>ARTICLE 1</u>: DÉCIDE d'attribuer une subvention à l'association « Théâtre de la Poudrerie »au titre de la dernière année de la convention pluriannuelle d'objectif signée avec les villes de Tremblay-en-France et Villepinte

<u>ARTICLE 2</u>: PRÉCISE que pour l'année 2022, la ville de Sevran versera à l'association « Théâtre de la Poudrerie », une subvention de 35 000 € (trente-cinq-mille euros).

<u>ARTICLE 3</u>: DIT que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget du présent exercice.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

# 17 - Convention de partenariat concernant la mise en place d'un Conseil local de santé mentale

### Mme Bach Russo.- Bonsoir.

Il nous est demandé de signer une convention de partenariat entre l'ARS (l'Agence régionale de santé), l'Hôpital Robert Ballanger et la Ville de Sevran pour le Conseil local de santé mentale.

Je vais prendre un peu de temps pour expliquer ce qu'est ce Conseil local de santé mentale et éclaircir certaines réponses qui avaient été un peu floues lors de la commission ; puis, je pourrai répondre aux questions.

Le Conseil local de santé mentale, dans un premier temps, est un outil pour les professionnels, les acteurs sur le terrain, afin de créer un environnement de soutien en santé mentale pour la population.

Il permet de faire un diagnostic précis au niveau des besoins mais aussi de la mise en lien entre tous les acteurs de ce territoire.

Dans un second temps, le Conseil local de santé mentale pourra permettre la mise en place des projets d'action qui émergeront dans des groupes thématiques.

S'agissant du financement, nous avons obtenu un demi-poste de coordination. Il faut savoir que nous avons eu un peu plus que ce dont nous avions le droit puisque normalement c'est en fonction du nombre d'habitants. Nous étions dans la strate en-dessous, toutefois nous avons réussi à obtenir un poste à mi-temps pour ce Conseil local de santé mentale.

Concernant sa composition, ce sont trois groupes.

Au niveau de la Ville, il y a un certain nombre de services comme le service Logement, le CCAS, la Prévention, les maisons de quartier, les PMI, les CMS, les personnels d'accueil.

Nous avons les partenaires tels le Commissariat, les bailleurs et l'Hôpital qui fait partie des partenaires privilégiés.

Nous avons des associations reconnues nationalement, mais aussi l'UNAFAM qui intervient à l'Hôpital.

Nous engageons également le Collectif Santé pour participer à ce travail.

Au niveau de l'Hôpital, participeront à ce Conseil local de santé mentale : l'unité mobile psychiatrique et précarité, des infirmiers, des assistantes sociales et des cadres A du service de Psychiatrie.

J'ai omis de vous dire qu'il y avait aussi les élus dans sa composition.

Deux instances de gouvernance sont indispensables à ce Conseil : l'assemblée plénière et le comité de pilotage.

Dans le comité de pilotage, on retrouve l'adjointe à la Santé, le service de Psychiatrie, l'ARS, l'UNAFAM et un certain nombre de personnes qui seront volontaires suite à notre première assemblée plénière qui aura lieu le 2 décembre.

L'assemblée plénière, qui regroupe les différents acteurs de terrain, définit des groupes thématiques.

Nous avons planifié le travail qui sera effectué dans cette assemblée plénière.

C'est étalé sur quatre ans.

Cette année, ce sera plus la santé mentale adulte.

L'année prochaine, ce sera certainement la santé mentale des personnes âgées en perte d'autonomie en lien avec le quartier inclusif que nous aborderons ensuite.

Il y aura certainement la troisième année les adolescents et jeunes adultes et, la dernière année, les enfants et petite enfance.

À propos des groupes thématiques, pour l'instant nous avons rencontré les partenaires individuellement et nous ferons des propositions de groupes thématiques : un certain nombre sera validé lors de l'assemblée plénière, d'autres non, d'autres encore émergeront peut-être.

Ce qui est sûr, c'est qu'il y aura dans cette instance de concertation un groupe des situations complexes qui existe déjà à Sevran, avec l'action de la C2R, pour des gens en très grandes difficultés et qui bénéficient d'une équipe pluriprofessionnelle pour les aider dans tous les champs (logement, insertion sociale et professionnelle...).

Le deuxième groupe, qui est susceptible d'émerger, est le groupe Prévention des crises et Organisation des urgences : il travaillera plutôt entre l'hôpital, la police et les bailleurs.

Le troisième groupe portera sur l'intégration des usagers dans le travail de la santé mentale.

Ces groupes sont au nombre de 7 et si vous souhaitez plus de détail, je pourrai développer ultérieurement.

Vous m'aviez également fait une demande en commission (se tournant vers Mme Hamdaoui): l'ensemble des élus, tant de la majorité que de l'opposition, seront invités dans l'instance assemblée plénière. Ainsi, ceux qui souhaitent travailler avec nous dans le cadre de la santé mentale à Sevran seront invités à le faire au sein de l'assemblée plénière qui se réunit en général une fois par an.

Il vous est donc demandé de voter cette convention avec l'Hôpital et l'ARS.

(De retour durant la présentation de la délibération, M. le Maire reprend la présidence de séance.)

M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il des questions ? Madame Hamdaoui.

Mme Hamdaoui.- Merci, Monsieur le Maire.

Il est mentionné dans le projet de délibération que le Contrat local de la santé mentale est le cinquième axe du Contrat local de la santé de la Ville. Ma question est donc la suivante : où en est-on du Contrat local de santé au sein de la Ville ?

Je regrette aussi que l'on ne trouve pas les écoles, en tout cas l'Éducation nationale, dans la proposition de création du groupe quand on sait aujourd'hui ce que le harcèlement peut engendrer au sein des écoles et des élèves.

Il me semble qu'il serait important d'y avoir également un volet « Éducation nationale », notamment sur le harcèlement.

J'aimerais bien qu'on ait aussi un rétrospectif plus clair de ce que vous entendez par la santé mentale. Certes, il y a différentes façons d'aborder cette question mais je regrette de ne pas comprendre vraiment où on veut en arriver dans votre création du Contrat local de santé mentale.

Merci.

M. le Maire. - Madame Bach Russo.

**Mme Bach Russo.**- Concernant le Contrat local de santé de la Ville, nous y travaillons parce que pour l'instant le projet de Santé général n'existe pas sur la ville. Pour le moment, nous avons un CLS, un Contrat local de santé qui est plutôt la prévention.

J'ai engagé le travail de Contrat local de santé mentale et le Contrat local de santé arrivera dans un troisième temps.

Le Contrat local de santé de la Ville sera certainement travaillé à partir des différentes strates de la Ville.

Concernant l'école et le harcèlement, il existe déjà un chargé de mission Prévention Jeunesse qui travaille avec les écoles. Un certain nombre d'actions sont aussi déjà mises en place sur Sevran dont le PRE, le CMP, le CMPP et l'AMICA, une Maison des adolescents qui arrive aussi sur notre ville.

Effectivement, comme je l'ai expliqué Madame Hamdaoui dans ma présentation, nous aborderons les adolescents, les jeunes adultes et les enfants dans la planification qui a été imaginée et ce sera certainement sur les troisième et quatrième années.

Dans un premier temps, nous avons commencé par les adultes parce que c'était une demande du service de Psychiatrie de l'Hôpital et c'étaient les premiers partenaires à répondre présents pour travailler sur le Contrat local de santé mentale.

Puis, comme je l'ai aussi expliqué, ce sera le quatrième âge et les personnes en perte d'autonomie parce que nous effectuons actuellement un important travail sur le quartier inclusif. Nous sommes aussi en partenariat avec l'Hôpital René Muret et mettons en place un certain nombre de choses avec le Département.

Nous aurons ainsi des choses à travailler l'année prochaine et le sujet des enfants viendra dans les années à venir, mais comme je vous l'ai dit dans l'introduction de cette deuxième intervention il est travaillé sur notre ville.

Quant à la définition de la santé mentale, c'est le contraire de la santé physique, à savoir le bien-être et être bien dans sa tête.

M. le Maire. - Monsieur Geffroy.

**M. Geffroy**.- Je me demande si on ne fait pas un peu la démarche à l'envers puisque ce Contrat local de santé mentale, axe 5 tel qu'il est décrit, va être inclus dans le Contrat local de santé.

Je pense, pour y voir plus clair, qu'il aurait fallu déjà avoir le Contrat local de santé et le définir avec tous les paramètres nécessaires par rapport à ce contrat, et ensuite on entrait dans les différents points (santé mentale, santé physique etc.).

Vous dites par ailleurs qu'on aura bientôt le Contrat local de santé, mais des dates avaient été évoquées et normalement il devait être signé le 21/12/2022, c'est-à-dire dans environ deux mois.

C'est ce qui ressortait d'un certain nombre de documents que nous avons eus : signature du Contrat local de santé le 21 décembre 2022.

De ce fait, pourquoi n'a-t-on déjà pas défini le Contrat local de santé ? Ensuite, on abordait les différents modules à l'intérieur de ce Contrat local de santé. Enfin, dans le Contrat local de santé on aurait peut-être pu avoir... Car je n'ai pas l'impression que vous nous ayez vraiment affirmé... Aujourd'hui, ce sont les personnes adultes ; l'année prochaine, ce seront les seniors ; puis, ce seront les enfants, la petite enfance etc. Ce serait bien d'avoir des précisions.

Vous avez également cité l'Hôpital René Muret, je vous l'accorde, mais il aurait été intéressant qu'il soit aussi mis dans la composition parce que je trouve, très franchement, que cet hôpital fait un travail considérable et de qualité.

On sent dans cet hôpital un environnement particulièrement paisible, où les patients sont particulièrement bien reçus par des professionnels de santé accompagnés encore parfois par un infirmier voire une aide-soignante en plus.

Le patient est dans un environnement qui devrait être l'environnement commun. Je reconnais, parfois je vois les cliniques privées, on a l'impression que là c'est au pas de charge, il faut passer d'un service à un autre etc. Il faut surtout payer, payer, payer...

Souvent j'entends les Sevranais -j'en fréquente deux ou trois – me dire : « René Muret, c'est un mouroir. ». Non ! Il faut qu'on change aussi cette idée-là. René Muret n'est pas un mouroir : c'est un établissement de très belle qualité et franchement il faut le dire et le reconnaître.

**Mme Bach Russo**.- Sur le Contrat local de santé, je ne mettais pas la même chose que vous.

S'agissant des contrats locaux de santé mentale, l'ARS, le gouvernement a permis de les relancer et a ouvert des fonds suite à la crise Covid. C'est pourquoi il est aujourd'hui beaucoup plus facile d'ouvrir des contrats locaux de santé mentale parce qu'il y a des aides.

Je précise aussi que la Ville de Sevran est une des dernières à avoir mis en place un Contrat local de santé mentale sur le département.

Nous avons travaillé sur quelque chose qui avait un peu commencé en 2017 mais qui n'avait pas abouti.

Quant au Contrat local de santé, le CLS, ce que vous appelez « Contrat local de santé », je n'avais pas compris cela.

Nous n'avons pas pu finaliser le CLS car suite au Covid l'ARS n'a pas donné les orientations et a accordé deux ans de plus aux villes pour le réécrire.

Nous n'avons donc pas pu le faire, parce que nous n'avons pas eu les directives et que l'ARS nous a donné deux ans supplémentaires pour le rédiger.

Ce que je vous ai expliqué tout à l'heure, c'est le projet de Santé de la Ville et non pas le Contrat local de santé.

Le projet Santé de la Ville sera quelque chose d'un peu plus général sur lequel nous travaillons, mais pour l'instant nous ne l'avons pas contractualisé. Ce sera la lutte contre la désertification médicale, tout ce que nous faisons à tous les niveaux en prévention, accès aux soins etc.

Concernant l'Hôpital René Muret, je vais du coup un peu aborder ce dont je voulais parler après.

Si je résume, les partenariats aujourd'hui avec l'Hôpital Robert Ballanger sont les suivants :

Le premier est l'intervention de plusieurs spécialistes au CMS dont Mme Bernex a parlé en évoquant la présence d'un radiologue, mais d'autres spécialistes de cet hôpital interviendront aussi au CMS. Cela permettra ainsi à l'équipe médicale de travailler en pluridisciplinarité.

Le deuxième a été dans le champ de la prévention : par exemple, pour Octobre Rose. Je m'excuse, je suis arrivée en retard, donc je n'ai pas pu développer et je remercie M. Nivet d'avoir pris ma place. Nous avons développé un important partenariat de prévention avec le service de Gynécologie et le Collectif Santé, grâce auquel nous avons une première conférence Santé le 18 octobre, à 19 h 00, à l'Espace Mauriac, avec l'intervention de plusieurs gynécologues de l'Hôpital Robert Ballanger.

Le troisième est le CLSM.

Concernant l'Hôpital René Muret, nous avons engagé un premier partenariat dans le cadre du quartier inclusif.

Pour aller vite, nous aurons une Maison de santé qui sera attenante aux Glycines.

Nous espérons y avoir des professionnels de soins et donc nous avons mis en place un projet avec l'Hôpital René Muret pour attirer ces professionnels dans cette Maison de santé. Comment les attirer? Nous avons créé un partenariat avec cet hôpital pour qu'il nous aide à chercher un généraliste spécialisé en gérontologie. Il y aura ainsi un travail privilégié avec l'Hôpital René Muret pour les résidents des Glycines mais également pour les personnes du quartier et de la ville bien sûr.

Il bénéficiera de deux appartements de ressourcement, qui sont des appartements post-opératoires. Comme chacun sait, les personnes actuellement opérées restent très peu de temps à l'hôpital et sont très vite invitées à rentrer chez elles. Pour les personnes isolées ou en perte d'autonomie, c'est un peu compliqué après l'opération et donc ces deux appartements de ressourcement, en lien avec l'Hôpital René Muret et le cabinet médical spécialisé, seront à disposition avant leur retour à domicile et donc ouverts à l'ensemble des Sevranais et aux résidents des Glycines.

Il y a d'autres partenariats, que nous souhaiterions engager et que nous sommes en train de mettre en place. Cependant, ils ne sont pas suffisamment avancés pour que je me permette d'en parler aujourd'hui.

Je pense avoir répondu à toutes les questions.

- M. le Maire.- Monsieur Wavelet.
- **M. Wavelet.** Je souhaite souligner que c'est un très beau projet et l'aboutissement d'un long travail de la part des services et de Safia Bach Russo.

Je constate que la Police nationale est partie prenante dans ce projet et, par conséquent, je suis heureux de constater qu'à travers ce projet notre assemblée est en passe de reconnaître l'action menée par la Police nationale en matière de prévention et d'assistance aux victimes.

- M. le Maire. Monsieur Bastaraud.
- M. Bastaraud.- Merci.

Comme l'a décrit Safia Bach Russo, de nombreuses choses sont entreprises dans le domaine de la santé et chacun sait que les questions de santé mentale sont un réel enjeu de société, avec aussi la question des compétences psychosociales. Avec la crise sanitaire, la crise sociale, la crise écologique, la crise énergétique il ressort de l'anxiété dans la société. Je le vois au quotidien, et on le voit tous ne serait-ce qu'à travers une demande de logement ou un café des seniors. Quand on

creuse un peu, on se rend compte qu'il y a des enjeux de santé mentale, de l'anxiété, des difficultés des Sevranais mais pas seulement d'eux.

Il faut engager, il faut y aller.

Je me félicite qu'il y ait des bailleurs dans toutes ces instances et qu'un dialogue soit encouragé, car la question de la santé mentale reste encore un sujet tabou dans notre société. On a encore du mal à dire quand cela ne va pas et, quand cela ne va pas, qu'on ne se sent pas bien.

J'ai vraiment espoir, à travers ce travail engagé, que la parole puisse se libérer et que les professionnels puissent faire le travail de décloisonnement qui est nécessaire pour que chacun puisse pousser les bonnes portes lorsque cela ne va pas bien, car de nombreux sujets font que beaucoup de nos concitoyens ne vont pas bien.

Bravo pour ce travail et il faut y aller.

M. le Maire.- Madame Hamdaoui.

**Mme Hamdaoui.**- Madame Bach Russo, je voulais juste une confirmation parce que vous nous aviez dit lors de la dernière commission mixte qu'effectivement vous n'aviez pas encore eu l'adhésion de la Police nationale et qu'ils n'étaient pas pour signer cette convention.

**Mme Bach Russo**.- (Intervention hors micro inaudible)

Mme Hamdaoui.- Je peux finir ou pas?

M. le Maire.- Oui.

Mme Bach Russo.- Arrêtez d'être agressive avec moi...

Mme Hamdaoui.- Je ne suis pas agressive, Madame Bach Russo.

Mme Bach Russo.- C'est quand même incroyable!

M. le Maire. - On termine.

**Mme Hamdaoui**.- Ne vous sentez pas visée.

C'est votre délégation, il est donc normal que l'on vous pose des questions tout simplement.

C'est votre rôle. Vous êtes adjointe à la Santé, donc on vous pose des questions Madame Bach Russo tout simplement.

Mme Bach Russo. - Vous avez fini ?

M. le Maire. - Naïma?

Mme Hamdaoui.- Oui.

Mme Bach Russo.- Le Commissariat ne signe pas la convention.

La convention, c'est l'ARS, la Ville et l'Hôpital.

Ils sont partenaires et invités pour venir. Le cabinet du Maire les a rencontrés et nous avons échangé.

À l'heure de la commission je n'avais pas encore de données officielles.

Aujourd'hui, nous savons que deux personnes du Commissariat seront présentes à l'assemblée plénière.

Ce qui se dit aujourd'hui n'est pas figé. Nous y travaillons toutes les semaines et donc cela avance.

Je précise aussi que nous recevrons des subventions pour la formation aux premiers secours en santé mentale.

Cette formation s'adresse aux personnels d'accueil de la ville ou des maisons de quartier qui peuvent accueillir des gens qui vont très mal. Que faire et comment, lorsqu'on reçoit ces personnes? Il en est de même pour les bailleurs, qui sont aussi amenés à recevoir des gens qui ont besoin d'aide d'urgence et qui peuvent décompenser comme on dit dans le jargon.

M. le Maire.- Merci pour ces échanges.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°17.

Adoptée par	43	voix	Unanimité
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	43	voix	
Pour	43	voix	

Contre		
Abstention		
NPPV		

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat pour la mise en place d'un contrat local de santé mentale qui lui est soumis pour les années 2023 à 2025 qui répond à la politique de prévention et de santé que désirent promouvoir les signataires. Le cahier des charges élaboré par l'ARS-IdF pour les Contrats Locaux de Santé Mentale qu'elle cofinance impose une évaluation du fonctionnement et des actions du dispositif, portant notamment sur les points suivants :

- La gouvernance
- le partenariat mis en œuvre
- le bilan de l'aide à la résolution des situations psychosociales complexes.
- les actions réalisées au regard des cinq objectifs fixés :

organiser un diagnostic local de santé mentale, permettre l'accès à la prévention et aux soins et la continuité des soins, développer l'éducation et la promotion en santé mentale, favoriser l'inclusion sociale, l'accès à la citoyenneté et l'autonomie des usagers, contribuer à la déstigmatisation des personnes concernées par les troubles psychiques.

<u>ARTICLE 2</u>: <u>AUTORISE</u> le Maire à signer avec l'Agence Régionale de Santé, le Groupe Hospitalier Robert Ballanger la convention de partenariat pour la création d'un Conseil Local de Santé Mentale ainsi que tous actes y afférents.

<u>ARTICLE 3:</u> Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

\*\*\*\*

18 - Réhabilitation et gestion de la résidence autonomie Les Glycines : transfert du numéro FINESS à l'AMLI et signature d'une convention de gestion partagée

**M.** Bastaraud.- Nous pourrons parler à plusieurs voix sur le sujet des Glycines parce que cela croise plein d'enjeux : les questions à la fois d'ANRU, de réhabilitation, de logement, de santé et d'inclusion. Je vais donc essayer de faire un propos rapide qui fait la synthèse de ce pour quoi nous sommes amenés à voter ce soir.

Effectivement, il est question de la réhabilitation et de la gestion de la résidence autonomie Les Glycines et plus particulièrement une délibération autour du transfert du numéro FINESS (inscription au FIchier National des Établissements Sanitaires et Sociaux) à l'AMLI et de la signature d'une convention de gestion partagée quadripartite.

Comme chacun sait, la question de la résidence autonomie Les Glycines est un sujet que nous nous posons sur la ville de Sevran depuis plusieurs années.

Cela a été l'occasion d'avoir des réflexions sur les précédents mandats et en 2018 -comme détaillé dans la note-, dans le cadre du NPNRU, l'ETP, la Ville et Batigère ont décidé de confier à une agence une étude de programmation.

Après des entretiens, des ateliers et des échanges avec les résidents, dans une logique de participation autour du devenir de la résidence Les Glycines, deux scénarios avaient été proposés : soit une réhabilitation (avec un enjeu financier de 8 M€) ; soit une déconstruction-reconstruction (avec un enjeu financier de 14 M€).

En février 2020, nous étions très heureux que le Comité d'engagement de l'ANRU ait pu donner une mention « Projet d'excellence » à la réhabilitation du Foyer des Glycines.

Le choix a ainsi été arrêté sur une opération de réhabilitation qui prévoit des travaux de rénovation énergétique mais aussi des travaux de restructuration et d'amélioration des logements (réfection totale des pièces humides et mise en accessibilité PMR).

Batigère, le bailleur qui a porté cette demande de réhabilitation auprès du Comité d'engagement de l'ANRU, porte également un projet dans le cadre de cette réhabilitation de construction de deux immeubles de 45 logements (20 Logements Locatifs Intermédiaires et 25 PLS) sur une emprise foncière qui sera donc à détacher des parcelles à proximité du Foyer et donc qui appartiennent à la Ville.

Vous verrez que la délibération de ce soir préfigure un engagement que nous aurons au fur et à mesure du Conseil municipal.

Bien évidemment, l'enjeu pour la Municipalité -ce qui a aussi permis de choisir ce deuxième projet- était de pouvoir continuer à encadrer les loyers de la résidence Les Glycines. Car pour le premier projet, qui était celui de la destruction-reconstruction, on savait que cela allait potentiellement impacter les futurs loyers des résidents et cela a aussi présidé au choix de réhabilitation.

Je rappelle que le Foyer des Glycines est un foyer autonomie, une passerelle entre un logement dit « normal » (non médicalisé) et un EHPAD, même s'il y a des logiques et des accompagnements puisque, aujourd'hui, le CCAS est en gestion et nous travaillons sur cette question. Le Foyer des Glycines accueille ainsi des habitants, des résidents qui sont autonomes et qui ont besoin d'être dans des échanges et des accompagnements mais il n'est pas médicalisé.

Cette opération de réhabilitation a donc été préférée au scénario initial de destruction-reconstruction.

À ce jour, le foncier sur lequel a été construite la résidence fait l'objet d'un bail emphytéotique entre la Ville et Batigère jusqu'en 2037.

Effectivement, cela crée une situation juridique assez particulière parce que l'opération est complexe. Elle a quand même un haut niveau de subventions et il était question de pouvoir remettre à plat cette situation juridique : permettre une cession du bail emphytéotique des Glycines à Batigère et une cession de l'emprise foncière –sur laquelle les 45 logements seront construits– également à Batigère, pour remettre un peu d'ordre dans la gestion des différentes emprises foncières et faire en sorte que les bons acteurs puissent jouir pleinement de l'argent et des subventions qu'ils ont obtenues pour ces réhabilitations.

Pour pouvoir voter et mettre en œuvre ces glissements de baux, la Municipalité a porté un point d'honneur à se dire qu'il faut absolument se mettre d'abord au clair sur le projet et sur ce que nous voulons au-delà de la réhabilitation, c'est-à-dire le projet et le modèle de gestion.

C'est ainsi que nous avons entrepris un travail avec l'AMLI, association très connue, sur l'accompagnement, le mieux-être et le logement des isolés.

Nous avons souhaité engager un partenariat entre la Ville, le CCAS, le bailleur et cette association là aussi pour être dans une posture de gagner en qualité dans l'accompagnement des résidents et de continuer à travailler avec eux sur leurs parcours. Car effectivement la résidence Les Glycines accueille des seniors qui à un moment donné ne seront plus forcément autonomes pour pouvoir continuer à y résider, il est donc question de mettre en œuvre tous ces parcours.

Safia Bach Russo l'a déjà expliqué, tout ce projet s'inclut dans une vision un peu plus globale à hauteur de quartier sur un sujet qui est la question de l'inclusion.

Nous travaillons sur plusieurs sujets autour des Glycines, avec le bailleur et l'association « La 27e Région » qui accompagne les collectivités, pour imaginer la manière dont nous faisons en sorte qu'une résidence comme Les Glycines puisse assurer une cohabitation intergénérationnelle avec le quartier et les habitants, tout en ayant accès à l'offre de soins mais aussi citoyenne, culturelle et sociale que peuvent offrir à la fois des services publics et des acteurs associatifs.

Cela donnera lieu à d'autres échanges au sein du Conseil municipal dans la mesure où nous travaillons autour des Glycines, dans un autre projet, à l'atterrissage –pour employer l'expression de Bruno Latour, que je salue également– d'un projet de Tiers-Lieu Autonomie à travailler avec plusieurs acteurs, avec la volonté d'y mettre au cœur ainsi que de tous les projets les seniors.

Avant de nous orienter sur la signature et le transfert des baux, il était très important pour nous de pouvoir nous mettre au clair sur notre projet de partenariat avec le bailleur et l'association, et de faire en sorte que nous puissions à la fois transférer concrètement ce numéro FINESS et, dans le même temps, signer une convention quadripartite. Celle-ci se base sur une volonté de maintenir l'offre par la réalisation de cette réhabilitation, de poursuivre un projet social et d'améliorer le cadre de vie des résidents pour qu'ils puissent jouir pleinement de cette réhabilitation tout en étant accompagnés.

Nous sommes très attentifs auprès de la résidence Les Glycines. Monsieur le Maire travaille effectivement avec le bailleur et l'association pour que nous ayons un encadrement des loyers.

Je reviendrai tout à l'heure sur la question de l'encadrement des loyers, sur la partie plus urbanisme et habitat, au regard de la situation que nous vivons.

Il convient ce soir de nous mettre au clair sur cette délibération, afin de permettre à M. le Maire que cette signature ait lieu sur cette convention quadripartite et que nous engagions le glissement du numéro FINESS du CCAS à l'association AMLI.

M. le Maire.- Merci.

Madame Hamdaoui.

Mme Hamdaoui.- Je voudrais revenir sur la question de l'encadrement des loyers.

À la commission, il nous avait été indiqué qu'à ce jour on avait obtenu de la part du bailleur un encadrement du loyer durant les travaux.

Je voulais savoir si c'était étendu après les travaux, car on n'en a pas eu confirmation lors de la commission.

Mon inquiétude est comment on va maîtriser ces loyers à moyen et surtout à long terme, après la restitution de ce lieu à l'association et à Batigère.

M. le Maire.- Monsieur Jous.

M. Jous.- Merci.

Je pense que nous sommes tous d'accord sur le fait que cette résidence a besoin d'être rénovée pour accueillir ses résidents dans des conditions compatibles avec la dignité humaine.

J'ai bien entendu qu'il fallait de la simplification dans les baux et l'organisation des différents partenariats que l'on peut avoir avec tous les organismes qui y sont impliqués. Cependant, pourquoi céder une parcelle sevranaise et ne pas renouveler un bail, même à l'euro symbolique, pour conserver le patrimoine municipal et ne pas encore céder du terrain comme on a l'habitude de le faire au fur et à mesure du temps ?

M. le Maire.- Monsieur Bastaraud.

**M. Bastaraud**.- Le sujet de l'encadrement des loyers sera bien évidemment un combat. C'est un combat politique que nous devons mener et qui sera difficile au regard de ce que nous traversons dans la société aujourd'hui.

Nous allons continuer à mener ce combat, comme cela a été le cas lors des échanges qui ont eu lieu avec le bailleur sur le fait que durant les travaux les loyers n'augmenteraient pas.

Je rappelle que c'est une convention quadripartite et donc nous participerons activement dans le cadre de la gestion de ce Foyer. Nous pèserons, nous siégerons et nous serons présents pour défendre les choses bien sûr comme nous le ferons aussi dans d'autres instances. Je le redirai tout à l'heure sur la question des bailleurs et de l'enjeu qui nous fait face.

Sur la question des glissements de baux, c'est un choix de clarification, réel de dire qu'effectivement Batigère investit, certes avec des subventions publiques mais concrètement dans cette réhabilitation. Notre volonté était ainsi de clarifier les choses juridiquement, en disant : « Vous avez investi. On est au clair avec vous. On a un partenariat. On porte des exigences et le bail... on sort effectivement de cette logique d'euro symbolique, on fait glisser ce bail sur les parcelles dédiées, on sort des 65 ans etc. ». C'est là également un choix politique.

M. le Maire. - Madame Braihim.

Mme Braihim.- Merci.

J'aimerais soulever un point qui est important dans le cadre de la convention, à savoir qu'un des axes majeurs est celui du cadre de vie. J'ai entendu tout à l'heure parler de la dignité humaine et je pense que c'est cela qu'il est important de souligner.

Lorsque M. le Maire, en février 2020, lors de la précédente mandature, est effectivement allé défendre ce dossier devant le Comité d'engagement de l'ANRU, ces questions ont également été posées. Ce sont un peu plus de 700 000 € qui ont été accordés par le Comité d'engagement de l'ANRU –Sébastien Bastaraud l'a dit– pour des questions de réhabilitation intérieure et extérieure et aussi la construction de nouveaux plots.

Je précise car c'est me semble-t-il un élément important à souligner, que le bailleur Batigère investira aussi en fonds propres.

Les travaux, s'agissant de la réhabilitation et de la construction de ces nouveaux plots, interviendront en 2023 et s'étaleront sur deux ans.

Selon moi, il y a un réel sujet de la reconstitution de l'offre à Sevran. Chacun sait qu'il y a un certain nombre de démolitions, avec plus de 1 000 logements qui seront détruits et nous avons 20 logements sociaux qui seront reconstruits. C'est donc important, et je pense que nous l'avons assez dit, certains Sevranais veulent rester dans notre ville et ces nouveaux logements en priorité pourraient intéresser et voir y résider des Sevranais.

Quant à la concertation, j'aimerais relever et souligner l'implication de M. le Maire et des services de la Ville qui font très souvent le lien sur le projet portant sur Les Glycines et je tenais à le saluer ce soir.

- M. le Maire. Y a-t-il d'autres interventions ou questions ? Monsieur Baillon.
- **M. Baillon.-** Nous avons regardé la convention et y avons apporté quelques amendements. Nous sommes assez satisfaits.

Je voudrais d'abord excuser Danièle Roussel qui, pour des raisons personnelles, ne peut pas être présente ce soir. Elle s'est beaucoup investie sur le dossier et je tiens aussi à souligner que cette élue a été à la manœuvre en tant que responsable et élue référente au CCAS.

Nous y avons travaillé ici à plusieurs élus et avons formulé quelques propositions qui ont été prises en compte.

La question, que nous nous posons réellement, porte sur les loyers. J'ai eu la réponse : pendant les travaux. Mais c'est après.

Le combat politique, je veux bien, mais on sait que ce n'est pas dans un conseil d'administration qu'on le mènera. On aura notre place d'élu, on dira ce qu'on a à dire, mais je crois qu'il faut être très vigilant dès maintenant, notamment avec Batigère. Même si je comprends les contreparties et que pour équilibrer ce que l'on est en train de faire est une bonne chose, je pense qu'il ne faut pas simplement avoir des mots pour des mots. Les gens nous attendent aussi là-dessus et donc il faut faire très attention à nos engagements.

Il faut continuer à marteler que l'on ne veut pas une augmentation des loyers pour les futurs résidents aux Glycines et pas simplement pendant les travaux.

Il faut essayer de regarder l'identification des loyers, comment on peut... Il est vrai que l'association, qui prendra en charge, a une certaine capacité puisqu'elle travaille dans l'est de la France et intervient déjà pour un peu moins d'une centaine d'établissements. Mais je crois que notre souhait, au regard de notre population, est de faire en sorte que ces loyers ne soient pas excessifs et que la priorité soit donnée aux Sevranais.

M. le Maire.- Je suis complètement d'accord.

Avec vous toutes et tous, je vais en profiter pour saluer les élus, les services du CCAS ainsi que ses administratrices et administrateurs, qui depuis longtemps sont investis pour rencontrer les résidents à l'occasion non seulement du conseil d'administration –que nous avions organisé au sein de la résidence– mais aussi d'autres initiatives festives, conviviales qui avaient été entreprises afin de leur expliquer un peu comment tout cela marchait. Ce n'est pas forcément évident, mais nous l'avons fait et cela impliquait donc une présence.

Le combat politique... pour ne pas représenter que des mots, effectivement il faut assurer une présence, une participation quotidienne : c'est le travail qui a été mené depuis très longtemps, pour aller rencontrer les résidents et assurer aussi tout notre soutien au personnel qui se trouve à l'intérieur de cette résidence car il y a plus d'une dizaine d'années on avait énormément de logements vides. Des rumeurs couraient que cette résidence allait fermer et être remplacée par autre chose. Cela a été dit. On va dire que c'étaient des remeurs.

Nous avons mené ensemble un combat politique : aujourd'hui, il n'est pas abouti et il va falloir le poursuivre.

La réhabilitation de cette résidence –et pas sa démolition pour une reconstruction d'autre chose ou de la même chose– est complètement associée avec les résidents eux-mêmes qui sont informés –ils vont continuer à l'être– de l'avancée des travaux.

Ce sera assez difficile pour eux, nous les avons prévenus, de cohabiter avec une période de chantier.

L'enjeu est là : retrouver un cadre de vie comme le disait Marwa Braihim compatible, correct, et aujourd'hui, on l'a vu, la dégradation de cette résidence est absolument insupportable. Il est donc plus que temps d'aller vite et d'aboutir.

Le cadre de vie doit être amélioré mais au travers de cette réhabilitation, c'est aussi la diminution des charges. Il faut arrêter avec cette passoir énergétique et certaines autres choses qui ne vont pas, y compris en termes d'adaptation aux personnes âgées, leur sécurité physique etc.

Il faut aboutir à autre chose.

Nous n'allons pas nous raconter n'importe quoi entre nous : le bailleur a essayé -disons certaines parties de la composante « bailleurs »- de faire augmenter les loyers, nous en avons tous été un peu tenus au courant et nous avons empêché tout cela. C'est donc quelque chose qui sera dans la tête des uns et des autres. On va prétexter l'augmentation des coûts et de plein d'autres choses : il nous faudra être vigilants et rester présents au quotidien pour continuer à avancer sur l'amélioration de ce cadre de vie et, parallèlement, faire en sorte que la Ville soit bien présente aussi.

Je le répète, il n'y a pas d'abandon : il y a un service très présent dans cette résidence et il va continuer à l'être, voire sera renforcé avec l'AMLI. J'ai d'ailleurs pu l'observer dans d'autres endroits, notamment un tiers-lieu que l'on avait visité avec le Département à Bondy : ces professionnels sont très présents et actifs et en relation avec les habitants.

Plus les résidents seront bien dans leur cadre de vie, plus ils le protègeront ; plus nous les informerons, plus ils pourront être mobilisés avec nous sur la défense de leurs droits c'est indéniable.

Le fait d'avoir tenu des réunions pendant l'été, à la suite d'autres réunions que nous avions organisées avant, a également montré à nos différents partenaires qu'il y avait une réelle implication à la fois de la Ville et des résidents pour parler non seulement du projet de résidence mais également –comme cela a été souligné par Safia Bach Russo et Sébastien Bastaraud– de l'environnement sur le quartier et d'habitat inclusif, avec l'ouverture d'un tiers-lieu mais aussi d'offres médicosociales qui sont très importantes. Ce sont des sujets qui reviennent régulièrement entre nous et donc il faudra évidemment rendre compte.

Enfin quelque chose qui se tourne... C'était « Bruno Beschizza ». (Rires) C'est un clin d'œil entre Laurent Chantrelle et moi.

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°18.

Adoptée par	43	voix	Unanimité
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	43	voix	
Pour	43	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

<u>ARTICLE 1</u>: **DECIDE** d'autoriser le transfert de l'exploitation de la résidence autonomie Les Glycines et plus particulièrement la gestion locative et technique par le transfert du numéro FINESS (Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux) à l'Association pour le Mieux être et le Logement des Isolés (AMLI);

<u>ARTICLE 2</u>: AUTORISE M. le Maire à signer la convention de gestion partagée avec le CCAS, BATIGERE en lle de France et l'AMLI ainsi que les éventuels avenants pouvant intervenir durant la période de validité de la convention :

<u>ARTICLE 3</u>: AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre avec BATIGERE en Ile de France les démarches pour la cession du foyer et des terrains attenants, qui sera soumise à une délibération ultérieure du Conseil Municipal;

<u>ARTICLE 4</u>: Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

\*\*\*\*

- 19 Demande de concours financier auprès du Conseil de Seine-Saint-Denis du Fonds départemental et Européen « FSE » pour le financement de l'accompagnement des allocataires du RSA par le Projet Insertion Emploi Sevran dans le cadre de la référence RSA la pour période 2022
- **M. Baillon**.- Dalila Arab, que j'excuse, est malheureusement souffrante, je lui ai donc proposé de la remplacer pour vous présenter cette délibération.
- Il s'agit d'une demande de concours financier auprès du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et du Fonds Social Européen (FSE) pour le financement de l'accompagnement des allocataires du RSA par le Projet Insertion Emploi (PIE) de Sevran dans le cadre de la référence RSA pour la période 2022.

L'idée est de bénéficier d'une contribution du FSE pour faire en sorte que le PIE de Sevran puisse continuer à vivre, au moins pour cette année, en attendant un horizon nouveau avec l'appel à projets départemental dont nous avons déjà parlé ici mais qui n'est pas encore tout à fait finalisé.

C'est pourquoi il vous est proposé de solliciter une demande de concours financier auprès du Conseil département et du Fonds Social Européen pour le financement de l'accompagnement des allocataires du RSA.

M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il des questions ? Monsieur Geffroy.

- **M. Geffroy**.- Sur les propositions faites par M. Macron lors de sa campagne présidentielle sur les obligations de service des bénéficiaires du RSA, peux-tu déjà nous préciser quelle est ta position en la matière ? Puis, est-ce quelque chose que M. Macron avait avancé mais qui n'est pas encore arrivé ? Ou est-ce que cela va arriver ? Puisque tu es relativement bien dans les petits papiers de tous ces gens-là.
  - M. le Maire.- Monsieur Baillon.
- **M. Baillon**.- Je crois que M. le Maire serait presque plus à même que moi d'y répondre, dans la mesure où c'est une expérimentation qui a été menée au niveau du Conseil départemental et qui a effectivement une participation de l'État afin de diminuer les charges du RSA que supporte le Département. La somme est assez conséquente. En contrepartie, M. Macron demande que cela se traduise par une insertion.

Compétences Emploi -si Dalila Arab était présente, elle le dirait aussi bien que moi en tant que présidente de cette structure- a postulé dans le cadre des appels à projets du Département pour aller dans une meilleure insertion des publics du RSA.

Nous sommes pour l'instant plutôt bien positionnés, mais ce n'est pas encore tout à fait terminé puisqu'il y a des questions de financement, des discussions avec le Département pour voir combien cela nous coûtera.

En tout cas, Compétences Emploi est très bien positionnée pour obtenir cet agrément.

Monsieur Macron a fait une proposition au Département. L'État s'est investi de manière assez importante, M. le Maire a peut-être connaissance de la somme exacte, que je n'ai pas en tête. Il me semble que c'est 20 M€\* mais peut-être que Mme Aubourg est plus au fait au niveau des chiffres.

M. le Maire.- Merci.

Madame Bernex.

**Mme Bernex**.- Sur cette question, pour y avoir travaillé dans le cadre professionnel, j'aurais une réponse à la fois avec mon passé professionnel et puis une position de principe.

Du temps de M. Sarkozy, M. Wauquiez, alors secrétaire d'État en charge de l'Emploi, avait fait la même proposition, à savoir : faire travailler les allocataires du RSA contre leur allocation et sans rémunération. C'est là qu'on voit l'intérêt d'une administration publique, dotée de fonctionnaires, dans un fonctionnement démocratique : l'ensemble des services du ministère du Travail et de l'Action sociale concernés, à savoir la Direction générale du Travail, la Direction de la Sécurité sociale et la Direction générale des Solidarités, avaient répondu à la ministre en charge du RSA, Mme Bachelot, qu'en France il y a un principe dans le droit du travail qui est -si je résume- « tout travail mérite salaire » et cela, depuis qu'on a aboli l'esclavage. C'est ma position sur le fond.

Sur la forme, je trouve que c'est tout à fait déplorable. C'est ignorer combien le salaire, la rémunération participe à la construction d'une dignité de la personne. Ce n'est pas la même chose que l'allocation.

Le gouvernement Macron, dans la mandature précédente, a supprimé tous les dispositifs d'insertion, contestables à certains égards, que sont les contrats aidés qui existaient pour les organismes publics –l'Éducation nationale a employé beaucoup de contrats aidés– et les entreprises privées. On pouvait considérer que c'étaient des effets d'aubaine pour eux, mais cela avait l'intérêt d'assurer un système de coupe-file par rapport à des personnes qui étaient très éloignées du marché du travail pour leur permettre d'accéder à un premier palier d'accès au marché du travail.

Voilà ce que j'en pense sur le fond et voilà quelles avaient été les réponses juridiques à l'époque, du temps de M. Sarkozy.

On peut déplorer que les dispositifs d'accompagnement et d'insertion dans l'emploi aient été abandonnés.

M. le Maire.- Monsieur Wavelet.

**M. Wavelet.**- Je rejoins la déclaration qui vient d'être faite. Il est en effet déplorable d'entretenir cette petite musique nauséabonde qui consiste à faire penser aux Français que le bénéficiaire du RSA –le pauvre–, la personne en situation de précarité serait dans cette situation parce qu'elle a fait un choix économique d'être dans cette situation. C'est complètement débile!

Certes, c'est de l'argent public qui est distribué mais on ne vit pas avec un RSA. On survit, et encore plus aujourd'hui avec les augmentations de prix que le consommateur de base se prend de plein fouet.

S'il s'agit de mettre à contribution tous les bénéficiaires des aides publiques, je considère que les cadeaux fiscaux sont aussi des aides publiques et du coup pourquoi ne pas faire travailler tous ces bénéficiaires de cadeaux fiscaux ?

M. le Maire. - Y a-t-il d'autres questions ou interventions ? (Il n'y en a pas.)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°19.

Adoptée par	43	voix	Unanimité
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	43	voix	
Pour	43	voix	
Contre			

Abstention		
NPPV		

ARTICLE 1: SOLLICITE le concours financier du FSE pour l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA par le Projet Insertion Emploi de Sevran dans le cadre de la référence RSA, ainsi que celui des organismes intermédiaires qui ont été autorisés à programmer leurs actions de 2022 dans le cadre du PON FSE 2014-2020, notamment le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.

<u>ARTICLE 2</u>: PRECISE que le plan de financement global prévisionnel de la demande de concours du FSE est le suivant :

- Fonds Social Européen : 487 910,56 euros
- Autofinancement de la ville : 25 679,50 euros

sur un budget total de 513 590,06 euros.

<u>ARTICLE 3</u>: AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents afférents à cette demande de concours du FSE.

<u>ARTICLE 4</u> : Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

\*\*\*\*

20 - Renouvellement de la convention de délégation des activités de protection maternelle et infantile et de planification familiale - Convention à passer entre le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et la Commune de Sevran

### Mme Benammour.- Bonsoir.

Il s'agit de voter le renouvellement de la convention de délégation des activités de PMI et de planification familiale entre le Conseil départemental et la Commune à travers les trois centres de PMI et de planification familiale : Crétier, Beaudottes, Rougemont, et le Centre de planification familiale intégré au Centre municipal de santé.

Cette convention de délégation fixe un financement de ses équipements par le biais d'une subvention à hauteur de 97 % des dépenses globales.

### M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? (Il n'y en a pas.)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°20.

Adoptée par	43	voix	Unanimité
Présents ou représentés	43	voix	
Exprimés	43	voix	
Pour	43	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

<u>ARTICLE 1</u>: APPROUVE les termes de la convention, laquelle définit la délégation de gestion de services pour le compte du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis à la Commune de Sevran, à travers :

Trois centres de Protection Maternelle et Infantile et de Planification Familiale

- « Crétier » 14 rue Roger Le Maner
- « Beaudottes » 12 rue Charles Conrad
- « Rougemont » 8 quinquies rue Pierre Brossolette

Un centre de Planification Familiale intégré au Centre Municipal de Santé :

- 4 rue Roger Le Maner

La convention favorisera la coordination sur le terrain des activités de chacun pour mieux les valoriser, les adapter aux besoins de la population, les mettre en complémentarité tout en prenant en compte les compétences de chaque collectivité, service ou partenaire et leur propre politique sanitaire, éducative ou sociale.

La convention définit également la coopération des deux collectivités sur les actions de santé publique.

<u>ARTICLE 2</u>: APPROUVE les moyens en personnel et financiers mis en œuvre par le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis pour la bonne exécution des activités.

<u>ARTICLE 3</u>: AUTORISE par conséquent, Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis la convention conclue pour une durée de 6 mois du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 31 décembre 2022.

<u>ARTICLE 4</u> : **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées aux crédits prévus à cet effet aux budgets des exercices correspondants.

<u>ARTICLE 5</u>: Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

**M. le Maire.**- Avant d'ouvrir le chapitre « Urbanisme - Rénovation urbaine », Madame Hamdaoui, vous vouliez intervenir ?

**Mme Hamdaoui**.- Il a été proposé au Conseil municipal que ce soit un vote groupé et nous, nous aurions souhaité les dissocier.

M. le Maire. - Non, ce n'est pas un vote groupé.

**Mme Hamdaoui**.- Sur l'action Logement, il y a un rapport commun... Mais nous voterons bien chaque délibération individuellement ?

M. le Maire.- Oui.

Je comprends mieux. C'est un malentendu.

Nous voterons délibération par délibération, bien sûr.

Monsieur Bastaraud, je vous en prie.

\*\*\*\*

21 - Action de	la Ville	pour	le logement	social				
22 - Garantie	d'emprunt	pou	r la cons	structio	n de			
33 logements socia	aux par	-	Immobilière	3F	au			
7/9 rue Lucien Sportiss et 15 allée Mozart								
23 - Garantie	d'emprunt	pour	l'acquisit	cion en	VEFA			
de 75 logements	sociaux	par	Immobiliè	re 3F	au			
4B-C Adelaïde Dufrénoy								
24 - Garantie	d'emprunt	pour	l'acquisit	cion en	VEFA			
de 30 logements	sociaux	par	Immobiliè	re 3F	au			
1/3 rue Naomi Parker	Fraley							
25 - Garantie	d'emprunt	pour	la reprise	à Domof	rance			
de 31 logements	sociaux	par	Immobiliè	re 3F	au			
4 rue Naomi Parker Fr	caley							

M. Bastaraud.- Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons effectivement décidé d'avoir une présentation commune à toutes ces délibérations.

C'est le grand retour des garanties d'emprunt au Conseil municipal, au cours duquel comme chacun sait nous avions eu un grand débat. S'étaient suivis des séminaires de travail, des échanges et un travail en commun et partagé que je salue car l'enjeu est important. Il était ainsi

nécessaire que nous nous mettions au clair collectivement sur la vision de ville que nous souhaitions, pour que nous puissions ensuite articuler et utiliser correctement et à bon escient l'ensemble des outils qui sont à notre disposition afin d'accompagner la politique de logement social et de l'habitat.

C'est un monde qui est complexe, que je découvre depuis deux ans. Il faut pouvoir y entrer, être accompagné pour prendre les bonnes décisions et éviter de subir des années après des décisions potentielles qui n'auraient pas forcément été éclairées, ce que nous nous efforçons de faire au quotidien.

Je vais effectivement vous présenter tout à l'heure des projets de garantie d'emprunt, au nombre de quatre, avec un bailleur : I3F. Mais avant cela, je voulais vous expliquer ce à quoi nous avons travaillé et comment nous nous sommes engagés sur cette question.

Chacun sait que sur la question du développement urbain de la ville, nous avons plusieurs outils dont le PLU.

Nous aurons des enjeux et des débats dans le cadre du PLUi à l'échelle intercommunale, dans la mesure où un transfert de compétences s'opère depuis la création des EPT et automatiquement cela fait que nous sommes encore plus autour de la table pour pouvoir porter ces questions.

Nous sommes une ville qui est dynamique, en plein boom et l'État, parce qu'il y a une crise du logement en France en particulier dans les grandes villes et particulièrement en banlieue, nous impose un certain nombre de choses. Rappelez-vous que j'ai pu passer ici une délibération où nous nous positionnions par rapport à ce que l'État souhaitait nous imposer en termes de construction de logements.

À l'heure des questions écologiques et des enjeux de désartificialisation des sols, nous avons une responsabilité que nous partageons et que nous engageons collectivement : ne pas être dans une logique de bétonnage comme des prédécesseurs au niveau du gouvernement nous l'ont imposée il y a une quarantaine ou cinquantaine d'années et on voit aujourd'hui le résultat.

C'est tout le travail qui est mené par les collègues élus sur les questions d'ANRU depuis plusieurs mandatures et qui se réinvente aussi avec le NPNRU.

Nous avons certes, sur la question du logement social, l'ANRU mais aussi le rapport au quotidien avec les bailleurs.

Ce rapport est lié à la manière dont nous nous assurons que les logements sociaux vieillissent bien.

J'ai déjà eu l'occasion à plusieurs reprises d'expliquer les différentes typologies de logements sociaux. Je pourrai y revenir si vous le souhaitez, mais je ne tiens pas forcément en refaire le détail.

La Ville n'est pas dans une posture de rapport de forces avec les bailleurs sociaux, mais dans un rapport d'exigences.

Nous avons des exigences.

Quand il est question du logement social, on parle souvent de dignité humaine et effectivement pouvoir vivre convenablement dans un logement est un droit précieux et indispensable pour tout citoyen.

Nous savons que nous avons beaucoup de travail en la matière et que les bailleurs sociaux ont une grande responsabilité.

Je voulais rappeler parce que nous avons eu l'occasion de rencontrer des acteurs liés aux bailleurs sociaux dans la préparation de nos séminaires, que les bailleurs sociaux sont des acteurs d'utilité publique.

On a souvent le sentiment que les bailleurs sociaux sont dans un rapport marchand etc.

Il y a tout un réinvestissement. Effectivement, nous avons d'importants bailleurs sur la collectivité. Les bailleurs, c'est certes un système mais je veux vraiment souligner que ce sont des acteurs d'utilité publique qui réinvestissent et c'est tout un mouvement.

Cela ne veut pas dire que parfois on n'ait pas des désaccords et que nos exigences... Nous sommes des fois obligés avec les habitants, les amicales de locataires et je salue le travail que

d'autres ont fait, mais que particulièrement réalise Abdel Chériguene parce que nous avons pu créer plusieurs amicales de locataires depuis le début du mandat. En effet, il arrive que certains locataires baissent un peu les bras et aient l'impression d'être impuissants. Aussi, il est important que nous, Ville, soyons à leurs côtés pour exiger un certain nombre de choses.

Cependant, même si parfois nous exigeons, tapons du poing sur la table, nous déplaçons et rencontrons les bailleurs pour porter cette exigence d'un meilleur vieillissement dans les logements, force est de constater que lorsque le parc est vieillissant et c'est l'enjeu de l'ANRU, parfois il faut démolir ou parfois il faut une réhabilitation de grande ampleur.

Sevran est plutôt une ville attractive, avec 8 000 demandeurs de logements qui la demandent comme première destination. Un peu moins de la moitié sont des Sevranais qui veulent rester dans leur ville et donc bénéficier d'un parcours résidentiel.

Force est de constater que la Ville n'a pas toute puissance dans la question de l'attribution des logements – comme j'ai déjà pu le dire ici.

La Ville, son maire ne peuvent pas décider d'attribuer un logement social à telle personne ou à telle autre.

Nous avons une commission -je l'ai delà dit- où siège aussi l'opposition, qui est une commission de désignation.

Nous avons encore beaucoup de pédagogie à faire auprès des habitants. Pour recevoir –comme beaucoup de mes collègues élus– des habitants qui sont en demande de logement social, qui sont parfois dans des logements sociaux inadaptés, ils ont souvent l'impression que la Ville est toute-puissante en la matière. Or, nous savons tous que ce n'est pas le cas et c'est la raison pour laquelle nous nous battons contre toutes celles et tous ceux –je le resouligne ici– qui, parfois à travers les réseaux sociaux ou encore les liens qu'ils peuvent avoir les habitants, manipulent, mentent et disent n'importe quoi sur ce qu'il se passe en matière de gestion des logements sociaux et de rapport avec les bailleurs.

Les garanties d'emprunt, c'est un outil qui fait partie d'un système pour nous permettre d'être non pas propriétaires, comme chacun le sait, mais réservataires de logements.

Nous avons eu un débat parce que nous avions le sentiment qu'en engageant un rapport de forces et un bras de fer avec les bailleurs via les garanties d'emprunt, cela pourrait actionner une machine plus puissante pour qu'ils puissent –au regard de leur parc qui est tout de même important sur la ville– gagner encore en exigence sur leur intervention et le suivi de leur parc.

Cela a clairement eu un effet sur la planète « bailleurs » : le fait que nous ayons refusé au cours de plusieurs Conseils municipaux de voter des garanties d'emprunt a réellement eu un impact et nous a permis de réinventer notre rapport à eux non pas dans une volonté de rapport de forces –je le répète–, mais dans une volonté d'exigences.

Ce que nous demandons aux bailleurs et ce vers quoi nous nous orientons, ce sont plusieurs choses. Vous les retrouverez dans l'action de la Ville pour le logement social, qui est la délibération n°20 que nous allons voter ensemble.

C'est pouvoir amener les bailleurs, les amicales de locataires et la Collectivité ainsi que tous les acteurs qui tournent autour du logement social, à se retrouver autour d'une charte. Pour ce faire, la majorité municipale s'est mise au clair sur ses exigences, qu'elle partage avec les amicales de locataires et elle va aller aux devants des bailleurs.

Monsieur le Maire a pris la décision, au regard de notre séminaire, de convoquer prochainement une conférence des bailleurs pour se mettre au clair.

Nous avons aussi d'autres outils : je pense aux conventions GUP et à tout le travail qui est effectué sur la gestion urbaine de proximité, mais aussi au CLSPDR auprès de qui nous engageons une démarche de travail inter-bailleurs sur les questions de sécurité.

Les garanties d'emprunt font donc partie d'un outil dans ce système, que sont les outils qui peuvent nous aider à mieux travailler avec les bailleurs et encore une fois à porter nos exigences.

Nous demandons maintenant aux bailleurs et depuis tout le travail que nous avons fait ensemble avec les élus, des lettres d'engagement. Nous les obligeons à organiser avec nous des visites de site sur tous les bâtiments pour lesquels ils vont bénéficier d'une garantie d'emprunt et qui, je le rappelle, nous permet dans notre juste mesure et très modestement –à peu près 80 logements par an sur lesquels sont désignés des habitants– de pouvoir augmenter notre parc pour lequel nous sommes réservataires.

C'est ce que nous nous sommes engagés à faire et donc vous avez eu sur table la lettre d'engagement d'13F.

Je précise qu'un autre bailleur voulait poser une garantie d'emprunt sur ce Conseil municipal : la garantie n'est ni sur table ni dans les délibérations car nous n'avons pas reçu sa lettre d'engagement. Nous y travaillons, et j'espère pouvoir le porter prochainement ici.

En définitive, nous avons ce soir quatre garanties d'emprunt du bailleur I3F sur différents quartiers de la ville, particulièrement sur Westinghouse et là aussi je tiens à rappeler un certain nombre de choses.

J'ai entendu et lu sur les réseaux que bien souvent les bailleurs achètent en VEFA parce que c'est en fait un échec de notre politique de mixité de typologies des logements etc. Je vous le dis : c'est faux. C'est arrivé une fois sur la ville de Sevran.

En général, la question de la vente en VEFA se fait dans le cadre du projet initial porté dans le cadre du projet urbain et de construction de logements.

Quand on fait une VEFA avec un bailleur, ce n'est pas un échec d'une mixité de typologies de logements. Ce ne sont pas, par exemple, des logements locatifs intermédiaires qu'on veut transformer en logements sociaux parce qu'on n'arrive pas à loger, ou des bâtiments qui avaient vocation à accueillir des propriétaires qui n'achètent pas. Ce n'est pas vrai.

Nous devons être vigilants par rapport à cela.

Nous nous battons et travaillons avec les bailleurs pour qu'ils soient aussi des bailleurs constructeurs sur la ville et pour sortir de cette logique de VEFA, ce qui leur permet et nous permet avec eux de pouvoir être au départ du projet à la maîtrise de nos exigences.

Lettre d'exigences, charte inter-bailleurs, conférence des bailleurs... Ce travail continuera à s'engager sur le projet urbain de la ville, avec la volonté de sortir de cette logique de « ville-dortoir » et ainsi de faire atterrir –nous l'avons déjà dit ici, en particulier Marwa Braihim l'a déjà porté ainsi que d'autres– la question de la reconstitution de l'offre dans le cadre de l'ANRU et la question des contreparties avec Action Logement, qui vont redéfinir le visage et la morphologie de la ville, en faisant en sorte que la mixité sociale ce ne soient pas des quartiers en périphérie qui sont des quartiers-dortoirs, mais une réelle mixité qui finalement infuse toute la ville et connecte les quartiers entre eux.

C'est le projet que nous défendons et c'est notre vision de la ville.

J'ai été un peu long, mais il était important de vous faire le retour de ce travail car je sais que la question du logement est très compliquée, sur laquelle de nombreux habitants sont en détresse quand il est question de ne pas vivre bien dans son logement ou de ne pas pouvoir accéder au logement social. On sait qu'en général cela fait le lit des marchands de sommeil, contre lesquels nous nous battons et je vous rappelle que M. le Maire a signé une convention de SCHS, pour lutter contre les marchands de sommeil.

M. le Maire. - Monsieur Jous.

M. Jous.- Merci.

Il y a pas mal de choses à dire sur l'actualité des garanties d'emprunt.

Monsieur Bastaraud, j'ai vu que vous aviez fait une vidéo assez pédagogique pour expliquer aux Sevranais en quoi consistent les garanties d'emprunt et que désormais vous souhaitiez des garanties en retour. Mais ce n'est pas parce qu'il y a ce genre de vidéo que la pilule va mieux passer – même si je pense qu'il faut, comme vous le disiez, faire un travail d'information auprès de la population.

Je tiens quand même à rappeler que cette volonté d'être regardant sur la participation active des bailleurs sociaux à respecter la dignité des Sevranais n'émane pas de vous.

Vous avez toujours et systématiquement voté pour ces garanties d'emprunt à travers le temps sans aucune contrepartie de la part des bailleurs.

Ce n'est que parce que notre groupe a contesté ces garanties d'emprunt des bailleurs provoquant le malheur de nombreux Sevranais et que cette vision également était celle de certains élus de la majorité -ce qui a amené au rejet de précédentes délibérations-, que vous avez été contraints d'entamer un travail plus approfondi sur le sujet.

Par conséquent, il serait bien de ne pas faire croire aux Sevranais que vous seriez le chevalier blanc qui vient les délivrer du mal causé par des bailleurs qui –pour certains– ne pensent qu'à élargir leur parc immobilier et donc à accroître leurs profits.

Vous avez été contraints de le faire car :

- Nous avons dit « stop »;
- Les élus de ce Conseil ont eu la responsabilité de vous mettre en minorité malgré votre majorité, et je les félicite pour cela.

Qu'est-ce qui a changé depuis ce rejet des garanties d'emprunt ?

Visiblement, un travail a été effectué. Pourtant, nous avions été unanimes sur le fait qu'il fallait que ce soit un travail élaboré avec l'ensemble du Conseil municipal.

Visiblement, les choses ont été mises en place sans que nous soyons informés et puissions participer à ces efforts de réflexion sur le sujet, une nouvelle fois. C'est donc encore regrettable.

À l'heure actuelle, il n'y a toujours pas de charte. Vous l'avez dit dans cette vidéo et vous venez de le réaffirmer dans votre présentation.

Les garanties sont donc au même stade et la situation des Sevranais également. Beaucoup souffrent encore de mal-logement et d'atteinte à leur dignité.

Si vous pensez que tout va bien dans le meilleur des mondes mais je ne pense pas que ce soit le cas à Sevran, je vous invite à m'accompagner pour quelques visites dans certains appartements, qui permettront peut-être de modérer vos propos et d'arrêter de vouloir duper les Sevranais.

Nous veillons au grain et faisons attention aux beaux discours. Mais aujourd'hui, nous attendons de véritables actes et c'est lorsque les actes correspondront à ces discours et surtout à la volonté des Sevranais d'être protégés dans leur dignité, que nous pourrons peut-être un jour vous suivre sur ce genre de délibération.

Je vois là, sur la table, qu'a été remis un courrier d'Immobilière 3F qui réaffirme sa mobilisation loyale à la Ville et ses habitants. On voit qu'il a été fait à la va-vite parce que je ne savais pas que M. Niklas Moulin était devenu le maire de Sevran.

On peut lire : « À l'attention de M. Niklas Moulin... Monsieur le Maire... », donc on voit bien que cela a été fait de façon précipitée pour tenter de faire passer la pilule de « nous allons maintenant faire les choses convenablement sur la ville de Sevran ».

Selon moi, ces documents n'ont pas d'autre souhait et objectif que de faire accepter des garanties d'emprunt qui ont été refusées à juste titre.

Là aussi, quand je vois une charte du logement social, il existe déjà des Qualibail et un certain nombre d'autres choses en la matière et ce n'est pas pour autant que c'est respecté.

Par conséquent, nous serons toujours très regardants sur les actions qui vont être menées, à contretemps parce que nous ne sommes jamais informés des avancées en la matière malgré notre ferme volonté de pouvoir travailler en ce sens.

Nous ne voterons toujours pas les garanties d'emprunt aux bailleurs, parce qu'il n'y a toujours pas de garantie en retour et comme je le disais ce ne sont pas des courriers faits à la va-vite qui nous feront avaler la pilule.

M. le Maire.- Monsieur Jacquart.

**M.** Jacquart.- Sébastien, je vais le confirmer, tu as été long, mais c'était nécessaire. Je pense qu'à un moment nous devons aussi avoir ce rôle pédagogique sur ce que nous réalisons au quotidien, surtout en matière de logement parce que tout et n'importe quoi est dit sur le sujet.

Je suis membre de la commission de désignation de Logement et on voit au quotidien le travail des services.

Nous avons 8 000 demandeurs de logements sur la commune et nous n'avons à peu près que 80 logements sur lesquels nous désignons des candidats et ensuite c'est le bailleur qui attribue. Seulement, il nous arrive de désigner des candidats sur des logements et que le bailleur en décide autrement. En général, à 90 % il suit nos recommandations mais à 10 % il change. C'est pourquoi il est important de souligner que ce n'est pas parce qu'on passe en commission de désignation qu'on est certain d'avoir l'attribution d'un logement.

Effectivement, il est nécessaire de faire de la pédagogie auprès des habitants pour leur expliquer que nous avons un rôle de désignation et pas d'attribution. Et lorsque nous n'avons que 80 logements sur la commune en une année et de petites typologies –il est encore plus compliqué d'en obtenir des grandes–, il faut reconnaître qu'il est compliqué de satisfaire chacun car souvent pour un même logement nous avons plusieurs cas très compliqués.

Il est parfois très difficile de choisir un dossier par rapport à un autre parmi ces dossiers anonymes. Ce sont souvent des personnes dans une situation très difficile (des femmes qui subissent des violences, des personnes à la rue) et donc, humainement, c'est dur.

Quand je vois qu'on fait un séminaire sur les garanties d'emprunt où il y avait une difficulté de pédagogie et on ne comprenait pas exactement de quoi on parlait, c'est très bien de l'avoir fait.

Les risques sur les garanties d'emprunt sont quasi nuls. Jamais une commune n'a dû faire face à une garantie d'emprunt, mais la contrepartie est que nous devenons réservataires de certains logements sur lesquels nous pouvons désigner des demandeurs, des Sevranais, pour peut-être soulager des familles ou des femmes qui sont seules etc. Et c'est très important.

Je pense que, oui, Sébastien tu as raison : il faut qu'à un moment donné nous jouions ce rôle pédagogique auprès des habitants, pour leur expliquer que nous les élus et les services faisons le maximum pour essayer de satisfaire ces 8 000 demandeurs mais que lorsque nous n'avons que 80 logements, c'est très compliqué de faire des choix. Néanmoins, être réservataire de quelques logements, personnellement, je m'en félicite.

M. le Maire.- Merci.

Monsieur Bacon.

M. Bacon.- Nous avons accompli un bon travail.

Nous n'avons pas fui la controverse, nous avons fait un séminaire et abordé tous les sujets qui étaient épineux.

À l'échelle de Sevran, nous sommes en train de faire tout ce qu'il faut et je félicite non seulement les élus mais toute l'administration qui nous a préparé un beau séminaire et qui permet la fluidité des informations pour comprendre –dans la mesure du possible– la situation et l'ensemble des enjeux.

J'aimerais juste qu'on essaie de se situer ponctuellement un peu plus haut, en commençant à questionner un peu cette idéologie de la densification autour des métropoles qui nous met dans des situations pareilles.

L'idée absurde de concentrer toute l'activité économique sur quatre ou cinq métropoles françaises, pour en concurrencer d'autres, est une philosophie d'un archaïsme qu'il faut quand même regarder en face et d'ailleurs on est en train d'en mourir. Lorsqu'il s'agit de nourrir une dizaine de millions d'habitants, d'acheminer des vivres des quatre coins du monde, d'un peu partout en France, en opposition avec ce qu'on appelait autrefois « l'aménagement du territoire »... On avait des outils administratifs autrefois qui avaient cette mission : répartir harmonieusement l'activité économique et les populations dans notre pays.

Là, nous nous retrouvons dans des situations qui sont absolument ingérables et il faut vraiment questionner cette idéologie parce que cela en est réellement une.

Action Logement, le 1 % patronal, les logements sociaux : cela a été un progrès formidable. On vivait dans des bidonvilles... C'est clairement une conquête de la classe ouvrière.

Une contribution du patronat pour construire des logements sociaux, c'est formidable, sauf que les temps changent.

Les situations évoluent et il faut savoir s'adapter.

Aujourd'hui, Action Logement, c'est un impôt qui ne dit pas son nom : c'est une contribution qui est obligatoire.

Aujourd'hui, quand on crée une entreprise, passé un certain nombre de salariés, on est obligé de contribuer. C'est donc un impôt qui ne dit pas son nom. C'est un prélèvement obligatoire.

Cela constitue des mannes, et ces gens ont des forces de frappe au service d'une idéologie, d'une façon de faire de la ville.

C'est pourquoi il faut quand même questionner ces fonctionnements, l'idéologie de la densification et ces mannes qui sont à disposition des bailleurs sociaux...

Nous pourrions nous en faire des alliés, en disant : « Vous utilisez cet argent pour construire ailleurs, aménager le territoire et entretenir le patrimoine existant », car cela est souvent négligé. C'est de l'argent qui est souvent utilisé pour construire de nouveaux logements, encore plus et un peu partout, souvent aux mêmes endroits quand même. Par contre, lorsque les locataires, ceux qui vivent dans les immeubles ont des besoins qui nécessitent de nouveaux investissements, là il y a quand même un peu moins d'empressement.

C'est vraiment un problème global.

Nous, nous devons assumer les conséquences localement mais il faut comprendre le phénomène dans sa globalité.

M. le Maire.- Monsieur Wavelet.

**M. Wavelet.**- Moi qui avais voté contre les précédentes délibérations portant sur les garanties d'emprunt comme Jean-François Bacon et une partie de la majorité, je dirais à Ludovic Jacquart que je n'ai pas voté contre parce que j'avais mal compris. J'ai travaillé quatre ans chez un des plus grands bailleurs de France, CDC Habitat (Caisse des dépôts et consignations), donc je savais très bien ce qu'était une garantie d'emprunt et je crois que tous tes camarades aussi, tout du moins ceux qui n'avaient pas pris part au vote ou qui avaient voté contre.

Je dirais à Sullivan Jous que le jour où j'ai voté contre, j'ai pris une position contre les garanties d'emprunt mais je n'ai pas répondu à un appel de sa part.

On peut certes penser qu'une convergence des luttes s'est créée ce soir-là, mais non. C'était une position autonome avec mes camarades de la majorité.

Notre positionnement a conduit effectivement à une réflexion de l'ensemble du Conseil municipal et donc à ce travail à mener sur les contreparties de la garantie d'emprunt.

Aujourd'hui, je vois qu'un travail important a été mené par la Ville, les services mais aussi Sébastien Bastaraud qui sont en train de mettre en place une charte. Cela ne se rédige pas du jour au lendemain et donc prend du temps.

La première chose est de rassembler l'ensemble des partenaires pour pouvoir élaborer cette charte.

Les partenaires sont les amicales de locataires -qui sont accompagnées par Abdel Chériguene-, les bailleurs, l'EPT, la Ville de Sevran et tous ceux qui sont parties prenantes dans le quotidien des logements sociaux.

Cette charte est en voie d'écriture et donc je fais entièrement confiance à Sébastien Bastaraud et aux services.

Ce soir, il y avait une urgence à présenter cette garantie d'emprunt pour ce bailleur.

Ce bailleur a répondu par écrit. Certes, cette lettre n'est pas forcément un document contractuel mais il est public et, du coup, cela l'engage.

Ce qui figurera dans la charte, c'est d'acter un droit de regard de la Mairie de Sevran sur les moyens mis en œuvre par le bailleur pour :

> Entretenir son patrimoine

Garantir une maîtrise des charges locatives.

C'est très important, car il y a facilement des dérives. Les loyers peuvent être encadrés, neutralisés mais souvent on observe que les charges locatives peuvent exploser.

> Garantir une présence suffisante en personnels de proximité.

Beaucoup de bailleurs en Île-de-France ont été défaillants et, de ce fait, leurs patrimoines mais aussi les villes, dans lesquelles ils se trouvent, ont eu à faire face à des situations très difficiles. La présence de personnels de proximité est ainsi une contrepartie importante.

> La qualité de vie ressentie des habitants

Il faut être exigeant sur cette dernière contrepartie.

Nous avions demandé que dans cette charte il puisse y avoir un instrument de mesure au moins annuel de la qualité de vie ressentie par les habitants de l'habitat social.

Nous réclamons ce droit de regard annuel pour la mesure de la qualité de vie et un bilan des moyens mis en place pour assurer l'entretien des bâtiments et limiter la maîtrise des charges locatives.

M. le Maire. - Monsieur Geffroy.

**M. Geffroy**.- Merci, Monsieur le Maire.

Premièrement et je sais que vous ne travaillez qu'entre vous, j'apprends qu'il y a eu un séminaire.

Avant, même avec M. Gatignon il y avait des séminaires et tous les élus y participaient, qu'ils soient de l'opposition ou de la majorité.

Ce séminaire, nous n'y avons pas participé. Vous avez fermé les portes. Très bien!

Deuxièmement, nous alertons depuis très longtemps sur les garanties d'emprunt.

Je crois que ce soir le procédé est bon mais c'est vraiment dans la précipitation.

Cette lettre n'engage en rien. Elle n'est même pas datée : on ne sait pas si elle date de 2000, de 1980 etc. C'est quoi ? Une photocopie, un fax qui a été reçu dans l'après-midi et qu'on nous a remis sur table ! Rien que cela, ce n'est pas sérieux.

Honnêtement, on ne peut pas par rapport à cela voter ce soir la garantie d'emprunt à I3F.

Il y a déjà longtemps qu'ils ont acquis en VEFA ces immeubles. On n'avait qu'à mettre le processus bien en amont.

Ce ne serait pas sérieux, franchement, de dire que ce document permet de dire : « Oui, Mme L. va s'engager. ».

Cette personne ne s'engage pas du tout dans ce document.

Que dit-elle ? Elle dit qu'elle fait des réunions de pieds d'immeuble. Je les cherche ! Elle en a fait trois !

Elle nous a promis des gardiens, mais qui ne sont pas sur le terrain.

Cela me fait presque mal au cœur mais j'ai vu un agent d'entretien : M. X, à qui j'ai dit que j'évoquerai son cas ce soir. Cette personne intervient dans Westinghouse, au niveau essentiellement de deux immeubles : Naomi Parker Fraley et Adelaïde Dufrénoy, et aujourd'hui c'est véritablement honteux le travail qu'on lui donne.

Il y a aussi des responsabilités d'ailleurs des habitants : les cages d'escalier sont complètement saccagées.

Ce monsieur est obligé de ramasser des excréments dans les escaliers suite à des gens qui défèquent, ou encore de faire attention par rapport au système électrique que les gens ont voulu brûler... J'en passe et des meilleurs.

Je ne parle même pas non plus du ramassage des ordures, avec des ordures enterrées.

Personne ne respecte. C'est inadmissible.

Je reviens plus précisément sur les garanties d'emprunt et je reviendrai sur un autre dossier sur l'environnement du quartier, sur lequel il y a beaucoup à dire.

Lorsque Mme L. écrit : « Je valide la réflexion » : elle ne s'engage pas !

La mise en place d'une charte : on ne l'a pas. C'est dommage !

La démarche est bonne, mais honnêtement elle n'est pas aboutie. Là, on sent bien que c'est la précipitation.

C'est pourquoi je vous demande de reporter cette délibération, autrement nous ne la voterons pas.

Je vous demande qu'il y ait déjà la charte et qu'on l'examine, et qu'on ait des engagements très précis des bailleurs avant même qu'on leur propose des garanties d'emprunt pour le futur. Ça, on ne l'a pas ce soir.

Puis, je vais vous dire une chose : la charte qu'on va pouvoir mettre en place, juridiquement, n'aura aucune valeur.

Déjà, qu'est-ce que vous pouvez leur faire respecter simplement avec : « On valide votre réflexion. » ? Devant les tribunaux, on ne pourra rien faire.

Demain, même une charte plus précise n'aura aucune valeur juridique. On ne pourra pas s'opposer ; on sera malheureusement débouté au niveau de la justice. Cela n'aura aucune valeur et c'est cela qui est dommage.

Travaillons réellement sur une vraie charte. Travaillons-la même avec nos parlementaires au niveau national, pour que cela devienne force de loi et que ce soit un élément par rapport au logement social qu'il faut effectivement rénover, revoir, réaménager et faire en sorte qu'il soit plus digne pour ces populations.

Là, non, c'est dans la précipitation et je le regrette.

Vous avez organisé un séminaire entre vous, mais parfois il est bon d'avoir d'autres sons de cloche. Vous n'avez pas voulu nous ouvrir les portes. On le sait, nous ne sommes pas toujours très bien vus. C'est dommage! Car là, nous avions dit : « Oui, nous sommes prêts à entrer dans la concertation. ». Cela n'a pas été fait!

Je vois qu'on a là une lettre qui n'est même pas datée. Ne me dites pas qu'elle a oublié de la dater. Non. Très franchement, ce n'est pas sérieux !

Je vous entends dire les capitalistes... Mais là on se couche devant les bailleurs sociaux. On accepte dans la précipitation... parce qu'il faut que leur garantie d'emprunt soit effectivement présentée à leur banquier dans des délais et donc là vous entrez encore plus que nous dans une logique capitaliste que vous acceptez les yeux fermés, les bandeaux sur les yeux.

Arrêtez de nous parler de la lutte des classes!

Je veux que les Sevranais sachent que vous avez un langage et derrière vous avez une autre action.

Vous bernez les Sevranais.

Le pire est que vous bernez les gens qui sont dans les logements sociaux parce qu'on connaît Mme L. : elle veut profiter de la situation aux Beaudottes, s'enrichir et rénover son patrimoine avec les fonds de l'État.

13F est le bailleur social le plus riche de France et aujourd'hui on entre dans cette logique.

Sevranais, réveillez-vous : il faut absolument que vous pétitionniez par rapport à cela.

Ne vous laissez pas faire dans vos logements sociaux.

Ce n'est pas la Municipalité que j'attaque là mais le fait qu'on n'ait pas travaillé ensemble le terrain. C'est dommage.

Au nom parfois d'idéologie, vous ratez les concertations et pourtant chaque fois nous vous ouvrons la porte.

Nous sommes les premiers à dire que quand on veut travailler dans le bon sens pour la ville, nous sommes là et je crois que nous l'avons montré plusieurs fois, à plusieurs reprises.

Si ce soir vous la majorité, qui avez fait du grand cinéma sur les garanties d'emprunt, vous les votez, par rapport à cette lettre... Effectivement, on dit : « M. Niklas Moulin... M. le Maire » et ensuite il n'y a pas de date... Honnêtement, ce n'est pas sérieux.

M. le Maire.- Monsieur Boitte.

**M. Boitte**.- Cela tombe bien, je vais dire tout net que je rejette ce discours poujadiste qui fanfaronne sur les réseaux sociaux ou dès qu'il y a un micro et une caméra dans cette salle.

Je rejette ce discours poujadiste parce que vous n'avez rien à dire concernant la loi sur les métropoles qu'a citée tout à l'heure Jean-François Bacon.

Vous n'avez rien à dire contre la Loi ELAN qui favorise la vente du patrimoine des bailleurs sociaux.

Vous n'avez rien à dire sur le contournement de la Loi SRU par vos amis politiques qui sont à la tête de nombre de collectivités.

Vous n'avez rien à dire quand l'État siphonne les réserves des bailleurs sociaux pour financer la rénovation urbaine.

Il faut citer les chiffres.

En matière de rénovation urbaine, le programme est doté de 12 Md€ : 8,4 Md€ sont financés par Action Logement ; 2,4 Md€ par l'Union sociale pour l'habitat et seulement 10 % du budget par l'État lui-même.

Voilà la réalité des chiffres.

Par conséquent, cessons ce discours démagogique qui ramène à un niveau local ou personnalisé alors que le problème du logement est un problème éminemment politique.

De la même façon, vous n'avez rien à dire quand l'État exempte de taxe les bailleurs sociaux, ce qui appauvrit la commune.

Le logement social a permis de faire reculer les rentiers de l'immobilier.

Je comprends que certains défendent la rente, d'accord. Nous, nous ne sommes pas de ce parti-là.

Nous sommes du parti du logement social qui a permis de rendre leur dignité à des millions de familles et c'est au nom de ce combat que précisément nous affrontons les directions des organismes de HLM, en leur demandant de tenir leurs promesses vis-à-vis des habitants et de la collectivité pour que le logement social permette de s'intégrer dignement dans la vie de tous les jours comme dans les projets de vie qu'on peut avoir.

Aujourd'hui, 80 % des familles sevranaises pourraient faire valoir leur droit à un logement social. Le problème, que nous avons en France, n'est pas d'avoir trop de logements sociaux mais d'interdire à trois guarts d'entre eux d'accéder à un logement social.

M. le Maire. - Madame Mabchour.

Mme Mabchour.- Je vais essayer de ne pas être très longue parce qu'il se fait tard.

C'est un débat assez passionnant et passionné parce qu'il concerne l'être humain. Il concerne le premier bien de chaque individu : avoir un toit, et dès qu'on parle du premier bien indispensable, évidemment, parfois on a tendance à s'emporter. Je pense que face à ce bien primordial, il faut rester calme parce qu'il faut être sérieux et que la situation exige aussi un minimum de calme pour prendre les choses avec patience et détermination. Mais les choses vont se faire dans l'intérêt des Sevranais.

Je ne reviens pas sur ce qu'a dit Gilles Boitte. Oui, le logement social, le logement tout court est un débat politique. Est-ce qu'on veut une France qui puisse encore loger les gens de façon digne quelles que soient leurs ressources ? Ou est-ce qu'on veut retourner dans des situations avec des marchands de sommeil et de l'habitat indigne ?

Il ne faut pas oublier que le logement social est, avant tout, pour lutter contre l'habitat indigne, contre les marchands de sommeil et contre les bidonvilles que certains de nos grands-parents ont pu connaître.

Cette histoire n'est pas finie parce que c'est toujours le bien premier des habitants.

C'est la raison pour laquelle, lorsque ces délibérations ont été présentées, je faisais partie des personnes qui ont dit : « On ne peut pas poursuivre ce qu'on a fait depuis plusieurs années, à savoir garantir des emprunts de fortes sommes, quand on voit dans le même temps le bilan des bailleurs sociaux qui n'est pas si négligeable que cela, comme si les bailleurs pouvaient les acquérir de facon automatique. ».

Chacun d'entre nous a vu le désengagement des bailleurs sociaux, et personne ne peut le nier. Certes, je n'ai pas autant d'ancienneté que M. Geffroy ou que Gilles Boitte mais je me souviens

qu'il y a une quinzaine d'années on avait encore des gardiens dans nos immeubles et des travailleurs sociaux chez les bailleurs sociaux. Cela était très important, notamment pour avoir du lien.

Le lien est très important, et quand on voit la situation anxiogène que nous vivons aujourd'hui, nous avons besoin de recréer des liens de confiance dans nos quartiers et cela passe par les bailleurs sociaux.

Nous avons également besoin d'apaiser les relations entre les locataires et le bailleur social, et le gardien avait un rôle dans ce sens.

Nous avons besoin de gardiens sur place.

Nous ne pouvons pas nous contenter d'entreprises dont les agents, sous-payés, viennent faire deux heures de ménage dans des conditions lamentables, sans donner des conditions de travail dignes à ces mêmes travailleurs qui viennent pour quelques heures, et qui ne rendent pas non plus un service digne à la population, aux habitants de ces quartiers.

Il faut exiger les travailleurs sociaux y compris dans la charte, que les bailleurs sociaux reprennent dans leur direction des travailleurs sociaux.

On parle beaucoup de charges locatives. Il faut le mettre au regard de l'inflation et aussi de l'augmentation des énergies.

Aujourd'hui, nos concitoyens sevranais risquent d'avoir quelques difficultés d'impayés, pas sur le loyer de base mais sur les charges.

Je rappelle -pour ceux qui ne le savent pas- que les APL sont calculées sur le loyer de base et pas sur les charges, et souvent beaucoup de nos locataires finissent par avoir des dettes d'impayés au moment du rappel des charges.

À l'époque, le fait d'avoir des travailleurs sociaux nous permettait d'y travailler.

À mon sens, il faut exiger dans la charte -qui est en cours de travail- ces deux piliers du lien social et de la préservation de nos locataires sevranais.

On peut à un moment donné se donner le temps de travailler mais donner aussi quelques garanties de poursuivre le travail.

En tout cas, nous avons envoyé un message clair aux bailleurs sociaux : aujourd'hui, ils savent qu'on ne peut pas obtenir une garantie d'emprunt comme une lettre qui passe facilement. Non.

La Ville de Sevran est exigeante non pas pour faire de la politique politicienne, mais pour les Sevranaises et les Sevranais. Il nous faut être exigeants pour qu'ils continuent à vivre dignement et cela comprend le logement, le bâtiment et l'environnement dans le guartier.

J'espère que le travail, qui est entamé et aboutira, remettra également ces exigences.

Oui, nous sommes exigeants mais avoir un peu de rapports de forces avec des bailleurs sociaux ce n'est pas si mal que cela et je pense qu'il faut parfois en avoir.

Le fait d'avoir rejeté les garanties d'emprunt a permis ce rapport de forces et une réaction des bailleurs sociaux.

Je voterai cette délibération parce que, d'abord, les bailleurs sociaux ont réagi, certes peut-être pas à la hauteur nécessaire et qu'on aurait souhaitée, mais pour pouvoir continuer le dialogue il ne faut pas non plus le rompre au moment où il commence sur ces questions.

M. le Maire.- Madame Saki.

Mme Saki.- Monsieur le Maire, bonsoir.

Tout d'abord, pour revenir sur l'intervention qui est actuellement en cours concernant la garantie d'emprunt, il est dommage que notre groupe « Renouveau à Portée de Main » n'ait pas été associé – à nouveau – à ce séminaire.

C'est dommage parce que ce sujet de la garantie d'emprunt aurait permis de rencontrer aussi ces bailleurs, et dans l'organisation de ce séminaire cela aurait permis que nous fassions une excursion dans certaines maisons des Sevranais pour une véritable immersion dans ce que l'on appelle malheureusement « le logement indigne et insalubre ».

Cela prouve encore une fois le manque de bonne volonté de la majorité actuelle, qui a pris la décision de ne pas associer les élus de l'opposition que nous sommes.

Que la majorité municipale le veuille ou non, nous sommes un groupe d'opposition, même si M. le Maire a choisi son groupe d'opposition qui est malheureusement celui présidé par M. Geffroy et dont nous sommes d'ailleurs étonnés qu'il n'ait pas été non plus associé à ce séminaire.

C'est un peu triste pour la démocratie locale, parce que M. Geffroy ne voit la discrimination que lorsque cela concerne son groupe politique et non pas quand nous décrions la discrimination municipale que nous subissons. Cette manière de raisonner à géométrie variable est assez déplorable pour les Sevranais.

Nous considérons que Sevran fait partie de la France et on ne peut pas créer ce que je considère un apartheid municipal -vous pouvez en rire, cher Monsieur Boitte- et continuer ainsi jusqu'en 2026.

Que vous le vouliez ou non, nous sommes élus jusqu'en 2026.

Je pense que faire la paix municipale entre élus car nous sommes quand même des élus, élus au suffrage universel...

Nous pensons que lorsqu'il y a des activités et des ateliers qui concernent des séminaires, si nous sommes conviés, cela nous permettra aussi de comprendre les différentes délibérations pour savoir comment trouver ensemble des solutions pour les Sevranais car nous sommes là pour les Sevranais et élus pour eux.

N'en déplaise à certaines personnes dans le cabinet de M. le Maire, pour parler par exemple de Mme Clémentine Lereverend : dans cette salle, le 12 mars 2022, sous le contrôle de M. le Maire, elle m'a répondu officiellement que les élus de notre groupe d'opposition ne servaient qu'à voter et simplement à tenir le boîtier.

C'est la définition que Mme Clémentine Lereverend a donné du rôle d'un élu d'opposition, dans cette même salle, le 12 mars 2022 : que notre groupe ne servait qu'à voter.

Je trouve cela insultant pour les Sevranais et surtout pour la démocratie participative.

Ces propos ont été tenus devant M. le Maire, qui n'en a pas été offusqué ; au contraire, il en a même rajouté.

Sans dire que la messe est dite mais je pense, Madame Lereverend, que des excuses même concernant les habitants de Sevran seraient les bienvenues et surtout les élus que nous sommes. Merci.

M. le Maire.- Monsieur Chériquene.

M. Chériguene. - J'aimerais recentrer le débat sur les garanties d'emprunt.

Selon moi, il n'y a pas de rapport entre les garanties d'emprunt et la gestion du patrimoine de la part du bailleur.

Le bailleur a une obligation légale de gérer son patrimoine, avec ou sans garantie d'emprunt. Bien évidemment, le bailleur a ses responsabilités et donc ce n'est pas en votant ou non une garantie d'emprunt qu'il ne fera pas face à ses responsabilités.

Pour revenir sur le bailleur I3F, aujourd'hui il y a une rénovation urbaine et nous avons affaire à de la démolition. Qui dit « démolition » dit « relogement », et dans le cadre du relogement le bailleur se retrouve face à une difficulté. On reloge et dans le cadre du relogement, que ce soit au niveau des typologies, des décohabitations des enfants, des frères etc., il y a eu un important effort de la part du bailleur dans ce cadre.

Ces garanties d'emprunt nous servent aussi à conserver une continuité pour cette rénovation urbaine et c'est très important pour nous. C'est pourquoi ne pas voter ces garanties d'emprunt signifierait aussi faire obstacle à ces futurs projets de rénovation urbaine.

Pour revenir sur la gestion du patrimoine, encore une fois il n'y a aucun rapport avec ces garanties d'emprunt. Les bailleurs essaient, autant que faire se peut, de faire le nécessaire et de mettre les effectifs qu'il faut.

Pour un patrimoine de plus de 100 locataires (de plus de 100 logements), il y a obligatoirement un gardien puisque c'est un gardien tous les 100 locataires.

Aujourd'hui, à Sevran, aucun patrimoine ne se retrouve sans gardien.

Il y a bien évidemment un suivi des services. Nous essayons de créer un partenariat très fort avec les bailleurs, chose faite, et nous sommes dans la bonne continuité.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres interventions ? (Il n'y en a pas.)

Je laisse la parole à Sébastien Bastaraud pour conclure.

M. Bastaraud.- Beaucoup de choses ont été dites.

Je pense qu'effectivement il faut être très vigilant, très calme, très posé quand il est question de parler de logement social et de politique de l'habitat. Nous le devons aux habitants, parce que si on utilise la souffrance de beaucoup d'entre eux et les difficultés qu'ils traversent d'abord à trouver un logement et ensuite à avoir un logement convenable, pour porter des messages et une posture plutôt démagogique etc., cela ne sert à rien derrière de parler de dignité.

Il faut très modestement se remonter les manches et être sur le terrain, c'est ce que nous faisons, et après agir concrètement.

Lorsque nous allons arracher -c'est aussi un combat politique- 200 M€ pour la rénovation urbaine d'un certain nombre de quartiers dans le cadre du NPNRU, que nous travaillons avec les bailleurs, c'est concret.

Lorsque nous sommes avec les habitants du 10 rue Pierre Brossolette, qui effectivement vivent une situation infernale et que nous obtenons par un travail avec le bailleur, la Police nationale que nous puissions travailler avec des entreprises de sécurité pour une présence sécuritaire au quotidien et que cela donne lieu à une idée de pouvoir mettre en place un travail inter-bailleurs sur ces questions qui sont de réels sujets, c'est concret.

Lorsque nous sommes avec des seniors dans le cadre de Cafés des seniors qui habitent à Westinghouse, qui ont fait ce choix d'aller dans des logiques d'inclusion et que nous travaillons avec notre service Sevran Séniors, le bailleur, des associations et des habitants volontaires pour essayer d'utiliser les toits-terrasses du parc d'I3F et les espaces communs qui sont là pour mettre effectivement du commun et sortir d'une logique « dortoir », c'est du concret.

Après, effectivement il y a des outils et après effectivement il y a la loi.

On voit bien que nous sommes, nous Municipalité, dans une situation où nous devons aller convaincre, porter les choses et nous saisir d'un certain nombre d'outils à leur hauteur. Je le répète : les garanties d'emprunt, c'est contractuel ; il y a des choses qu'on peut faire et d'autres pas cela a été rappelé. Et je l'ai dit tout à l'heure, oui il y a eu un effet chez les bailleurs quand on décide de ne pas voter des garanties d'emprunt, mais c'est limité.

C'est limité parce que, en plus, ils pourraient tout à fait sortir d'une logique où la Ville garantisse les emprunts, en les faisant garantir directement par la Caisse des dépôts et consignations, et cela revient sur qui ? Les locataires, parce qu'automatiquement les loyers augmenteraient puisque les charges liées aux prêts etc. seraient élevées.

Par conséquent, nous sommes limités.

(Départ à 00 h 12 de Mme Hamdaoui, qui portait le pouvoir de Mme Borel Yeretan)

Ne pas voter les garanties d'emprunt ce soir, c'est faire en sorte par exemple que sur 33 logements -sur 169 logements construits-, nous Ville, modestement, à notre juste place, nous n'arrivions pas à participer de cet effort pour être en contact avec des habitants qui sont demandeurs, regarder concrètement leur situation, participer et agir pour qu'ils puissent accéder au logement social, et avoir un vrai débat avec les élus de l'opposition. Ça, c'est très concret.

En tout cas nous, majorité, avons besoin de faire de la pédagogie auprès des habitants parce que c'est la question de l'accès au droit tout simplement et qu'une meilleure compréhension de la situation et des droits, c'est aussi favoriser l'accès au droit fondamental qu'est le logement.

Nous ne nous prenons pas pour des chevaliers blancs munis d'une caméra et nous n'allons pas chez les habitants pour essayer de surfer sur leur situation difficile, faire de grands gestes et tout un cinéma pour soi-disant s'offusquer face à une logique et, dans les mêmes propos, opposer des propriétaires et des locataires en laissant entendre que les locataires sont sales etc.

Parallèlement, nous ne nions pas que vivre ensemble, habiter, être ensemble n'est pas évident.

Chacun doit pouvoir jouer le jeu : la Ville doit porter sa responsabilité, le bailleur bien évidemment doit porter sa responsabilité et l'habitant, en tant que citoyen, doit aussi porter sa responsabilité.

C'est complexe, et très tranquillement nous essayons d'avancer concrètement.

Très tranquillement, nous allons coconstruire –c'est notre démarche– avec les bailleurs et les habitants dans notre rôle de majorité municipale.

Nous, majorité municipale, avons été effectivement élus sur un programme et cette majorité municipale doit s'entendre sur la manière dont elle voit la ville et comment elle pense qu'elle devrait évoluer. Cette majorité municipale est riche de diversité de points de vue et on l'a vu. Cela a peut-être été un peu difficile pour moi qui portais cette délibération, mais cela a permis de déclencher un échange et franchement je m'en félicite.

Effectivement, dans le cadre de notre organisation, dans les commissions, au sein du Conseil municipal et c'est ce qui a été fait ce soir, devant les habitants puisque nos séances sont retransmises, chacun, y compris l'opposition, peut porter et donner son avis.

Pour tenir moi-même une permanence, et chacun des élus ici et vous aussi l'opposition êtes confrontés à des habitants qui vous demandent de l'aide sur du logement social, croyez-moi que si nous nous mettons derrière les caméras à faire un cinéma, à exagérer les choses et à faire de la démagogie, ce sont eux qu'on ne respecte pas.

Lorsqu'on est face à une habitante ou à un habitant qui dort dans sa voiture, qui n'a pas accès au logement etc., je peux vous assurer que cette personne n'a qu'une seule envie : qu'on vote des garanties d'emprunt, pour que la Ville puisse réussir à appuyer son dossier pour qu'enfin elle puisse tranquillement rentrer chez elle et avoir un toit pour pouvoir élever ses enfants.

C'est donc un ensemble.

De nombreuses remarques ont été formulées et pas vraiment des questions.

C'est un point de vue global que nous portons et donc pas seulement sur le logement social. Ce soir, il y a aussi une délibération sur un plan de sauvegarde pour des copropriétés parce qu'il y a une autre réalité, qui est que des copropriétaires sont dans des difficultés sociales très compliquées. Tout cela est un mouvement sur lequel nous sommes.

Je conclurai en disant que voter ce soir les garanties d'emprunt et porter les exigences que nous avons auprès des bailleurs avec tous les outils que nous sommes en train de mettre en place, que nous coconstruisons et vers lesquels nous allons, c'est nous donner la possibilité sur 33 logements –par rapport aux 169 qui sont construits – d'avoir un avis et de peser concrètement dans la vie d'habitants afin de leur permettre à terme l'attribution d'un logement.

M. le Maire. - Monsieur Jous.

**M. Jous.**- Monsieur Bastaraud, cela fait plusieurs fois que lors des Conseils municipaux vous parlez des caméras, des reportages qui sont faits dans des logements et qui pourraient porter atteinte à la dignité de certains Sevranais – je dirais même dans d'autres villes, parce que nous n'opérons pas que sur Sevran. Je sais très bien que vous n'avez cité personne mais dans cette assemblée, à part notre groupe politique, je n'ai jamais vu personne faire des vidéos dans les logements donc je le prends pour moi à juste titre, sauf si vous me dites l'inverse.

Victor Hugo, qui a été député de la Nation, d'une manière un peu plus contemporaine l'Abbé Pierre, qui lui-même a été député de la Nation, sont tous deux allés visiter des familles vivant dans l'indignité la plus totale et à leur manière ils ont mis en lumière ces éléments, non pas parce que cela leur faisait plaisir ou parce qu'ils souhaitaient surfer sur leurs situations -pour reprendre vos mots-, mais tout simplement pour sensibiliser l'opinion publique et responsabiliser les personnes en charge du respect de la dignité de ces femmes et hommes.

Donc oui, Victor Hugo, l'Abbé Pierre sont des personnes qui nous inspirent –ce sont nos grands frères bâtisseurs– et nous nous inscrivons dans la continuité de leur action. Victor Hugo le faisait à travers le dessin. L'Abbé Pierre lui-même disait qu'il fallait montrer cette misère et ne pas la laisser cacher sous le tapis. C'est lui-même qui a appelé les gens à se mobiliser pour lutter : il l'a fait à

la radio ; il s'est aussi déplacé. Victor Hugo est parti dans les caves de Lille, au sein même de foyers où régnaient des conditions que l'on ne pouvait même pas retranscrire!

C'est pourquoi il va falloir à un moment donné que vous arrêtiez de dire que nous surfons sur la misère des gens car ce n'est pas le cas.

Il faut savoir que comme l'a expliqué Mme Saki –à mes côtés–, qui est très au fait de ce qu'il se passe, ce sont les familles qui nous sollicitent.

Nous ne faisons pas du porte-à-porte pour rentrer chez les gens et leur demander : « Est-ce que vous avez un peu de moisissure pour que nous le mettions en lumière ? ». Non, Monsieur Bastaraud.

Ce sont les personnes elles-mêmes qui nous disent : « Nous sommes épuisées. Nous avons frappé à toutes les portes et nous avons essayé de saisir les services compétents pour sortir de cette situation. Aujourd'hui, comme notre situation n'est pas prise en considération à la hauteur de notre souffrance, nous souhaitons alerter l'opinion publique pour que les choses changent. ».

Nous essayons et les accompagnons administrativement et judiciairement lorsqu'il le faut. Quand les personnes souhaitent conserver leur anonymat, nous le respectons parce que ce sont des personnes qui nous disent : « Je veux parler de ma situation mais par respect envers mes enfants et ma famille, je ne veux pas apparaître. ».

Par conséquent, arrêtez sans cesse de brandir ce pseudo-argument selon lequel nous surferions sur la misère des gens avec notre caméra et que cela nous fait plaisir d'exister politiquement par la mise en lumière de ces situations dramatiques. Car oui, ce sont des situations dramatiques et j'aimerais bien, en tant que personne chargée d'une mission de service public, ne pas avoir à faire cela.

J'aimerais tellement que l'intégralité des Sevranais puisse vivre en toute dignité sur notre ville. Nous pourrions ainsi nous consacrer à autre chose, mais force est de constater que malheureusement ce n'est pas le cas.

Comme vous le disiez tout à l'heure sur les garanties d'emprunt, ce courrier, qui n'engage en rien, n'a pas forcément d'effet –M. Chériguene le disait à juste titre– sur le respect des bailleurs de leurs obligations en matière de dignité humaine. Mais la loi reste la loi et force reste à la loi.

Vous avez bien d'autres outils pour faire en sorte que les bailleurs sociaux respectent la dignité des Sevranais et ce sont ces outils qu'il faudrait prioriser avant de parler de charte qui n'aura -comme le disait Monsieur Geffroy- aucun effet.

Je tenais à apporter cette clarification pour qu'à l'avenir vous puissiez réfléchir et garder en tête que ce combat s'inscrit dans la continuité de nos aïeux, de nos prédécesseurs et que nous n'avons rien inventé. Nous ne faisons que reprendre la sagesse dont ils ont fait preuve et nous essayons de faire évoluer les choses dans le bon sens comme ils l'ont fait à leur échelle, à leur manière et en leur temps.

M. le Maire.- Monsieur Baillon.

M. Baillon.- Je souhaiterais préciser notre vote en tant que responsable de notre groupe « Sevran Écologie - Europe Écologie les Verts ».

Nous n'avions pas voté contre. Nous avions tenu compte des différentes interventions des uns et des autres et notre position a été l'abstention.

Nous étions effectivement pour un séminaire afin de pouvoir discuter par rapport aux bailleurs sociaux et aux difficultés que nous pouvions rencontrer.

Pour l'instant, je dirais qu'un cheminement se fait.

Il est vrai que cette lettre est « mal foutue » et je n'en dirai pas plus. Certes, il se pose un problème d'identification mais l'important est qu'il y ait une intention d'engagement.

C'est pourquoi nous voterons très clairement pour cette garantie d'emprunt.

Il y a un premier chemin. Comme cela a été dit, il faut aller plus loin mais il y a un engagement là-dessus pour le faire.

**M. le Maire**.- S'il n'y a plus d'autres questions ou interventions, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°21.

Adoptée par	34	voix	Majorité
Présents ou représentés	41	voix	
Exprimés	41	voix	
Pour	34	voix	
Contre	7	voix	M. Geffroy, Mme Aguirrebengoa, Mme Camara, Mme Perran, M. Etienne, Mme Saki, M. Jous
Abstention			
NPPV			

<u>ARTICLE 1</u>: DIT que le maire organisera pour la fin 2022 une conférence destinée aux bailleurs sociaux institutionnels présents sur la ville afin de fixer les modalités et jalons de cette politique partenariale renforcée en matière de logement social.

<u>ARTICLE 2</u>: DIT que la ville devra travailler à la rédaction d'une charte ville/bailleur visant l'amélioration du parc locatif social. Cette charte permettra de renforcer les engagements ville/bailleur notamment pour en vue des futures demandes de garantie d'emprunt.

<u>ARTICLE 3</u>: DIT que la ville prendra notamment appui sur le CLSPDR pour impulser un travailleur partenarial et inter-bailleur au sujet de la sécurité, de la tranquillité et de la gestion des parkings en ouvrage.

<u>ARTICLE 4</u>: La présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

**M. le Maire.** - S'il n'y a pas d'autres questions ou interventions, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°22.

Adoptée par	34	voix	Majorité		
Présents ou représentés	41	voix			
Exprimés	41	voix			
Pour	34	voix			
Contre	7	voix	M. Geffroy, Mme Aguirrebengoa, M. Etienne, Mme Saki, M. Jous	Mme Camara,	Mme Perran,
Abstention					
NPPV					

ARTICLE 1: ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 961 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 135919 constitué de 10 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

ARTICLE 2 : DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

<u>ARTICLE 3</u>: S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

ARTICLE 4 : AUTORISE le maire de Sevran à signer tout document afférent à cette garantie ;

ARTICLE 5: Le directeur général des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

**M. le Maire.-** S'il n'y a pas d'autres questions ou interventions, je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°23.

Adoptée par	34	voix	Majorité
Présents ou représentés	41	voix	
Exprimés	41	voix	

Pour	34	voix	
Contre	7	voix	M. Geffroy, Mme Aguirrebengoa, Mme Camara, Mme Perran, M. Etienne, Mme Saki, M. Jous
Abstention			
NPPV			

ARTICLE 1 : ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 10 554 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 132618 constitué de 7 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

ARTICLE 2 : DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

<u>ARTICLE 3</u>: S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

ARTICLE 4 : AUTORISE le maire de Sevran à signer tout document afférent à cette garantie ;

<u>ARTICLE 5</u>: Le directeur général des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

- M. le Maire. Y a-t-il des guestions sur la délibération n°24 ? Monsieur Geffroy.
- **M. Geffroy**.- S'agissant de la rue Naomi Parker Fraley, je m'inquiète sur le devenir de Westinghouse. Je vous ai parlé tout à l'heure d'une rencontre avec un agent d'entretien, d'échanges aussi avec la population.

On avait promis des commerces qui éventuellement changeraient un certain nombre de choses sur lesquelles ils étaient très rigides à l'origine : ils ne l'ont toujours pas fait. Le restaurant de poisson reste le restaurant de poisson et je m'aperçois que, par ailleurs, va s'ouvrir maintenant une pizzeria –elle sera possédée par le même capitaliste que celui qui détient la brasserie – et que, pareil, cette pizzeria comme le restaurant de poisson aura une configuration bien précise au niveau de ses boissons. Par conséquent, on dit des choses et finalement on laisse faire.

Il y a eu un certain nombre de progrès, c'est vrai, mais faisons attention qu'ils ne soient pas annihilés par un renversement de situation.

Puis, aujourd'hui j'apprends que l'Intermarché va disparaître parce que la rentabilité n'y est pas et qu'il va déjà être vendu à un Lidl.

Faisons donc attention car on est en train de faire baisser ce quartier.

Je me souviens les propos de Bernard Portel qui disait : « À terme, vous allez recréer un quartier difficile. ». J'alerte parce qu'effectivement c'est inquiétant.

Il faut absolument reprendre les choses en main car on ne peut pas laisser aller les choses ainsi.

Ce pourrait être un beau quartier. On a certainement trop densifié. On n'a pas assez, à l'époque, fait marcher les paiements notamment au niveau des partenariats avec les promoteurs. On n'a pas d'école, etc.

Je pense qu'il ne faut pas laisser les choses aller encore plus vers le bas : c'est très inquiétant.

**M. le Maire.**- Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°24, puis je ferai un commentaire.

Adoptée par	34	voix	Majorité
Présents ou représentés	41	voix	
Exprimés	41	voix	

Pour	34	voix	
Contre	7	voix	M. Geffroy, Mme Aguirrebengoa, Mme Camara, Mme Perran, M. Etienne, Mme Saki, M. Jous
Abstention			
NPPV			

ARTICLE 1: ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 990 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 134352 constitué de 4 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

ARTICLE 2 : DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

<u>ARTICLE 3</u>: S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

ARTICLE 4 : AUTORISE le maire de Sevran à signer tout document afférent à cette garantie ;

ARTICLE 5 : Le directeur général des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

M. le Maire.- Monsieur Bastaraud.

**M.** Bastaraud.- Excusez-moi, je voulais juste intervenir sur la rue Naomi Parker Fraley parce que je me suis rendu à la résidence où j'ai échangé avec les gardiens.

Ce sont trois gardiens en fait, puisque c'est un gardien pour 100 logements.

Nous avons pu visiter cette résidence dans le détail, en accédant au toit-terrasse et aux espaces communs qui permettront de faire un projet inclusif.

Les gardiens, avec qui nous avons discuté, ont noté la qualité à la fois du travail qu'ils sont en train de réaliser et des échanges qu'ils ont avec les habitants. Ils nous ont dit que cela avait été dur à un moment donné parce que des jeunes d'une ville voisine étaient venus détourner des espaces, que c'est très calme depuis un moment et qu'ils commencent vraiment à s'installer dans leur rôle de gardiens comme des référents y compris auprès des familles pour les apaiser.

C'est pourquoi je voulais reposer cela, parce que ce n'est pas faire honneur au travail de ces gardiens que de laisser entendre que particulièrement sur cette résidence, que vous avez ciblée mais nous avons visité toutes les autres, ce serait un no man's land ou ce serait difficile par rapport à ce que vous avez dit. Ce n'est pas vrai.

Les gardiens sont très heureux d'engager le travail qu'ils effectuent. Ce n'est pas simple tous les jours parce qu'effectivement ils font face parfois à des incivilités de citoyens. Mais un dialogue s'opère avec eux et encore une fois, pour les enfants y compris les préados car il y a un vrai sujet de préadolescence sur ce quartier, ce sont des référents et comme ils connaissent les familles ils sont en capacité d'intervenir auprès des enfants en lien avec elles.

C'est un travail de fond qui s'opère depuis longtemps sur ce quartier et qui commence à payer.

C'est la précision que je souhaitais apporter à l'assemblée pour remettre les choses au clair, et c'est une visite qui date d'avant-hier.

M. le Maire.- Le commentaire est fait!

C'est un travail patient et long qu'il nous faudra mener ensemble, qui demande une présence quotidienne, et avec les habitants, à proximité du tramway et aussi de Livry-Gargan.

Des projets de groupes scolaires et d'autres services publics permettent effectivement de régler certaines choses mais pas tout encore. Nous y travaillons, donc j'insiste un peu dans le sens de ce que vient de dire M. Bastaraud, et avec les habitants.

Nous venons de voter sur la délibération n°24, je vous invite donc à procéder au vote sur la délibération n°25.

Adoptée par	34	voix	Majorité
Présents ou représentés	41	voix	
Exprimés	41	voix	
Pour	34	voix	
Contre	7	voix	M. Geffroy, Mme Aguirrebengoa, Mme Camara, Mme Perran, M. Etienne, Mme Saki, M. Jous
Abstention			
NPPV			

ARTICLE 1 : ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 290 639 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 135586 constitué de 1 ligne du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

ARTICLE 2 : DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

<u>ARTICLE 3</u>: S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

ARTICLE 4 : AUTORISE le maire de Sevran à signer tout document afférent à cette garantie ;

ARTICLE 5 : Le directeur général des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

\*\*\*\*

# <u>26 - Approbation de la convention de Plan de</u> sauvegarde de la copropriété Le Bonaparte à Sevran

**M. Bastaraud.**- S'agissant de l'approbation de la convention de Plan de sauvegarde de la copropriété Le Bonaparte à Sevran, j'allais dire rapidement mais en même temps c'est toujours un sujet lourd néanmoins je vais essayer de faire vite, chacun connaît la situation dans la mesure où cette copropriété avait déjà fait l'objet de 2007 à 2013 d'un Plan de sauvegarde.

Il s'avère que lorsqu'il y a eu un terme à ce Plan de sauvegarde, il avait déjà été repéré –et le retour avait été fait depuis 2017– qu'on n'avait pas pu aller au bout de l'accompagnement des copropriétaires y compris dans l'accompagnement de cette copropriété dans la réhabilitation.

Un travail a ainsi été effectué en lien avec tous les partenaires dont la préfecture, l'opérateur dans le cadre d'une OPA, pour nous mettre au clair et d'accord sur la nécessité de redemander un Plan de sauvegarde et d'obtenir des fonds d'accompagnement.

(Départ à 00 h 31 de Mme Pedrazo, qui donne son pouvoir à M. Chantrelle)

C'est une copropriété, avec des copropriétaires historiques qui restent encore à hauteur de 45 %, toutefois c'est compliqué et difficile. Effectivement, entre 2013, 2017 et aujourd'hui un certain nombre de copropriétaires ont quitté les lieux ou d'autres qui ont mis en location.

On sait que dans les copropriétés lorsque les propriétaires sont actifs dans le cadre des syndics, cela favorise l'accompagnement de la copropriété.

Là, nous avons vraiment besoin avec l'opérateur de pouvoir poursuivre ce travail de Plan de sauvegarde, de continuer à engager le redressement de la copropriété –car malheureusement la situation financière n'est pas très évidente – ainsi que les travaux de rénovation de la copropriété.

L'objectif, ce soir, est d'approuver la convention de Plan de sauvegarde de cette copropriété qui a été demandée à l'unanimité par tous les partenaires : syndics, préfecture, municipalité et les différents opérateurs lors d'un COPIL qui a eu lieu à l'été 2022.

- M. le Maire.- Un COPIL : un comité de pilotage.
- M. Bastaraud.- Oui, excusez-moi.
- M. le Maire.- Y a-t-il des questions ou des commentaires ? (Il n'y en a pas.)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°26.

Adoptée par	41	voix	Unanimité
Présents ou représentés	41	voix	
Exprimés	41	voix	
Pour	41	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

<u>ARTICLE 1</u>: APPROUVE le projet de convention de Plan de Sauvegarde ci-après annexé, sous réserve d'un avis favorable de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de Seine-Saint-Denis, en application de l'article R. 321-10 du code de la construction et de l'habitation :

ARTICLE 2 : AUTORISE le maire de Sevran à signer la convention et tout acte y afférent ;

ARTICLE 3: Le directeur général des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions ;

<u>ARTICLE 4</u>: La présente délibération sera transmise à monsieur le préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

**M. le Maire**.- Monsieur Bastaraud, pouvez-vous s'il vous plaît présenter les délibérations n°27 et n°28 conjointement ? Nous procéderons ensuite à un vote par délibération.

\*\*\*\*

- <u>27 Signature d'une convention de Projet urbain</u> partenarial (PUP) tripartite entre l'Établissement public territorial Paris Terres d'Envol, la Ville de Sevran et la société Eliasun
- <u>28 Signature d'une convention de Projet urbain</u> partenarial (PUP) tripartite entre l'Établissement public territorial Paris Terres d'Envol, la Ville de Sevran et la société SCCV de la Campagne
- M. Bastaraud.- Il s'agit d'un dispositif que vous connaissez bien, car nous avons déjà eu l'occasion de pouvoir voter un certain nombre de projets urbains partenariaux sur des projets immobiliers.

Je rappelle que le travail, que nous engageons sur la question de l'habitat et du logement, intègre aussi ce travail de lien avec les promoteurs sur des petites opérations.

Monsieur le Maire a demandé il y a quelques mois de mettre en œuvre un comité Immobilier, composé d'élus de la majorité, qui regarde projet par projet pour pouvoir être au clair et conformes à notre engagement et notre ambition par rapport à la Ville.

Ce sont deux PUP pour deux projets : le premier est sur le quartier de Freinville et, le deuxième, sur le quartier des Trèfles.

Le quartier de Freinville est situé -de mémoire- 40 allée des Peupliers et 2 allée du Maréchal Gérard. On est là sur une entrée de ville.

Le PUP est une vraie négociation. C'est la possibilité, pour la Ville, de pouvoir flécher des montants pour des équipements publics. C'est très encadré.

Nous avons négocié fermement avec ce collectif d'élus, pour faire en sorte que nous ayons une subvention à hauteur de presque 200 000 € et nous avons eu un PUP à 120 € le mètre carré.

C'est là un projet de très grande qualité, qui permet d'habiller cette entrée de ville et de restructurer le paysage urbain. C'est un enjeu dans le diffus et particulièrement sur les entrées de ville.

Je vais vite mais s'il y a des questions, bien sûr je pourrai revenir dessus.

Concernant le quartier des Trèfles -le deuxième PUP-, il s'agit là aussi d'un projet de construction de 29 logements. C'est aussi un projet de très grande qualité.

Nous avons eu beaucoup d'allers et retours avec le promoteur et donc on a vraiment un projet qui épouse et s'intègre bien dans l'environnement.

Là aussi c'était une grosse négociation sur le PUP, à hauteur de 120 € le mètre carré, presque 200 000 € au total, pour flécher sur les équipements publics.

Nous n'inventons pas le montant du PUP. Nous faisons tout un travail et, je le disais en commission, Gilles Boitte par exemple est devenu expert pour calculer combien nous coûte la création d'une classe en fonction des enfants. Nous gagnons effectivement en maîtrise de ces dossiers, ce qui nous permet d'être dans une vraie négociation et de ne pas subir mais, au contraire, d'avoir des projets qualitatifs, qui s'intègrent et permettent d'améliorer l'habitat.

M. le Maire.- Merci.

Y a-t-il des questions ? Monsieur Geffroy.

M. Geffroy.- Sur ce dossier, je note effectivement l'effort qui est réalisé.

Sur le quartier des Trèfles, rue de la Campagne, on n'a que quelques petits plans mais cela me paraît très intéressant d'avoir essayé de préserver avec un caractère un peu pavillonnaire ce quartier fondamentalement pavillonnaire.

Sur l'allée des Peupliers, on a un immeuble... Ce n'était pas facile, on avait un petit terrain d'angle, etc. On pourrait avoir un peu plus d'extérieurs : il y en a peut-être, en tout cas, on ne les voit pas. Il y avait deux pavillons dans un sale état et il y aura d'ailleurs l'autre pavillon, de l'autre côté, qu'il faudra peut-être aborder aussi car il est un peu à l'abandon.

Là, ce sont des entrées de ville, on densifie, très bien. Il n'y a pas de problème, cela requalifie et on tend vers un beau cachet par rapport à la ville.

Puis, sur le PUP, bravo parce que 120 € c'est 75 % de plus que Westinghouse.

Westinghouse, on avait donné!

Donc 120 € on commence effectivement... 200 000 €, ce sont des petites opérations fléchées sur les écoles, c'est très bien ! Cela permettra, à mon avis, de gagner beaucoup plus que si on n'avait pas formalisé un PUP, c'est donc une très bonne chose.

Le promoteur réalise, fait ses gains mais il devra payer par rapport à la Collectivité sur les écoles etc. Très bien.

Nous les voterons.

M. le Maire. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? (Il n'y en a pas.)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°27.

Adoptée par	41	voix	Unanimité
Présents ou représentés	41	voix	
Exprimés	41	voix	

Pour	41	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

ARTICLE 1: APPROUVE la convention de PUP ci-annexée à signer entre l'Établissement Public Territorial Paris Terre d'Envol, la Ville de Sevran et la société ELIASUN, pour la réalisation d'un programme comportant 26 logements d'environ 1.621m² SDP et une surface de 61m2 créer à vocation commerciale sur un terrain sis 40 allée des Peupliers.

Le montant de la participation forfaitaire est établi à 120 euros/m² HT de SDP concernant la partie du programme de logements (nette de taxe et hors participation au financement de l'extension de réseau ENEDIS à la seule charge du constructeur) soit 194.520 Euros HT.

<u>ARTICLE 2</u>: Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

M. le Maire. - Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°28.

Adoptée par	41	voix	Unanimité
Présents ou représentés	41	voix	
Exprimés	41	voix	
Pour	41	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

ARTICLE 1: APPROUVE la convention de PUP ci-annexée à signer entre l'Établissement Public Territorial Paris Terre d'Envol, la Ville de Sevran et la SCCV Villa de la Campagne, pour la réalisation d'un programme comportant 29 logements d'environ 1.655m² SDP sur un terrain sis 3 et 3B rue de la Campagne.

Le montant de la participation forfaitaire est établi à 120 euros/m² HT de SDP concernant la partie du programme de logements (nette de taxe et hors participation au financement de l'extension de réseau ENEDIS à la seule charge du constructeur) soit 198.600 Euros.

<u>ARTICLE 2</u>: Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

\*\*\*\*

### <u>29 - Accord transactionnel entre la Ville de Sevran</u> et la société Elior/Elrest, société attributaire du marché de fourniture de repas

**M. Boitte.**- Au mois de juin dernier, nous avons été contactés par notre prestataire de fourniture de repas pour les écoles, la société Elior, parce que le marché que nous avions passé avec elle le 9 décembre dernier et dont les augmentations de prix ne doivent intervenir qu'une fois par an, se plaignait d'avoir une exploitation déficitaire du fait de l'inflation qui avait redémarré certes en 2021 mais qui s'était accélérée en 2022.

La demande initiale de la société Elior était que nous compensions un surcoût conjoncturel de l'ordre de 15 %.

Nous avons mené un long travail, si on excepte la période de vacances d'été, de trois mois de discussion avec eux qui nous ont permis d'aboutir à un protocole d'indemnisation pour imprévision possible d'augmentation des prix.

Nous avons également eu une discussion avec eux sur le fait que cette indemnité ne pouvait pas prendre en compte un certain nombre de frais qui sont étalés sur l'ensemble du groupe et encore moins la marge qui remonte au niveau du groupe auquel appartient la société Elior.

Nous avons enfin eu une discussion avec eux sur le fait que cette indemnité porterait sur les repas servis en 2022 mais uniquement à hauteur du nombre de repas servis l'année précédente puisqu'on compare d'une année sur l'autre.

Ce travail nous a permis de nous rapprocher des exigences de la société Elior, qui elle-même a abandonné un certain nombre de demandes.

Nous aboutissons ainsi à un accord qui porte sur la période du nouveau marché : du 27 janvier 2022 au 26 janvier 2023 – sachant qu'à partir du 27 janvier 2023 le contexte législatif aura évolué, nous serons alors amenés à discuter avec eux de la réelle augmentation des prix dans le secteur de la restauration collective.

C'est une convention qui porte sur un montant un peu supérieur à 200 000 €, mais qui représente la moitié des exigences initiales de la société Elior.

Je le signale dès à présent parce que ce sera une décision lourde : entre l'augmentation de la fréquentation des cantines liée à la baisse sur le coût de la cantine pour les familles et l'augmentation des prix, nous nous orientons vers une hausse de 20 % du budget alloué à la restauration scolaire qui sera donc un élément conséquent dans le budget 2023.

Il vous est ainsi demandé d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'indemnisation avec la société Elior telle qu'elle vous a été proposée.

M. le Maire. - Y a-t-il des questions ? Monsieur Geffroy.

**M. Geffroy**.- Je voudrais revenir sur la page 4, en particulier sur le paragraphe où il est écrit : « Cette indemnité, ne portant pas sur des repas nouveaux, mais sur les quantités fournies (de janvier à août) ou reproduites de 2021, n'est pas soumise à la TVA. ». D'abord, en êtes-vous sûr ? Et au cas où il y aurait un rappel de TVA auprès de la société Elior, est-ce qu'elle refacturerait ce montant de TVA ?

Ensuite, a-t-on une idée de ce que coûtera ce supplément que l'on va payer à la société Elior ? On a des pourcentages mais pas de chiffre.

M. le Maire.- Monsieur Boitte.

**M. Boitte.**- En ce qui concerne la TVA, nous nous sommes appuyés sur une circulaire de la direction des Affaires juridiques du ministère de l'Économie, qui précisait exactement ce que nous avons inscrit dans la convention : si l'indemnité ne porte que sur un nombre de repas déjà servis l'année précédente, il n'y a pas lieu à paiement de TVA. Par contre, s'il s'agissait d'une activité nouvelle, alors il y avait assujettissement à la TVA sur cette partie. La société Elior a donc accepté de réduire le nombre de repas pris en compte à celui qui avait été déjà servi en 2021.

Le risque revient à la collectivité qui le prend, au cas où il y aurait contestation. Mais la circulaire sur laquelle nous nous appuyons est suffisamment claire pour que ce ne soit pas un risque réel.

M. le Maire. - Madame Bernex.

Mme Bernex.- Pour compléter, c'est pour cela que dans la DM nous avons précisé le complément de ce que nous versons à la société Elior en deux temps : l'indemnité, et puis pour l'alimentation, les repas supplémentaires depuis la rentrée. Il y avait un premier sur les repas supplémentaires et l'indemnité ne porte que sur l'augmentation des repas déjà versés. Comme je vous l'ai dit, c'est aux alentours de 205 000 €.

M. le Maire.- Je répète ce que dit le Directeur général des services derrière moi : 203 660 €.

**Mme Bernex.-** C'est 150 000 € pour les dépenses d'augmentation de repas versés depuis la rentrée, et c'est 215 000 € moins 9 000 €...

M. Nivet.- C'est écrit dans la convention qui est jointe à la délibération : le montant est exact, arrêté à 203 660,83 € HT.

Vous l'avez comme moi, Monsieur Geffroy...

Mme Bernex.- C'est dans les annexes.

M. Nivet.- Oui, dans les pièces annexes.

**M. le Maire**.- C'est bien 203 660 €?

M. Nivet.- Oui.

**M. le Maire**.- Y a-t-il d'autres interventions ? (*Il n'y en a pas.*)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°29.

Adoptée par	41	voix	Unanimité
Présents ou représentés	41	voix	
Exprimés	41	voix	
Pour	41	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

ARTICLE 1: Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'indemnisation ainsi que tout document afférant.

ARTICLE 2 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours.

<u>ARTICLE 3</u>: Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

\*\*\*\*

# 30 - Sortie du patrimoine municipal de divers véhicules

M. Boitte.- Il s'agit de la cession de cinq véhicules de la Commune, et je vais séparer les différents cas.

On a des véhicules très anciens, qu'il était nécessaire de remplacer : pour deux d'entre eux, ils seront remplacés par des véhicules électriques.

On a également deux véhicules qui sont repris par la société d'assurance de la Ville puisqu'ils ont été victimes d'actes de vandalisme au printemps dernier.

Au total, cela représente cinq véhicules qui sont cédés dans des conditions différentes pour chacun des lots.

M. le Maire. - Merci.

Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas.)

Je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°30.

Adoptée par	41	voix	Unanimité
Présents ou représentés	41	voix	
Exprimés	41	voix	
Pour	41	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

Article 1 : DECIDE de réformer les véhicules des marques suivantes et immatriculées :

RENAULT : 8369 WG 93 ;

PEUGEOT : 5651 VR 93 ;

CITROËN: 8961 YV 93;

IVECO : EW-030-LE ;

RENAULT : CM-819-HP

**Article 2 :** AUTORISE le maire à céder les véhicules réformés pour destruction.

<u>Article 3</u>: DIT que la recette sera encaissée au budget de la Ville de l'exercice en cours.

Article 4 : DIT que ces véhicules ne seront plus assurés à compter de la date de remise à l'entreprise ou particulier attributaire.

<u>Article 5 :</u> Le Directeur Général des Services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

\*\*\*\*

31 - Convention d'adhésion à la mission « Assistance à la Gestion des Ressources Humaines » - Prestations Assurance Chômage du CIG de la Petite Couronne

**Mme Bernex.-** Cette délibération porte sur la convention d'adhésion auprès du Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne pour les prestations d'assurance chômage.

La Ville de Sevran est en « auto-assurance » pour la gestion du risque de perte d'emploi pour les agents contractuels, ce qui signifie qu'elle gère la création et le suivi des dossiers d'allocation chômage et verse les prestations de cette même allocation.

Le CIG, de son côté, développe des prestations en direction des collectivités territoriales et locales pour les appuyer dans leur gestion administrative.

Il propose une nouvelle prestation qui consiste à apporter un appui aux collectivités en matière de gestion des dossiers d'assurance chômage.

Ce sont trois types de prestations : des prestations venant instruire et compléter un dossier ; la révision d'un dossier déjà instruit mais qui pose des problèmes, des complexités ; le suivi mensuel.

Nous vous proposons ce soir de pouvoir recourir à cette mission d'assistance pour instruire ou réviser les dossiers les plus complexes.

Il ne s'agit pas de nous délester de la gestion des prestations d'assurance chômage, mais de pouvoir recourir en cas de besoin au CIG pour des situations complexes à débrouiller dans l'intérêt à la fois des agents mais bien évidemment aussi de la Ville.

M. le Maire.- Monsieur Jous.

M. Jous.- Merci.

Mon intervention concerne le personnel territorial même si ce n'est pas directement en relation avec la délibération que vient de présenter Mme Bernex.

Je vais essayer de prendre toute la précaution qui s'impose pour ces situations dans la mesure où je n'ai pas tous les éléments du dossier. Néanmoins je tiens à vous interpeller, Monsieur le Maire, sur des mails qui ont été envoyés à un certain nombre de conseillers –ici présents– par un collectif d'agents de la Ville qui souhaiteraient rester anonymes. C'est pour cela que je prends toute la précaution qui s'impose.

Juste une petite parenthèse: contrairement aux rumeurs que certains colportent dans certains services, je ne suis pas à l'initiative de cette « rébellion » car je pense que vous savez maintenant que lorsque j'ai quelque chose à dire, je ne suis pas du genre à me cacher derrière mon petit doigt.

Ces mails m'ont profondément choqué tant leurs contenus sont alarmants.

Les faits, qui sont mis en lumière dans cet écrit, pourraient être très inquiétants si leur matérialité était apportée car sont mentionnés des éléments comme du harcèlement, des pressions ou des heures supplémentaires non payées, des filatures par des détectives privés et d'autres pratiques qui seraient susceptibles de qualification pénale.

Je sais que l'anonymat ne permet pas de mener une enquête administrative suffisamment précise, mais il serait bien quand même d'envisager -c'est une proposition- la création d'un label de

bien-être au travail pour nos agents communaux afin de nous assurer que leur dignité soit respectée à tous les niveaux. Ce label pourrait se mettre en place, par exemple, avec un questionnaire anonyme ou nominatif envers chaque agent pour que le management de leur mission de service public soit garanti sans harcèlement, sans discrimination ni tout autre potentielle atteinte à leurs droits les plus fondamentaux.

Monsieur Blanchet, vous êtes l'employeur de tous les agents de la Ville et avez une obligation de résultat sur la santé et la sécurité de l'intégralité d'entre eux. C'est donc une affaire à prendre suffisamment au sérieux.

Dans un premier temps, j'aimerais savoir si vous avez été mis au courant de ces mails ? Car vous ne l'avez peut-être pas été. Dans l'affirmative, j'aimerais savoir si vous comptez mener une enquête administrative pour lever toute suspicion de maltraitance sur des agents territoriaux.

Dans le cas contraire donc si vous n'êtes pas au courant et si le bien-être de vos agents est une priorité pour vous, je propose de me mettre à votre disposition pour que vous puissiez prendre connaissance de tous les éléments en ma possession qui pourraient aider à la manifestation de la vérité. Si *a contrario* cela ne fait pas partie de votre priorité, je mettrai ma qualité associative, militante et juridique au service de toutes ces personnes qui souhaiteront s'attacher les services de notre organisation, comme nous le faisons déjà avec certains d'entre eux.

Je vous remercie de m'éclairer sur le sujet, s'il vous plaît.

**M. le Maire.**- Monsieur Jous et mes chers collègues, je ne réponds pas à des mails anonymes. Cela me rappelle trop certaines années sombres et des pratiques absolument ignobles, douteuses et qui n'aident en rien à un dialogue social constructif.

Il existe des instances aujourd'hui dans notre collectivité et elles fonctionnent.

À partir du moment où les choses sont dites sans aucune volonté de nuire, et j'aurais beaucoup à raconter sur l'expérience que j'ai pu connaître, il est évidemment toujours fait la responsabilité de l'employeur pour faire en sorte que cela se passe bien voire au mieux. D'ailleurs, cela se fait souvent avec les organisations syndicales et les représentants du personnel qui sont aussi dans ces instances.

Il y a une certaine contradiction, je ne vais pas davantage la relever.

Oui, j'ai connaissance de ces mails anonymes et ils ne m'intéressent pas, point barre. Le procédé est ignominieux.

Monsieur Chauvet.

**M.** Chauvet.- Je voudrais appuyer le propos de M. le Maire puisque je suis membre du Comité technique et du CHSCT en tant que représentant des élus.

Lorsqu'il se passe quelque chose et cela a pu arriver, dans le secret de ces instances d'ailleurs, les dossiers sont traités et ne sont pas mis sous le boisseau. Par conséquent, on ne peut pas laisser dire des choses anonymes et laisser croire à quiconque qu'il pourrait y avoir un soupçon de vérité derrière car il y a quand même des représentants syndicaux qui siègent dans ces instances et qui nous alertent s'il y a des cas de harcèlement ou de tout ce que l'on peut imaginer de mal-être au travail. Ces choses-là sont prises avec sérieux non seulement par les élus qui siègent au Comité technique, mais aussi par l'administration et Mme Aubourg qui a en charge ces domaines.

C'est pourquoi on ne peut pas laisser courir des rumeurs, et je ne vois pas ce que viendrait faire une association extérieure qui contredirait les instances légales prévues pour régler ces problèmes, qui sont des instances paritaires, avec les représentants du personnel.

Restez donc là où vous êtes parce que ce débat est déplacé.

M. le Maire.- Merci. Le débat est clos et je vous invite à procéder au vote sur la délibération n°31.

M. Jous.- (Intervention hors micro inaudible)

M. le Maire. - Non, merci.

Nous passons au vote.

M. Jous.- (Intervention hors micro inaudible)

M. le Maire. - Vous lui répondrez !

Nous passons au vote.

Il faut vous calmer, Monsieur Jous.

**M. Jous**.- (Intervention hors micro inaudible)

M. le Maire.- Arrêtez d'être menaçant, Monsieur Jous...

M. Jous.- Merci de me donner la parole.

Monsieur Chauvet, je reste à ma place. Les syndicats que vous mentionnez sont eux-mêmes des associations donc lorsque... (suite de l'intervention hors micro inaudible)

M. le Maire.- Non, je n'ai rien fait du tout là!

Changez de ton, s'il vous plaît!

Non, je n'ai rien fait du tout!

Changez de ton, s'il vous plaît, Arrêtez d'être agressif!

Adoptée par	39	voix	Unanimité
Présents ou représentés	41	voix	
Exprimés	39	voix	
Pour	39	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV	2	voix	Mme Saki, M. Jous

ARTICLE 1: DECIDE d'autoriser le Maire à la signer la convention d'adhésion avec le CIG de la Petite Couronne pour la mission « Assistance à la Gestion des Ressources Humaines – Prestation Assurance Chômage » et ainsi que tout acte y afférent.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées aux crédits prévus à cette effet au budget de l'exercice.

<u>ARTICLE 3</u> : Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

**Mme Bernex.**- Les deux dernières délibérations concernant les ressources humaines sont votées par assentiment : il s'agit de l'ajustement du tableau des effectifs -cela a été vu en Comité technique, instance dont parlait à l'instant Claude Chauvet-, et visent à adapter ce tableau aux besoins de la collectivité mais aussi aux promotions et à la vie des agents.

Il n'y a rien de particulier à signaler, si ce n'est que l'on augmente par exemple le nombre d'heures de cours des professeurs de trompette. Cela me paraissait intéressant à vous le signaler.

\*\*\*\*

## 32 - Modification du tableau des effectifs autorisés: Gestion de la carrière et de la mobilité -Création de 16 postes et 11 suppressions de postes

Adoptée par	41	voix	Unanimité
Présents ou représentés	41	voix	
Exprimés	41	voix	
Pour	41	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

**ARTICLE 1** : **CONFIRME** la modification du tableau des effectifs autorisés :

Pour tenir compte des besoins de recrutement sur des postes vacants :

Création de 5 postes de la façon suivante :

- o 02 postes d'adjoint technique territorial à temps complet au sein de la Police Municipale
- o 01 poste d'assistant de conservation à temps complet au sein du réseau des bibliothèques
- o 01 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet au sein de la Direction de la Population
- o 01 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet au sein de la petite enfance
- Suppression de 5 postes de la façon suivante :

0

0

- 02 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 01 poste d'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- o 01 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe
- 01 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale

### Pour tenir compte des besoins de la collectivité :

- Création de 4 postes de la façon suivante :
- o 01 poste d'attaché territorial à temps complet affecté à la Direction des Affaires Culturelles
- o 01 poste de rédacteur territorial à temps complet affecté à la Direction des Affaires Culturelles
- o 01 poste d'adjoint administratif à temps complet affecté au sein de la Piscine Municipale
- 01 poste d'adjoint administratif à temps complet affecté au sein de la Microfolie

Pour tenir compte du besoin de recrutement pour le conservatoire :

SUPPRESSION de 5 postes	CREATION de 5 postes
01 poste d'assistant d'enseignement artistique à	01 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps
temps non complet à hauteur de 8h00 (professeur	non complet à hauteur de 11h00 (professeur de
de trompette)	trompette)
01 poste d'assistant d'enseignement artistique	01 poste d'assistant d'enseignement artistique principal
principal 2ème classe à temps non complet à	2ème classe à temps non complet à hauteur de 11h00
hauteur de 9h00 (professeur de théâtre)	(professeur de théâtre)
01 poste d'assistant d'enseignement artistique	01 poste d'assistant d'enseignement artistique principal
principal 2ème classe à temps non complet à	2ème classe à temps non complet à hauteur de 12h15
hauteur de 11h15 (professeur d'éveil musicale)	(professeur d'éveil musicale)
01 poste d'assistant d'enseignement artistique	01 poste d'assistant d'enseignement artistique principal
principal 2ème classe à temps non complet à	2ème classe à temps complet à hauteur de 20h00
hauteur de 18h15 (professeur de formation musicale)	(professeur de formation musicale)
01 poste d'assistant d'enseignement artistique	01 poste d'assistant d'enseignement artistique principal
principal 2ème classe à temps non complet à	2ème classe à temps non complet à hauteur de 5h30
hauteur de 2h45 (professeur de hautbois)	(professeur de hautbois)

Pour tenir compte de la carrière des agents (réussites aux concours, intégration directe, mutation, promotion interne) :

- Création de 2 postes de la façon suivante :
- o 01 poste de Conseiller des APS affecté à la Direction des Sports
- o 01 poste de Technicien territorial affecté à la Direction de l'enfance enseignement jeunesse
- Suppression de 1 poste de la façon suivante :
- 01 poste de rédacteur principal 1ère classe au sein de la Direction des Ressources Humaines

<u>ARTICLE 2</u>: PRECISE que dans le cas d'une vacance de poste et à défaut de candidats statutaires, il pourra être fait appel à un agent contractuel en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 ;

<u>ARTICLE 3</u> : DIT que la rémunération de l'agent contractuel sera afférente à la grille indiciaire du cadre d'emplois concerné en fonction des diplômes et de son expérience professionnelle ;

<u>ARTICLE 4</u>: DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet aux budgets des exercices correspondants;

<u>ARTICLE 5</u> : Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

33 - Modification du tableau des effectifs autorisés : Gestion de la carrière et de la mobilité - Création de 2 postes et 1 suppression de poste

Adoptée par	41	voix	Unanimité
Présents ou représentés	41	voix	
Exprimés	41	voix	
Pour	41	voix	
Contre			
Abstention			
NPPV			

#### ARTICLE 1 : CONFIRME la modification du tableau des effectifs autorisés :

- Pour tenir compte des besoins de recrutement sur des postes vacants :
- Création de 2 postes de la façon suivante :

0

- 01 poste d'adjoint technique territorial affecté au sein du Centre Techniques Municipal
- o 01 poste d'éducatrice de jeunes enfants de classe normale à temps complet affecté à la Direction de la Petite enfance
- Suppression d'1 poste de la façon suivante :
- 01 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

<u>ARTICLE 2</u>: PRECISE que dans le cas d'une vacance de poste et à défaut de candidats statutaires, il pourra être fait appel à un agent contractuel en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 ;

<u>ARTICLE 3</u>: DIT que la rémunération de l'agent contractuel sera afférente à la grille indiciaire du cadre d'emplois concerné en fonction des diplômes et de son expérience professionnelle ;

<u>ARTICLE 4</u>: DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet aux budgets des exercices correspondants;

<u>ARTICLE 5</u> : Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

- M. le Maire.- Nous passons aux décisions qui clôturent notre séance du Conseil.
- **M. Jous.** (Intervention hors micro inaudible)
- M. le Maire. Cessez d'être agressif, Monsieur Jous. Vous n'avez pas besoin...
- **M. Jous**.- (Intervention hors micro inaudible)

\*\*\*\*

Décisions n°2022/167 à 2022/293 inclus prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire. - Les décisions sont au nombre de 128.

Marché public : 38
 Enfance Jeunesse : 28
 Affaires culturelles : 25
 Maisons de quartier : 10
 Ressources humaines : 9

Sevran Séniors: 8
 Affaires financières: 5
 Affaires juridiques: 3
 Affaires économiques: 1

> Sports: 1.

Aucune question écrite ne nous a été adressée, nous n'avons donc pas prévu de réponse.

Par contre, si vous souhaitez nous adresser tout de même des questions pour la prochaine séance, nous y répondrons.

La méthode des mails anonymes est absolument ignoble.

Il est 1 heure du matin, la séance est close.

La séance est levée à 01 h 00.

#### Groupe « Pour Sevran la gauche rassemblée écologique, solidaire et citoyenne » :

Blanchet Stéphane, Benammour Mériem, Jacquart Ludovic, Da Silva Elodie, Bastaraud Sébastien, Boitte Gilles, Cheriguene Abdelouaheb, Lardic Stéphan, Ratnathurai Ziromi, Moilime Hassanata, Braihim Marwa.

Groupe « Front de Gauche, communistes et citoyens »

Bernex Brigitte, Bacon Jean-François, Moulinneuf Serge, Selemani Ivette, Kouyate Hawa, Prunier Gérald, Camara Mariama

Groupe des élus « Sevran Écologie - Europe Écologie les Verts »

Mériguet Dominique, Arab Dalila, Chauvet Claude, Baillon Jean-François, Roussel Daniel, Velthuis Asaïs, Gauthier Raymond, Loujahdi Brahim.

Groupe « La France Insoumise »

Bach Russo Safia, Yildiz Umit, Ceprani Eric

Groupe des « élus du Parti socialiste » :

Chantrelle Laurent, Mekki Chérifa, Pedrazo Jennifer, Wavelet Manuel

Groupe « Aimer Sevran »

Geffroy Philippe, Hamdaoui Naïma, Aguirrebengoa Carole, Borel Yeretan Stéphanie, Cordin Olivier, Camara N'na Fanta

Groupe « Vers une nouvelle dynamique »

Libert Arnaud, Perran Dominique Abelle, Etienne Walnex

Élus sans groupe

Mabchour Najat (majorité), Saki Mireille, Jous Sullivan

Madame la secrétaire de séance

Monsieur le Maire